



**HAL**  
open science

## Les ambassades grecques à la cour du Grand Roi. Des missions pas comme les autres ?

Dominique Lenfant

► **To cite this version:**

Dominique Lenfant. Les ambassades grecques à la cour du Grand Roi. Des missions pas comme les autres ?. *Ktèma : Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, 2022, Grecs et non-Grecs de l'empire perse au monde hellénistique, 47, pp.11-52. hal-03898140

**HAL Id: hal-03898140**

**<https://hal.science/hal-03898140>**

Submitted on 14 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# KTÈMA

## CIVILISATIONS DE L'ORIENT, DE LA GRÈCE ET DE ROME ANTIQUES

### Grecs et non-Grecs de l'empire perse au monde hellénistique

Dominique LENFANT	Introduction.....	5
Dominique LENFANT	Les ambassades grecques à la cour du Grand Roi. Des missions pas comme les autres?.....	11
Margaret C. MILLER	Playing with Persians in Athenian Imagery of the 4 <sup>th</sup> Century BCE.....	53
Pierre-Olivier HOCHARD	Guerres, diplomatie et thésaurisation dans l'espace égéo-anatolien. Une autre approche des relations gréco-perses au IV <sup>e</sup> siècle avant J.-C.....	69
Eduard RUNG	The Persian King as a Peacemaker. The Ideological Background of the Common Peace Treaties in 4 <sup>th</sup> Century Greece.....	97
John O. HYLAND	Artabazos and the Rhodians. Marriage Alliance and Satrapal Politics in the Late Achaemenid Aegean.....	121
Thierry PETIT	Isocrate, la théorie de la médiation et l'hellénisation de Chypre à l'époque des royaumes.....	135
Anna CANNAVÒ	Kition de Chypre: du royaume phénicien à la cité hellénistique.....	155
Patrice BRUN	L'hellénisation passe-t-elle par le nom? L'exemple de la Carie aux IV <sup>e</sup> et III <sup>e</sup> siècles av. J.-C.....	175
Michel CHAUVEAU	Éviter la réquisition militaire ou une menace surnaturelle? À propos d'un contrat démotique inédit entre un Égyptien et un Grec ( <i>P. Carlsberg 471</i> , 251 av. J.-C.).....	205
Pierre SCHNEIDER	Une épigramme pour célébrer l'expansion lagide en mer Érythrée? À propos du papyrus d'El Hibeh (seconde moitié du III <sup>e</sup> siècle av. J.-C.).....	219
Yvona TRNKA-AMRHEIN	The Alexandria Effect. City Foundation in Ptolemaic Culture and the Egyptian Histories of Manetho and Diodorus.....	235
<i>Varia</i>		
François LEFÈVRE	Assemblées éphémères, assemblées spontanées, assemblées élargies: alternatives démocratiques en Grèce ancienne.....	261
Edith FOSTER	Devastation of Cultivated Land in Herodotus.....	301
Julien FOURNIER	Bases thasiennes pour des empereurs d'époque constantinienne. Les derniers feux d'une épigraphie civique.....	313

## Les ambassades grecques à la cour du Grand Roi Des missions pas comme les autres ?

RÉSUMÉ-. Aux v<sup>e</sup> et iv<sup>e</sup> siècles av. J.-C., des cités grecques d'Europe envoyèrent régulièrement des ambassades à la cour du roi de Perse. On indique d'abord ici les particularités et limites de nos principales sources sur le sujet, avant d'analyser successivement les critères de choix des ambassadeurs, les modalités de leur voyage jusqu'au cœur de l'empire, les traits distinctifs de leur séjour à la cour et les conditions de leur retour dans leur cité, avec ses répercussions culturelles. Ces ambassades n'étaient pas des missions diplomatiques comme les autres. Il s'agissait d'une expérience sans équivalent, marquée par la découverte d'un univers nouveau, celui de l'empire perse, avec son territoire immense, son administration vigilante, son organisation logistique, ses richesses matérielles et son roi tout-puissant. Bien que les récits grecs n'y insistent guère, les ambassadeurs surent parfaitement s'adapter aux différences culturelles auxquelles ils firent face.

MOTS-CLÉS-. ambassades grecques, empire perse, relations gréco-perses, diplomatie antique, relations interculturelles

ABSTRACT-. In the 5<sup>th</sup> and 4<sup>th</sup> centuries BC, Greek cities of Europe regularly sent embassies to the Persian court. The present article indicates first the special features and limits of our main sources on the topic, and then successively analyses the criteria for selecting ambassadors, the details of their journey to the heart of the Empire, the distinctive features of their stay at the court, as well as the conditions of their return to their city and its cultural impact. These embassies were not diplomatic missions like others. This was an unparalleled experience, marked by the discovery of a new world, that of the Persian Empire with its vast territory, its watchful administration, its logistical organisation, its material wealth, and its all-powerful king. Even if Greek accounts do not explicitly stress it, ambassadors perfectly knew how to adapt to the cultural differences they faced.

KEYWORDS-. Greek embassies, Persian Empire, Greek-Persian relations, ancient diplomacy, intercultural relationships

S'agissant des rapports entre Grecs et Perses, la littérature grecque et l'historiographie occidentale sont notoirement dominées par les affrontements militaires que furent les guerres médiques<sup>1</sup>. Mais cette même littérature, parfois complétée de sources épigraphiques, permet aussi d'établir que, des débuts de l'empire avec Cyrus à ses dernières années sous Darius III, des cités grecques communiquèrent régulièrement avec le Roi par le biais d'ambassades<sup>2</sup>. Ces ambassades grecques

(1) C'est une dominante réelle, sans exclusion, loin de là, de tout autres sujets. Cf. LENFANT 2011a, p. 12, index s.v. guerres médiques et *passim*.

(2) Cf. MILLER 1997, p. 110-111, qui recense les ambassades connues des années 480 aux années 420; RUNG 2008, qui propose un aperçu chronologique des contacts diplomatiques gréco-perses (p. 28-43) avant de souligner certaines de leurs

envoyées aux Perses se distinguaient, à première vue, des ambassades échangées entre Grecs, car ces dernières pouvaient s'appuyer sur un fonds culturel commun : les éléments volontiers mis en avant par les Grecs pour définir ce qui les unissait quelle que fût leur cité d'origine étaient, comme on sait, la langue, le sang, les sanctuaires et sacrifices et les coutumes (Hérodote, VIII, 144). Or, c'étaient autant de facteurs qui pouvaient entrer en jeu dans le processus diplomatique et faciliter en théorie entente et communication entre ressortissants de différentes cités. Qu'advenait-il donc de ces paramètres quand la rencontre n'était plus entre Grecs, mais que l'une des parties était l'empire perse, notoirement peuplé de « Barbares » que l'on définissait précisément comme bien distincts des Grecs sur le plan linguistique, culturel ou moral ? Les dissemblances, du reste, ne s'arrêtaient pas là : d'autres, et non des moindres, tenaient au régime politique, à la structure étatique (le Grand Roi était à la tête d'un immense empire gouverné localement par ses représentants les satrapes) ou tout simplement à la distance qui séparait les résidences du Grand Roi (notamment Suse) des différentes cités grecques, a fortiori quand elles étaient situées à l'ouest de l'Égée.

Dans ces conditions, on peut s'étonner que les études modernes sur la diplomatie grecque ne consacrent aucun développement autonome aux ambassades grecques à la cour perse<sup>3</sup>. Est-ce à dire que ces divers paramètres étaient sans incidence sur le processus diplomatique et sur les modalités de rencontre ? Il paraît à tout le moins légitime de s'interroger sur les conséquences concrètes que purent avoir sur les ambassades ces nombreuses différences. Précisons que notre perspective n'est pas ici celle de l'histoire politique proprement dite (on n'envisagera donc pas ici le but ni le résultat diplomatique des ambassades), mais avant tout celle des relations interculturelles. Il s'agira de voir en quoi ces ambassades étaient spécifiques, tant dans la composition de la délégation que dans le déroulement de la mission, en quoi elles manifestaient ou non un effort d'adaptation aux conditions propres à l'empire perse, mais aussi quelle influence elles purent exercer sur la perception grecque du monde perse<sup>4</sup>.

#### REMARQUES PRÉLIMINAIRES : ACTEURS, CADRE ET DOCUMENTATION

Mais avant d'en venir au cœur du sujet, j'aimerais le délimiter clairement en précisant d'abord que par « Grecs », j'entendrai ici « cités grecques » et ne prendrai donc pas en considération le royaume de Macédoine, que j'exclus du présent exposé non tant sur des critères ethniques que politiques. En second lieu, parmi ces cités grecques, certaines seront nettement privilégiées en raison de la documentation, mais aussi de leur importance comme interlocutrices de l'empire perse : il s'agit, sans surprise, d'Athènes et de Sparte et, dans une bien moindre mesure, de Thèbes, d'Argos, de Corinthe, des Arcadiens ou de Tégée – soit des communautés politiques qui étaient extérieures à l'empire perse et qui étaient même situées à l'ouest de la mer Égée. L'empire perse, quant à lui, avait

particularités (p. 43-50) ; MARRIGIO 2013, qui analyse l'un après l'autre les échanges diplomatiques jusqu'à la Paix du Roi, sous l'angle de l'histoire politique.

(3) Les études classiques sur la diplomatie grecque demeurent : KIENAST 1973 ; MOSLEY 1973 ; ADCOCK, MOSLEY 1975. Parmi les livres plus récents, PICCIRILLI 2002 complète les ouvrages précédents sur des points particuliers, tandis que GIOVANNINI 2007 ne consacre, au contraire, à la diplomatie que quelques pages à la fois denses et générales (principalement p. 92-97, 224-248). Sur des questions plus précises, d'intéressantes contributions ont été apportées par Francesca Gazzano et récemment reprises et mises à jour dans GAZZANO 2020.

(4) L'étude fondatrice en la matière a été celle de MILLER 1997, dont le stimulant chapitre 5 traite des ambassadeurs comme d'une source potentielle d'information des Athéniens sur le luxe perse, en privilégiant les années 480-420 sans toutefois s'y limiter. La première étude, plus succincte, sur le déroulement concret des ambassades grecques à la cour perse avait été celle de HOFSTETTER 1972. Du même auteur, la prosopographie des Grecs ayant vécu dans l'empire perse inclut les ambassadeurs nommément connus (HOFSTETTER 1978).

à la tête de son immense territoire multiethnique un Grand Roi perse à qui revenaient les décisions diplomatiques, même s'il avait dans chaque province un représentant perse, le satrape. Ce dernier pouvait mener en son nom des négociations ou faciliter le voyage d'ambassadeurs des cités jusqu'à la cour. Les résidences royales étant en Iran ou en Babylonie, les premiers Perses auxquels avaient affaire les envoyés grecs étaient les satrapes d'Asie Mineure occidentale.

Notre cadre étant ainsi défini, j'aimerais aussi attirer l'attention sur la manière dont les sources orientent bien souvent la nature de nos connaissances.

1. Tout d'abord, comme pour tout ce qui touche les rapports entre Grecs et Perses, la documentation est extrêmement déséquilibrée: alors que les sources perses sont très réduites pour tout ce qui est récit et histoire politique<sup>5</sup>, alors qu'elles sont même pour ainsi dire muettes sur les Grecs extérieurs à l'empire, les sources grecques prédominent et l'on n'a donc accès qu'à des points de vue de Grecs, avec leurs interprétations et leurs lacunes: les Grecs ne savent pas tout, ils ne comprennent pas toujours le comportement et les intentions des Perses. Leur point de vue est ainsi limité par leur expérience et par leur culture.
2. En deuxième lieu, en dehors de toute intention consciente, les historiens grecs ne semblent pas s'être intéressés outre mesure au déroulement des ambassades, qui ne nous est connu que par des allusions, le plus souvent dues à des dysfonctionnements (l'arrestation d'une ambassade ou une accusation de corruption). De plus, les tractations ont d'autant moins marqué les mémoires qu'elles n'avaient parfois produit aucun résultat.
3. S'il est vrai que ce dernier phénomène concerne aussi bien toutes sortes d'ambassades, les récits de missions dans l'empire perse présentent, quant à eux, des caractères spécifiques. Comme chacun sait, l'image des Perses a eu un rôle fonctionnel dans la définition de l'hellénisme par les Grecs eux-mêmes, dont ces «Barbares» ou non-Grecs par excellence offraient en quelque sorte le meilleur contrepoint<sup>6</sup>. Aussi cette image s'est-elle nourrie de clichés, dont les récits de rencontres diplomatiques n'ont pas manqué de subir l'influence. Ainsi, dans la littérature moraliste d'époque romaine (les écrits de Plutarque, d'Élien ou d'Athénée), les entrevues entre autorités perses et ambassadeurs grecs permettent fréquemment d'illustrer des comportements-types: d'un côté, ceux qui se laissèrent corrompre par le luxe perse et s'adonnèrent à une flatterie dégradante, de l'autre, les héros incorruptibles qui refusèrent de se prosterner devant le Roi, de faire la fameuse proskynèse volontiers érigée en symbole du despotisme. Dès l'époque de l'empire perse, cependant, les écrits d'historiens n'échappaient pas eux-mêmes à des stéréotypes opposant, par exemple, l'amour de la liberté des Grecs à l'esclavage consenti des sujets du roi de Perse, clichés qui constituent la matrice narrative de plus d'un récit d'entrevue diplomatique tant chez Hérodote que chez Xénophon.
4. Mais ce n'est pas tout: les Grecs étaient loin de former un ensemble homogène et la rivalité entre cités a également pu affecter la qualité documentaire des récits conservés. C'est qu'après les guerres médiques, qui avaient donné l'occasion de désigner les Perses comme l'ennemi commun de nombre d'entre elles, une cité ne pouvait guère afficher ses relations diplomatiques avec les Perses sans porter atteinte à son image de marque. Ajoutons qu'en dehors même de ce souci, les ouvertures d'une cité aux Perses étaient souvent dirigées contre une rivale et le désir d'efficacité était alors un second mobile pour user de la plus grande discrétion. Il est donc, là encore, logique que ces rapports diplomatiques aient laissé moins de traces que les rapports militaires.

(5) Comme on verra, elles peuvent néanmoins être mises à contribution sur bien des aspects structurels, notamment relatifs à l'organisation administrative de l'empire.

(6) HALL 1989.

5 Des mobiles individuels pouvaient enfin compromettre à leur tour la transmission de l'information : le déroulement des missions sur le territoire de l'empire n'était guère connu des Grecs restés chez eux que par les comptes rendus des ambassadeurs eux-mêmes, et ces rapports n'étaient pas nécessairement fiables en tous points, ne fût-ce que parce qu'ils veillaient souvent à prévenir d'éventuelles accusations de collusion, voire de corruption.

On le voit, ces divers paramètres jouent parfois de manière contradictoire sur la fréquence ou la qualité des témoignages, mais ils supposent assurément une certaine prudence dans l'utilisation des données. Ces précisions étant apportées, on se propose maintenant de suivre les ambassadeurs dans leur mission, en s'intéressant successivement à l'identité des envoyés, au déroulement de leur mission et à leur retour, avec ses diverses conséquences, non tant sur le plan politique que sur le plan personnel, culturel et idéologique.

### I. L'IDENTITÉ DES ÉMISSAIRES GRECS EN PERSE

Comme toute ambassade grecque de l'époque, celle qui se rendait en Perse n'était pas composée de professionnels de la diplomatie, mais de citoyens désignés chaque fois pour telle mission précise par les autorités de leur cité, l'Assemblée ou le Conseil, voire le tyran, selon les cas. Contrairement à ce qui se produisait pour un certain nombre de fonctions publiques, les ambassadeurs n'étaient jamais désignés par le sort, mais toujours nommément choisis – ce qui suppose que l'on jugeait certains d'entre eux plus qualifiés que d'autres pour s'acquitter de telle mission précise<sup>7</sup>. On peut donc se demander pour commencer s'il y avait des critères particuliers pour devenir émissaire en Perse et s'il y avait, dans les faits, des spécialistes de l'ambassade en Perse.

#### *Critères de choix*

Notons d'abord que, si aucune source ne fait état de tels critères, la prosopographie permet d'établir que les ambassadeurs missionnés à la cour sont généralement très riches et jouissent d'un prestige particulier non seulement dans leur propre cité, mais aussi plus largement dans le monde grec<sup>8</sup>. Songeons à Isménias et Pélopidas de Thébès<sup>9</sup>, à Antalcidas de Sparte<sup>10</sup> et, pour Athènes, à Pýrilampe, Épilycos et surtout Callias, qui passait en son temps pour l'homme le plus riche de la

(7) KIENAST 1973, col. 526-533; MOSLEY 1973, p. 43-49. Ces caractéristiques ont conduit PICCIRILLI 2002, p. 15, à déplorer l'emploi actuel du mot "ambassadeur", qui suggère des analogies trompeuses avec les ambassadeurs modernes, fonctionnaires professionnels séjournant durablement dans un pays étranger – terme que l'on continuera néanmoins d'employer ici par commodité.

(8) La prosopographie de Hofstetter propose une liste de 61 noms d'émissaires envoyés au Grand Roi ou à ses satrapes (HOFSTETTER 1978, p. 210-211). Même si certains nous sont quasiment inconnus et si d'autres sont tombés dans l'oubli ou restés anonymes, on dispose ainsi de données non négligeables. La richesse des ambassadeurs missionnés en Perse a déjà été soulignée par HOFSTETTER 1972, p. 97, et MILLER 1997, p. 113-114.

(9) Sur l'identité et le milieu social de ces ambassadeurs thébains à la cour perse, voir LENFANT 2011b. Rappelons qu'Isménias était cité par Plutarque comme « le plus fortuné (εὐπορώτατος) des Thébains » (Plutarque, *Moralia* 527b5).

(10) Le jugement sur Antalcidas est en partie hypothétique : son père s'appelait Léon et un certain nombre d'actions sont prêtées à un (ou des ?) Léon de Sparte entre 440 et 411. PORALLA, BRADFORD 1985, p. 23 et 83-84, jugent que rien n'empêche de les attribuer au même personnage, qui aurait été vainqueur olympique à la course hippique en 440 (ce qui supposait de grands moyens), ambassadeur à Athènes en 420, éphore éponyme en 419/418 et commandant militaire en 411. Un autre indice suggère l'importance sociale d'Antalcidas : en 387, il apparaît comme étant « depuis longtemps » « l'hôte » (*xénos*) du Perse Ariobarzanès (Xénophon, *Helléniques*, V, 1, 28). Voir en dernier lieu BIANCO 2022, pour qui ce lien pourrait remonter à la dernière phase de la guerre du Péloponnèse (p. 135-136).

Grèce<sup>11</sup>. Il est vrai que ce n'est pas une exclusivité des ambassades en Perse<sup>12</sup>, mais c'est encore plus vrai de ces ambassades que des autres, au moins pour une raison pratique : une ambassade en Perse durait très longtemps (pour la cour, cela se comptait en mois, et non en jours ni en semaines) et y prendre part supposait que l'on n'eût alors aucune activité économique, pas même celle de superviser son domaine. De plus, elle pouvait entraîner des dépenses personnelles, car l'indemnité versée par une cité comme Athènes ne couvrait que les frais de voyage ordinaires : si l'ambassade se prolongeait au-delà des délais prévus, l'ambassadeur devait être en mesure d'avancer des frais supplémentaires.

À cette raison s'en ajoute peut-être une autre, qui tient à la représentation que les cités souhaitaient donner d'elles-mêmes à travers leurs ambassadeurs : il est probable qu'elles ressentaient la nécessité d'offrir de ce point de vue une image respectable. Envoyer un homme riche, voire jouissant d'un certain luxe, permettait d'impressionner favorablement l'interlocuteur perse, ce qui suppose que les Grecs aient tenté de tenir compte des valeurs du roi de Perse telles qu'ils les comprenaient<sup>13</sup>. Ils n'ignoraient pas néanmoins qu'en ce domaine le plus riche des Grecs ne pouvait guère rivaliser avec le Roi et sa cour. On remarque, du reste, une évolution au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., du moins parmi les Athéniens, dont les ambassadeurs paraissent relever, au moins dans certains cas, d'un milieu plus modeste que leurs prédécesseurs et semblent même assez obscurs<sup>14</sup>, sans toutefois être pauvres<sup>15</sup>.

Notons cependant qu'il est un point sur lequel les ambassadeurs missionnés en Perse se distinguent plus nettement des autres : on ne trouve guère parmi eux d'homme politique de premier plan<sup>16</sup>. C'est particulièrement net pour Athènes, où cela tranche avec les émissaires envoyés vers des destinations plus proches, telles que Sparte, Thèbes, ou même la Macédoine. On pourrait à première vue s'en étonner, car les qualités d'orateur semblent avoir été souvent prises en compte dans le choix

(11) DAVIES 1971, p. 329-330 (Pyrilampe), 297-298 (Épilycos), 254, 258-261 (Callias). Sur la réputation de Callias comme « le plus riche des Athéniens », cf. Plutarque, *Aristide*, 25, 6 (d'après Lysias, *Sur les biens d'Aristophanès* (19), 48, son petit-fils homonyme fut à son tour « le plus riche des Grecs »).

(12) KIENAST 1973, col. 530-532.

(13) Il est vrai que Callias fut aussi envoyé à Sparte négocier la Paix de 446 (Diodore, XII, 7), mais ce ne fut pas tant en raison de sa richesse que des liens privilégiés qu'il avait avec cette cité (voir *infra* p. 17).

(14) Ainsi, Épicratès, qui participe à une ambassade à la cour vers 394-392 av. J.-C., est accusé par le client de Lysias d'être un nouveau riche, devenu tel par des moyens douteux (Lysias, *Contre Épicratès* (27), 9-10), non sans une exagération probable. Son collègue d'ambassade Phormisios, même s'il est de milieu aisé (il avait proposé en 403 de réserver le droit de cité aux propriétaires terriens), n'appartient pas à une famille connue. Léon et Timagoras, envoyés à Suse en 367, sont tous deux d'origine sociale inconnue : on ne sait rien de leur famille ni d'eux-mêmes en dehors de cette seule ambassade. Ce n'est pas un hasard si l'on ignore jusqu'au patronyme de ces quatre ambassadeurs. Plus frappant encore : le cas d'Aphobétos, frère d'Eschine, envoyé comme ambassadeur à la cour perse vers 343 ou peu avant, alors qu'il avait été sous-greffier et que ses parents avaient eu des métiers et des moyens modestes (Démosthène, *Ambassade* (19), 237-238, noircit sans doute le tableau pour mieux soutenir que l'intéressé n'était pas digne de cet honneur. Voir aussi § 249 ; Eschine, *Ambassade* (2), 149, fait valoir en réponse que son frère a exercé une magistrature financière à la satisfaction de tous). Il semble qu'Aphobétos, Eschine et leur frère commencèrent par des activités modestes et sans prestige avant d'améliorer leur statut social (sur la famille, voir DAVIES 1971, p. 543-547). Quelle que fût la fortune ainsi acquise, leur profil n'avait plus rien à voir avec celui de Pyrilampe ou de Callias.

(15) Dans les années 390, la proposition d'Épicratès invitant les Athéniens à choisir désormais des pauvres pour les envoyer en ambassade auprès du Roi est de toute évidence une boutade évoquant un scénario paradoxal et impossible (Plutarque, *Pélopidas*, 30, 12. Cf. Hégésandre de Delphes *ap.* Athénée, VI, 251a-b). Elle suppose que jusqu'alors Athènes n'avait jamais envoyé de « pauvres ». Il est probable que la formule fut lancée sur la scène comique plutôt qu'à l'Assemblée : dans sa comédie *Les Ambassadeurs*, Platon le Comique caricaturait Épicratès et Phormisios comme ayant reçu des pots-de-vin lors de leur ambassade à la cour perse [fr. 127 Kassel-Austin = Athénée VI, 229f] ; et le caractère élitiste des missions en Perse est également implicite dans *Les Acharniens* d'Aristophane, v. 607-617, quand Dicoépolis demande au chœur des Acharniens, gens ordinaires, si l'un d'entre eux est jamais allé en ambassade à Ecbatane. Il va de soi néanmoins qu'entre les pauvres et les très riches il y avait place pour des ambassadeurs moyennement riches.

(16) Sur l'envoi usuel comme ambassadeurs d'hommes politiques de premier plan, influents sur la politique extérieure de leur cité, cf. ADCOCK, MOSLEY 1975, p. 157-160, qui relèvent l'exception de Périclès et d'Eubule.

des ambassadeurs, dont la mission était aussi de persuasion<sup>17</sup>. Or, l'homme politique athénien n'était autre qu'un orateur tâchant d'influencer ses concitoyens à l'Assemblée ou au Conseil<sup>18</sup>. D'un autre côté, on conçoit que la dimension rhétorique ait eu moins d'importance quand il s'agissait de communiquer non plus avec des Grecs, mais avec des Perses, ce qui supposait l'entremise d'un interprète. Mais l'explication réside sans doute surtout dans la durée peu commune que pouvait avoir la mission : en partant pour une telle destination, un orateur cessait de l'être pendant plusieurs mois, il ne pouvait plus ni exercer d'influence dans les débats ni participer aux décisions ni donc avoir d'action politique. Les Athéniens qui désignaient leurs émissaires veillaient certainement à ne pas se priver durablement d'hommes politiques que nombre d'entre eux appréciaient. Il en allait de même a fortiori quand ces hommes de premier plan étaient stratèges : ces magistrats étant élus pour un an afin de remplir une fonction militaire, ils ne pouvaient s'éloigner durablement de leur patrie ou de leurs troupes. La même observation s'applique à d'autres cités comme Thèbes ou Sparte, quoique de manière moins marquée : ces dernières n'hésitent pas à envoyer l'un de leurs personnages les plus en vue, Pélopidas<sup>19</sup> ou Antalcidas<sup>20</sup>, mais elles veillent à ne point se séparer de leur chef de guerre du moment : en 367, Thèbes envoie Pélopidas plutôt qu'Épaminondas<sup>21</sup>, et au début du IV<sup>e</sup> siècle Sparte missionne Antalcidas plutôt qu'Agésilas<sup>22</sup>.

Le souci d'auto-représentation des cités, sans doute déjà à l'œuvre dans l'envoi de personnages prestigieux de par leur milieu ou leurs exploits comme commandants militaires, pourrait expliquer le choix plus curieux d'athlètes rendus célèbres par leurs victoires olympiques, tels Antiochos d'Arcadie et Archidamos d'Élis en 367, ou Dionysodoros de Thèbes, parvenu auprès du Roi en 333 à la veille de la bataille d'Issos, alors qu'Alexandre avait déjà envahi l'empire depuis des mois<sup>23</sup> : les talents des athlètes grecs étaient notoirement connus et appréciés du Grand Roi, leur physique et leur prestige international pouvaient faire impression et contribuer à convaincre le Roi des ressources de la cité et des égards qu'elle témoignait au souverain, tout comme le disposer favorablement à ses demandes<sup>24</sup>. Le physique pouvait, en effet, passer pour un atout : Pyrilampe avait la réputation d'être l'homme le plus beau et le plus grand « du continent », ce que Platon met en rapport avec son ambassade auprès du Grand Roi<sup>25</sup>.

(17) La seconde partie de PICCIRILLI 2002 insiste sur l'importance de la persuasion et de la rhétorique dans la mission de l'ambassadeur.

(18) Sur le rôle politique des orateurs (*rhetores*), cf. Hansen 1993, p. 309-312.

(19) Xénophon et Plutarque soulignent le prestige dont jouissait Pélopidas à la cour en 367 en tant que vainqueur de Sparte (Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 35 ; Plutarque, *Pélopidas*, 30, 9).

(20) L'envoi d'Antalcidas auprès de Tiribaze à Sardes en 392 est certes sa première action connue de nous, mais BIANCO 2022, p. 124, a certainement raison de supposer qu'il avait alors déjà fait montre de capacités diplomatiques et militaires. Du reste, le fait qu'en 387 il soit donné pour hôte d'Ariobarzanès « depuis longtemps » suggère son importance sociale et politique, voire celle de son père, jusque dans la sphère perse micrasiatique (*supra* n. 10).

(21) Cf. LENFANT 2011b, p. 333.

(22) Antalcidas venait certes d'être nommé navarque (388/387) quand il se rendit à la cour, mais il avait pris soin de confier la flotte à son lieutenant (*epistoleus*) Nicolochos et sa nomination, alors qu'il était manifestement chargé d'une mission plus diplomatique que militaire, répondait plutôt au désir de se concilier Tiribaze (Xénophon, *Helléniques*, V, 1, 6). Cf. BIANCO 2022, p. 129-130.

(23) Antiochos et Archidamos : Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 33. Dionysodoros : Arrien, *Anabase*, II, 15, 2, qui ajoute que sa qualité de vainqueur olympique lui valut aussi la clémence d'Alexandre après sa capture par les Macédoniens (II, 15, 4).

(24) Sur les vainqueurs olympiques missionnés auprès du Roi, LENFANT 2011b, p. 343-346 (avec références aux sources). HYLAND 2015, p. 319, juge vraisemblable que le lutteur thessalien Poulydamas ait fait le voyage à la cour envoyé par sa cité. Le prestige international des athlètes était tel que, quand on lui livra Dionysodoros, capturé au lendemain de la bataille d'Issos, Alexandre le libéra sur-le-champ en raison de sa victoire olympique (Arrien, *Anabase*, II, 15, 3-4).

(25) Platon, *Charmide*, 158a : Πυριλάμπος γὰρ τοῦ σοῦ θείου οὐδεὶς τῶν ἐν τῇ ἡπειρῷ λέγεται καλλίων καὶ μειζίων ἀνὴρ δόξαι εἶναι. Voir *infra* p. 30 n. 123.

La prosopographie permet aussi de relever plusieurs cas d'ambassadeurs qui ont été choisis à plusieurs reprises pour effectuer des missions en Perse (entendons des missions successives qui ne portaient pas sur le même accord)<sup>26</sup>. On songe, là encore, à l'Athénien Callias, qui semble être allé deux fois à la cour (vers 464 et en 449 av. J.-C.<sup>27</sup>), mais aussi à l'exemple, plus frappant encore, du Lacédémonien Antalcidas, qui fut envoyé par quatre fois chez les Perses (en 392 auprès du satrape Tiribaze à Sardes, puis en 387, en 371 et en 367 auprès du Grand Roi)<sup>28</sup>.

Ce recours aux mêmes personnes peut suggérer que certains étaient considérés comme des interlocuteurs privilégiés des Perses. Et il est vrai que, quel que fût l'État destinataire, les ambassadeurs étaient souvent choisis pour la sympathie dont ils y jouissaient à titre personnel<sup>29</sup>, si bien que c'étaient parfois les mêmes qui se rendaient dans telle ou telle cité<sup>30</sup>. Mais une telle sympathie avait moins d'occasions de naître avec le roi de Perse ou ses satrapes qu'avec des ressortissants des cités voisines. Cela pourrait expliquer que l'on ait recouru davantage encore aux mêmes ambassadeurs : le lien pouvait se créer lors d'une première ambassade et justifier la participation à une seconde.

### *Le rôle de la proxénie*

À ce sujet, on peut s'interroger sur le rôle de la proxénie, une institution qui s'est particulièrement développée dans le monde grec à partir de l'époque classique. Rappelons qu'était appelé proxène un homme qui, dans son propre État, protégeait les ressortissants de la cité étrangère qui lui avait conféré ce titre honorifique. Et il n'était pas rare que sa propre cité décidât de l'envoyer comme ambassadeur dans la cité qui l'avait ainsi honoré, profitant ainsi des liens personnels qu'il avait établis avec elle. C'est ainsi que Callias, proxène des Lacédémoniens, fut envoyé négocier avec Sparte la Paix de Trente ans ou que son petit-fils Callias, héritier de ce titre de proxène des Lacédémoniens, fut à son tour très actif dans les relations diplomatiques avec Sparte au début du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., hébergeant les ambassadeurs spartiates à Athènes ou allant lui-même en ambassade à Sparte<sup>31</sup>.

On ne s'étonnera pas que cette institution n'ait eu aucun rôle possible dans le choix des ambassadeurs grecs en Perse : le Grand Roi ne pratiquait pas l'octroi du titre de proxène<sup>32</sup>. Il est vrai cependant qu'il savait manifester sa faveur par d'autres moyens, d'allure moins contractuelle, notamment par des présents sortant particulièrement de l'ordinaire – nous y reviendrons<sup>33</sup>. Ainsi, en offrant à Ppyrilampe des paons, à Timagoras divers cadeaux somptueux et à Antalcidas une

(26) Cf. KIENAST 1973, col. 529-530, dont le constat ne se limite pas aux ambassadeurs que leur mission conduisait en Perse.

(27) Hérodote, VII, 151 (dans les débuts du règne d'Artaxerxès I, vers 465-464 av. J.-C.); Diodore, XII, 4, 4-5 (en 449 av. J.-C.).

(28) Sur ces dates, dont la dernière ne peut que rester hypothétique, voir en dernier lieu BIANCO 2022.

(29) On a vu que c'était le cas pour Antalcidas, choisi en 392 pour complaire à Tiribaze. Cela rejoint une habitude plus générale, dont Thucydide cite plusieurs exemples explicites (V, 40, 3; V, 44, 3).

(30) Si l'on prend l'exemple d'Athènes et de Sparte, rappelons que Cimon participa à trois ambassades athéniennes successives à Sparte (en 480/79, 457 et 454/453 ou 451/0) et que le Lacédémonien Endios fut envoyé quatre fois à Athènes (en 420, 410, 408/407 et 394).

(31) Sur la proxénie, voir la bibliographie indiquée par LENFANT 2016, p. 275 n. 1. Sur le choix fréquent de proxènes comme ambassadeurs, cf. MOSLEY 1973, p. 44; KIENAST 1973, col. 532, 583. Sur Callias et la Paix de Trente ans : Diodore XII, 7. Son petit-fis Callias hébergeant des ambassadeurs spartiates en 379 : Xénophon, *Helléniques*, V, 4, 22; lui-même en ambassade à Sparte à plusieurs reprises, notamment en 371 : Xénophon, *Helléniques*, VI, 3, 2-4.

(32) C'est en un sens imagé, et non technique et littéral, qu'il est question de proxènes des Perses chez HOFSTETTER 1972, p. 100 (« die Einrichtung einer Art persischen Proxenie »), et chez MILLER 1997, p. 113. Sur l'absence de proxène des Perses et sur le rôle seulement indirect joué par des proxènes comme intermédiaires entre une cité grecque et les Perses, cf. LENFANT 2016, notamment p. 277-281.

(33) Voir *infra* p. 42-43.

couronne de fleurs trempée dans un parfum des plus précieux, il rendait visible l'entente qu'il avait eue avec chacun d'entre eux<sup>34</sup> : c'était un signe que la cité pouvait interpréter et sur lequel elle pouvait s'appuyer pour missionner quelqu'un une nouvelle fois. On songe au cas d'Antalcidas et à ses ambassades répétées à la cour, même s'il est évident que ce qui plaïda en faveur de son renouvellement comme émissaire fut avant tout le succès diplomatique qu'il avait obtenu pour sa cité, grande bénéficiaire de la Paix commune de 386 av. J.-C. négociée par ses soins.

### *Le rôle des relations d'hospitalité*

En matière de liens personnels susceptibles d'intervenir dans le choix des ambassadeurs grecs, on peut s'interroger sur le rôle des relations d'hospitalité (*xénia*) dans les ambassades à la cour perse. Rappelons que, dans le monde grec, la relation de *xénia* était une relation privée entre deux hommes de l'élite issus de deux États distincts. Elle avait ses rituels propres (formule performative de reconnaissance mutuelle comme *xénos*, échange de dons initial), elle incluait des devoirs d'hospitalité mutuelle, de protection et d'égards, et elle se transmettait aux descendants<sup>35</sup>. Relation d'ordre privé, mais de notoriété publique, elle pouvait qualifier un citoyen pour être ambassadeur<sup>36</sup> et c'était peut-être plus vrai encore si la relation (personnelle et diplomatique) était avec un monarque<sup>37</sup>, et non avec un simple citoyen ou sujet de l'État destinataire. Or, les liens d'hospitalité ne se cantonnaient pas au monde grec, et certains étaient entretenus entre aristocrates grecs et perses<sup>38</sup>. Il arrivait même que le Perse concerné fût le Grand Roi, s'il faut en croire, du moins, la terminologie dont usent les sources grecques<sup>39</sup>.

Pourtant, à y regarder de près, il ne semble pas que ce lien ait jamais déterminé l'identité d'un ambassadeur grec auprès du Roi<sup>40</sup>. Trois cas ont pu être invoqués, pour lesquels nos sources ne sont cependant pas concluantes. Il s'agit d'abord d'Antalcidas, ambassadeur de Sparte auprès du roi de Perse Artaxerxès II en 387/386 : il négocia ce qui devint la « paix du Roi » ou « paix d'Antalcidas ».

(34) Sur les paons de Pyrilampe, voir notamment Aristophane, *Acharniens*, 61-63 et Plutarque, *Périclès*, 13, 15. Sur les cadeaux faits à Timagoras : Démosthène, *Ambassade* (19), 137 ; Plutarque, *Artaxerxès*, 22, 9-11 ; *Pélopidas*, 30, 9-11 ; Athénée, II, 48e ; *Souda* T 591 (une tradition dont l'amplification progressive impose cependant la prudence : voir LENFANT 2017, p. 62-64). Sur la couronne végétale trempée par le Roi dans du parfum : Plutarque, *Artaxerxès*, 22, 2-3 ; *Pélopidas*, 30, 6 (cf. *Moralia* 713e) ; Athénée II, 48e ; Élien, *Histoire variée*, XIV, 39. Sur l'usage des couronnes de banquet chez le roi de Perse, cf. LENFANT 2009, p. 108. Sur les présents faits par le Grand Roi aux ambassadeurs, voir *infra* p. 42-44.

(35) L'étude de référence sur la *xénia* est celle de HERMAN 1987.

(36) On connaît l'exemple frappant du Lacédémonien Endios, hôte (*xénos*) d'Alcibiade, qui fut régulièrement envoyé à Athènes comme ambassadeur à l'époque de la guerre du Péloponnèse. Sur l'exploitation des relations de *xénia* lors d'ambassades, cf. KIENAST 1973, col. 582.

(37) En 393, Conon partit en ambassade en Sicile avec Eunomos, qui était un « ami et hôte » du tyran de Syracuse Denys (Lysias *Sur les biens d'Aristophanès* (19), 20). Eschine, qui alla plusieurs fois en ambassade en Macédoine, était, semble-t-il, *xénos* et *philos* de Philippe et d'Alexandre (Démosthène, *Ambassade* (19), 248 ; *Couronne* (18), 51-52). La *Cyropédie* de Xénophon reflète sans doute des pratiques réelles quand elle justifie le fait que le roi des Assyriens envoie Abradatas en ambassade auprès du roi des Bactriens pour discuter d'une alliance par le fait qu'il est un *xénos* de ce dernier (Xénophon, *Cyropédie*, V, 1, 3).

(38) On connaît le cas fameux des liens d'hospitalité qui existaient entre Cyrus le Jeune et les Grecs d'Europe qui recrutèrent grâce à son argent (et en dernière analyse pour le servir) des contingents de mercenaires : Cléarque de Sparte (Xénophon, *Anabase*, I, 3, 3 ; cf. I, 1, 9), Aristippe de Thessalie (I, 1, 10), Proxène de Béotie, Sophainétos de Stymphale et Socrate d'Achaïe (I, 1, 11) sont tous donnés pour ses *xénoi*. D'autres exemples sont attestés, notamment avec des satrapes d'Asie Mineure comme Pharnabaze (Xénophon, *Helléniques*, IV, 1, 29) ou, on l'a rappelé, Ariobarzanès (V, 1, 28). Des auteurs comme Hérodote et Xénophon considèrent explicitement la *xénia* comme une institution qui s'étend au-delà du monde grec et qui peut notamment lier des Grecs et des Perses. Sur ce point et pour d'autres exemples, cf. LENFANT 2022, p. 83-86.

(39) Platon qualifie ainsi le Thessalien Ménon de *xénos* héréditaire (*patrikos*) du Grand Roi (Platon, *Ménon*, 78d).

(40) Je résume ici ce que j'ai développé dans LENFANT 2022.

Or, d'après Plutarque, dans les années qui suivirent, tant que Sparte restait la cité la plus puissante, Artaxerxès « faisait d'Antalcidas son *xénos* », après l'avoir honoré, nous l'avons vu, en lui offrant une couronne de fleurs qu'il avait trempée dans un parfum précieux<sup>41</sup>. Le contexte était celui du renouvellement de la « paix commune » en faveur de Sparte. Mais quand, après la défaite de la cité à la bataille de Leuctres de 371, Antalcidas se rendit de nouveau à la cour perse pour y obtenir de l'argent, le roi le renvoya sans plus lui témoigner le moindre égard<sup>42</sup>. Lynette Mitchell a compris qu'Antalcidas était devenu l'hôte personnel (*xénos*) du Roi, au sens où les deux hommes auraient contracté un lien d'obligation réciproque, si bien qu'Antalcidas aurait été trompé dans ses attentes<sup>43</sup>, ce qu'elle attribue à un malentendu culturel. En fait, il faut plutôt comprendre, pensons-nous, qu'Antalcidas fut tout simplement traité en hôte (*xénos*) tant que sa cité présentait un intérêt pour le Roi<sup>44</sup>. En citant ce cas, Plutarque ne prétend pas illustrer la perfidie du Roi<sup>45</sup>, mais la trahison du Grec<sup>46</sup>, qui en fut d'ailleurs mal récompensé, ce qui est peut-être, aux yeux du moraliste, une conclusion « morale ». Il ne suggère aucunement qu'il y ait eu malentendu culturel. Les relations établies par Antalcidas avec le Roi sont simplement liées aux rapports de force du moment, qui cessent d'être favorables à Sparte après la bataille de Leuctres<sup>47</sup>.

Un deuxième cas de *xénia* possible peut être mis en avant, celui d'Isménias de Thèbes : envoyé en ambassade à la cour perse dans les années 390, il reçut aussi, entre 397 et 395, la visite de l'envoyé des Perses Timocrate de Rhodes, venu avec de l'argent dans les cités rivales de Sparte pour susciter une coalition contre la cité, et, en 382, il fut mis en accusation par les Spartiates et leurs partisans à Thèbes : on lui reprocha d'avoir attaqué Sparte et favorisé le Grand Roi, mais aussi d'être devenu le *xénos* du Roi, ce qui se référait manifestement à une relation d'hospitalité, mais n'était peut-être qu'une allégation visant à se débarrasser d'un ennemi politique<sup>48</sup>.

Un troisième cas, enfin, est celui de Ppyrilampe et de Dèmos. Le premier avait pris part à une ambassade à la cour perse dans les années 440-430 et il en était revenu avec des paons qui avaient fait sensation – il s'agissait sans doute d'un cadeau diplomatique reçu du Roi. Au début du IV<sup>e</sup> siècle, son fils Dèmos possédait une coupe en or, qu'il disait tenir du Grand Roi et qualifiait de *symbolon*, gage censé l'aider à obtenir des ressources à son arrivée en Asie. Ces cadeaux, le lien dont ils témoignent avec le Roi et le caractère héréditaire de la relation, tout cela évoque la relation d'hospitalité et a été compris comme tel par le spécialiste de la question Gabriel Herman<sup>49</sup>. Pourtant, les ressemblances ne sont que partielles, car il n'y a pas trace d'échange de cadeaux ou

(41) Plutarque, *Artaxerxès*, 22, 6. Sur la couronne, voir *supra* n. 34.

(42) Plutarque, *Artaxerxès*, 22, 6-7.

(43) « Antalcidas was the *xenos* of the King and had certain expectations of the relationship » (MITCHELL 1997, p. 127); « Artaxerxes called Antalcidas his *xenos* » (p. 132).

(44) Le cadeau même de la couronne de fleurs ne suffit pas à appuyer l'hypothèse d'une relation d'hospitalité. Les cadeaux étaient régulièrement pratiqués par les rois de Perse au profit des ambassadeurs ou plus généralement des hôtes, courtisans ou sujets à qui ils voulaient manifester leur faveur en même temps que leur supériorité (cf. LENFANT 2017, p. 42-49). Du reste, la couronne végétale relevait sans doute plus des pratiques de banquet (*supra* n. 34) que des cadeaux diplomatiques.

(45) Enfreindre les obligations liées à la relation de *xénia* était considéré comme une faute grave. Cf. HERMAN 1987, p. 124-125.

(46) Il lui reproche explicitement d'avoir honteusement trahi la Grèce en concluant la paix du Roi (Plutarque, *Artaxerxès*, 22, 5 : αἰσχύνῃ, « honte » ; 21, 6 : προδοσία, « trahison »). Je me suis apparemment mal fait comprendre de BIANCO 2022, p. 133 n. 45, qui croit que je tire l'idée de trahison de la formule ξένον ἐποίητο, alors que j'interprète explicitement cette dernière comme elle le fait à son tour (« il significato di considerare, trattare... ». Cf. LENFANT 2017, p. 57 : « traiter quelqu'un en hôte »).

(47) Sur l'interprétation de *xénos* dans ce passage et l'hypothèse du malentendu culturel, cf. LENFANT 2011b, p. 341 ; LENFANT 2017, p. 52-54 et surtout 57-58.

(48) LENFANT 2011b, part. p. 334-343 ; LENFANT 2022, p. 87-88.

(49) HERMAN 1987, p. 65.

de réciprocité avec le Roi. Aucune source n'évoque explicitement une relation de *xénia* entre ces protagonistes. Enfin, si Ppyrilampe avait fait partie d'une ambassade auprès du Roi, il n'est pas prouvé que cela ait été le cas de Dèmos. Ainsi, ce cas n'est pas une attestation sûre du rôle de la *xénia* dans le choix des ambassadeurs<sup>50</sup>.

Cela ne veut pas dire que les relations de *xénia* n'aient eu aucune influence sur l'ensemble des contacts diplomatiques gréco-perses, mais ce fut plutôt avec d'autres Perses que le Roi, notamment avec des satrapes d'Asie Mineure ou des membres de leur famille, avec lesquels la relation était moins déséquilibrée. On songe au Grec Apolophanès de Cyzique, à la fois *xénos* du satrape Pharnabaze et du roi de Sparte Agésilas, qui mit en contact les deux hommes en 395 av. J.-C. : à vrai dire, si la rencontre fut courtoise, elle ne put aboutir à la conclusion d'un accord d'amitié en forme (*philia*) tel qu'initialement espéré. Tout juste les deux chefs s'accordèrent-ils pour que Sparte cesse d'attaquer dans l'immédiat le territoire du satrape pour s'en prendre plutôt à celui du satrape voisin, le Roi étant toujours considéré comme l'ennemi<sup>51</sup>. Il n'est donc pas question ici d'un accord politique, relevant de la diplomatie proprement dite. Plus suggestif est le cas d'Antalcidas et de sa relation de *xénia* avec le Perse Ariobarzanès<sup>52</sup> : remontant sans doute à l'époque de la guerre du Péloponnèse, quand ce dernier était subordonné au satrape Pharnabaze<sup>53</sup>, elle est encore d'actualité quand il lui succède à la tête de la satrapie de Phrygie Hellepontique, et notamment en 387, quand Antalcidas est désigné pour tenter de négocier avec le Roi les termes de la Paix commune<sup>54</sup>. Comme on va le voir, le satrape d'Asie Mineure auquel tout négociateur grec avait affaire quand il voulait se rendre à la cour était un maillon important de la chaîne, susceptible de faciliter ou d'entraver le voyage jusqu'au Roi, voire d'apporter son soutien aux demandes formulées. Il n'est pas insensé de penser que la relation d'hospitalité entre Antalcidas et Ariobarzanès a facilité en dernier ressort l'élaboration de la Paix de 386<sup>55</sup>. Bref, si la *xénia* avec le Roi ne semble pas avoir joué de rôle dans le choix des ambassadeurs à la cour, il ne faut pas négliger la part qu'eurent les réseaux de relations personnelles dans les échanges entre Grecs et Perses, tout particulièrement avec les satrapes d'Asie Mineure ou leurs proches, ouvrant parfois la voie à des accords politiques majeurs.

Pour finir, si la qualité de *xénos* du Roi ne paraît pas avoir été un critère pour choisir les émissaires<sup>56</sup>, on relève néanmoins plusieurs cas d'ambassadeurs en Perse dont le père ou le grand-père avait déjà été missionné à la cour, tel le Thébain Thessaliscos qui, envoyé auprès du Grand Roi durant la campagne d'Alexandre, se trouvait être le petit-fils de l'Isménias qui avait été ambassadeur

(50) Pour plus de détails, cf. LENFANT 2022, p. 88-90.

(51) Xénophon, *Helléniques*, IV, 1, 29-37.

(52) Xénophon, *Helléniques*, V, 1, 28. Voir *supra* n. 10.

(53) Xénophon, *Helléniques*, I, 4, 7.

(54) Voir *supra* n. 20.

(55) Sur Ariobarzanès (sans doute fils « illégitime » de Pharnabaze) et ses liens avec le monde grec, voir les analyses riches et pénétrantes de KLEIN 2015, p. 148-168. L'auteur note judicieusement que l'établissement précoce de ces relations, antérieures à l'exercice de la fonction de satrape, trahissent « la nature clientélaire et non purement formelle et diplomatique de ces relations interpersonnelles ». Il n'empêche qu'elles purent avoir ensuite des retombées diplomatiques. Outre la Paix du Roi, un exemple en est donné en 368, quand Ariobarzanès envoie à Delphes ses deux collaborateurs grecs d'Abydos, Philiscos et Agauos, et peut-être aussi Diomédon de Cyzique, pour inciter les Grecs, et notamment les Lacédémoniens et les Thébains, à s'entendre dans le cadre d'une nouvelle paix commune (Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 27 ; Diodore XV, 70, 2), une démarche qui précède le Congrès de Suse de 367.

(56) À vrai dire, il n'est pas sûr que la *xénia* ait joué au total un rôle fréquent dans la sélection des émissaires diplomatiques grecs en général, même quand leur mission les conduisait en Grèce – peut-être parce qu'elle exposait l'ambassadeur au soupçon de préférer son *xénos* aux intérêts de sa patrie. Démosthène accuse ainsi Eschine d'avoir préféré à sa cité la *xénia* et la *philia* de Philippe (*Ambassade* (19), 248). Xénophon félicite, quant à lui, Agésilas d'avoir refusé de devenir l'hôte et l'ami du Grand Roi et par là même d'établir une correspondance et une amitié particulières, au lieu d'une éventuelle amitié d'État à État (*Agésilas* 8, 3).

en Perse dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle<sup>57</sup>, ou le Spartiate Ithyclès, également dépêché par sa cité auprès du Roi après l'invasion d'Alexandre, tout comme l'avait été un compatriote du même nom – sans doute un ascendant – au Congrès de Suse de 367<sup>58</sup>. Ces « dynasties » d'ambassadeurs, que l'on observe ainsi dans plusieurs cités, suggèrent que les Grecs répondaient peut-être là à une attente du Grand Roi, sensible à la dimension personnelle que cela conférait à la relation<sup>59</sup>. Même s'il convient de ne pas généraliser le rôle de ces traditions personnelles et familiales dont on ne relève que des traces limitées, ces « dynasties », s'ajoutant au fait que certains se rendirent plusieurs fois auprès du Roi, venaient parfois compenser l'inexistence d'agents héréditaires « contractuels » tels que proxènes et *xénoi*, que la différence de régime et le déséquilibre des forces rendaient difficilement possibles.

### *La taille des ambassades*

Sachant que les ambassades grecques en général comptaient d'un à douze membres<sup>60</sup>, il convient enfin de s'interroger sur le nombre de ceux qui partaient chaque fois pour la cour. Dans le cas des Athéniens, ils étaient toujours plusieurs, de manière à s'épauler, mais aussi à se surveiller entre eux : ils se conformaient ainsi aux pratiques générales de la diplomatie des cités<sup>61</sup>. Sparte et Thèbes s'en démarquaient, quant à elles. Du moins nos sources ne mentionnent-elles souvent qu'un seul nom d'ambassadeur lors des missions qu'elles envoyaient dans l'empire<sup>62</sup>. Une première hypothèse est que les auteurs antiques n'ont parfois mentionné que le plus important des membres de l'ambassade, de même qu'ils se sont contentés de nommer, par exemple, Diotimos d'Athènes ou Boiotios de Sparte tout en les disant accompagnés de collègues anonymes<sup>63</sup>. Il est effectivement difficile de savoir si Antalcidas composait à lui seul une ambassade et, quand on sait la propension de Sparte à surveiller ses citoyens<sup>64</sup>, on peut être enclin à en douter. Une seconde hypothèse consiste à penser néanmoins que des cités comme Sparte ou Thèbes ont spécifiquement réduit au minimum le nombre de leurs ambassadeurs à la cour, comme si elles avaient (parfois) cherché à s'adapter au régime monarchique en n'envoyant au Roi qu'un seul homme<sup>65</sup>. C'est ce que suggère l'anecdote relative à Démétrios Poliorcète, qui s'offusquait que Sparte ne lui eût envoyé qu'une ambassade d'un seul homme : « Oui, roi, à un seul homme », aurait répondu l'émissaire<sup>66</sup>. De fait, même

(57) Arrien, *Anabase*, II, 15, 2. Ce cas est cité avec d'autres par HOFSTETTER 1972, p. 98-100 (cf. MILLER 1997, p. 113-114), qui considère cependant Thessaliscos comme le fils de l'Isménias ambassadeur, alors qu'il était plus probablement son petit-fils (cf. LENFANT 2011b, p. 334-343).

(58) Arrien, *Anabase*, II, 15, 2 ; Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 33.

(59) Il faut cependant noter que le Roi avait chaque fois changé et qu'il n'avait parfois aucun lien familial avec les précédents (cas de Darius III), contrairement à ce qui se passait dans le cas de la *xénia* grecque, où le lien se transmettait par voie héréditaire.

(60) Cf. KIENAST 1973, col. 537-539.

(61) Sur la pluralité des ambassadeurs dans la plupart des missions diplomatiques, *ibidem*.

(62) Par exemple : Antalcidas lors de ses diverses missions ; Ithyclès en 367 ; Pélolidas en 367 (Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 33). Dans d'autres cas, cependant, il est patent que les ambassadeurs lacédémoniens sont à plusieurs, comme dans le cas de Boiotios.

(63) Par exemple, Diotimos est cité comme étant « à la tête d'une ambassade athénienne » (πρεσβείας Ἀθηναίων ἀφηγούμενον, Strabon, I, 3, 1) et Boiotios comme accompagné d'autres Lacédémoniens (« les ambassadeurs des Lacédémoniens, Boiotios, ceux qui l'accompagnaient et les autres messagers », Xénophon, *Helléniques*, I, 4, 2).

(64) On songe, par exemple, au rôle des éphores ou encore aux Trente qui accompagnèrent le roi Agésilas lors de son entrevue avec le satrape Pharnabaze (Xénophon, *Helléniques*, IV, 1, 30).

(65) MOSLEY 1973, p. 50, signale que pour les autres destinations les ambassadeurs spartiates nommés sont souvent au nombre de trois. Il note aussi que Thucydide et Xénophon donnent l'impression de donner des listes complètes.

(66) Plutarque, *Démétrios*, 42, 2-3.

Athènes, qui ne dérogeait pas au principe de la pluralité<sup>67</sup>, n'envoya parfois que le minimum requis pour y satisfaire: Épicratès et Phormisios, tout comme Timagoras et Léon, ne vinrent qu'à deux, alors que la cité pratiquait parfois les ambassades à trois, cinq ou dix membres<sup>68</sup>. Il n'est donc pas exclu que les cités aient plutôt envoyé en Perse des ambassades de taille réduite, comme pour se conformer à une attente supposée du Grand Roi.

## II. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION

### *Le voyage*

La plupart des ambassades dont les sources précisent la destination se rendirent soit dans une résidence satrapique (principalement à Sardes) soit dans la résidence même du Roi au cœur de l'empire. Même si certaines n'allèrent pas au-delà de l'Asie Mineure occidentale, où elles parlèrent seulement avec le satrape<sup>69</sup>, c'est sur les missions à la cour que l'on souhaiterait se concentrer ici, celles qui, comme on verra, se rendirent à Suse.

Pour y parvenir, le voyage n'était pas sans risque, mais on ne connaît pas de sévices que les ambassadeurs grecs aient eu à subir sur le territoire de l'empire. Le danger majeur était en fait ailleurs: c'était d'être arrêté, voire exécuté non pas par les Perses, destinataires du message, mais en chemin, par une tierce partie, et surtout par l'ennemi du moment, contre lequel les ambassadeurs partaient négocier une alliance. Un premier exemple se situe dans les débuts de la guerre du Péloponnèse, à la fin de l'été 430: des émissaires péloponnésiens sont alors envoyés par leurs cités auprès du roi Artaxerxès dans l'espoir d'obtenir son soutien financier et son alliance militaire dans leur guerre contre Athènes. Ils n'arrivent pas au bout: interceptés par des Thraces amis des Athéniens, ils sont livrés à ces derniers, qui décident de les mettre à mort<sup>70</sup>. Un deuxième cas survient en 397/396, alors qu'Athènes et Sparte sont formellement en paix depuis 404: des émissaires athéniens qui se rendent en Perse sont arrêtés en mer par le Spartiate Pharax, qui les envoie à Sparte, où ils sont à leur tour mis à mort<sup>71</sup>. Dans chacun de ces deux cas, les ambassadeurs ont été exécutés par une tierce partie (Athènes ou Sparte) qui n'avait pas intérêt à voir se concrétiser un accord de sa rivale avec l'empire perse. Une telle réaction était liée au rôle majeur que l'on attribuait alors à l'alliance perse. Elle illustre au passage comme il était facile d'entraver le voyage vers l'empire perse et d'empêcher ou de retarder ainsi le simple contact diplomatique. C'était une des faiblesses de la diplomatie entre des Grecs d'Europe et le Roi: il suffisait parfois d'intercepter une ambassade pour interrompre – provisoirement ou non – un processus de négociation. Le fait que jamais des ambassadeurs grecs n'aient été mis à mort par les Perses au cours de leur mission

(67) C'était sans doute lié au principe de la collégialité et au souci d'éviter la corruption par l'exercice d'un contrôle mutuel, poussés plus loin qu'ailleurs dans cette démocratie.

(68) Ce petit nombre a été relevé, sans tentative d'explication, par MOSLEY 1973, p. 57 et KIENAST 1973, col. 538. Sur les nombres plus fréquents de trois, cinq et dix hommes, voir MOSLEY 1973, p. 55-56. Tout en soulignant l'étendue des incertitudes, MILLER 1997, p. 112, tend à penser qu'au v<sup>e</sup> siècle les ambassades athéniennes en Perse comptaient plus de membres qu'au iv<sup>e</sup> siècle.

(69) Ce fut le cas, par exemple, des ambassades athéniennes à Sardes à la fin du vi<sup>e</sup> siècle (Hérodote, V, 73 et 96) ou encore en 392 av. J.-C., quand convergèrent auprès de Tiribaze des ambassades de Sparte, d'Athènes, de Béotie, de Corinthe et d'Argos (Xénophon, *Helléniques*, IV, 8, 14-15).

(70) Thucydide, II, 67, 1.

(71) *Helléniques d'Oxyrhynque* X, 1; Harpocraton s. v. Ἀγνίας = Androtion *FGrHist* 324 F 18 et Philochore 328 F 147. Cf. Isée, *Sur la Succession d'Hagnias* (11), 8-9. Sur la datation de l'arrestation (397/396), l'année suivant la navarchie de Pharax (398/397), voir désormais BIANCO 2018, p. 87-99 (pour la navarchie de Pharax), p. 95-96 (pour la date de l'arrestation).

peut, quant à lui, se comprendre<sup>72</sup>. Il contraste cependant d'abord avec les deux cas que l'on vient d'évoquer, où les exécuteurs ne sont certes pas les destinataires de l'ambassade, mais sont des Grecs comme les envoyés. Il contraste surtout avec le sort des hérauts que Darius avait, semble-t-il, envoyés à Athènes et à Sparte à la veille de la première guerre médique pour leur demander de se soumettre en lui donnant « la terre et l'eau », des hérauts que les deux cités auraient exécutés<sup>73</sup>. L'affaire aurait permis au roi de Perse de donner ensuite aux Grecs une leçon de morale, Xerxès affichant ostensiblement son refus de violer à son tour les « usages reconnus par tous les hommes » (τὰ πάντων ἀνθρώπων νόμιμα)<sup>74</sup>.

C'est sans doute le désir d'échapper aux attaques de la cité rivale qui explique qu'en contexte d'hostilité réciproque, les cités n'aient pas toutes choisi le même trajet pour atteindre le territoire de l'empire : les Péloponnésiens, souvent maîtres de la terre et alliés à des puissances continentales, privilégiaient la voie terrestre, remontant dans la péninsule balkanique par la Grèce centrale, puis traversant la Thrace d'ouest en est avant de passer l'Hellespont<sup>75</sup> ; les Athéniens, généralement maîtres de la mer et alliés aux cités de l'Égée, voire de la côte d'Asie Mineure, naviguaient volontiers jusqu'à Éphèse ou quelque autre cité côtière<sup>76</sup> ; parfois même, ils voguèrent plus au sud, en Méditerranée, faisant étape en Phénicie après avoir sans doute fait escale à Chypre : une inscription athénienne témoigne de l'accueil qui fut fait à l'une de leurs ambassades par Straton roi de Sidon (sujet de l'empire) alors qu'elle s'acheminait vers la cour, à l'écart de l'itinéraire habituel, dont elle avait peut-être été déviée par les troubles agitant alors l'Asie Mineure occidentale<sup>77</sup>. Il se pouvait

(72) On notera que, si le Grand Roi fit exécuter Arlissis, l'ambassadeur carien que Mausole, dynaste et satrape de Carie, avait envoyé auprès de lui en 367/366 (RHODES, OSBORNE 2003 n°54 § i), cela ne relève pas de l'incident diplomatique ni des dangers propres à l'ambassade en soi. Arlissis était, en effet, accusé d'avoir comploté contre le satrape qui l'avait missionné et son exécution fit apparemment l'unanimité de part et d'autre. Arlissis était, du reste, en dernier ressort, un sujet du roi de Perse, qu'il trahissait aussi à travers son représentant le satrape.

(73) Cf. LENFANT 2014.

(74) Hérodote, VII, 136.

(75) Thucydide, II, 67, 1 et 3 (le trajet s'effectue en été, donc à la saison de navigation). Sans surprise, c'est également le trajet choisi en sens inverse cinq ans plus tard par Artaphernès, l'envoyé du roi de Perse à Sparte (Thucydide, IV, 50, 3), la saison hivernale n'étant sans doute pas la seule motivation.

(76) Les ambassadeurs athéniens qui ramènent Artaphernès dans l'empire et espèrent d'abord l'accompagner jusqu'à la cour débarquent à Éphèse (Thucydide IV, 50, 3). Clazomènes pouvait aussi accueillir dans son port des ambassadeurs venus de l'ouest de l'Égée, comme l'a noté CULASSO GASTALDI 2004, p. 52-53, en n'excluant pas que ce soit l'endroit où Héracléides, natif de cette cité, aida à plusieurs reprises des ambassadeurs d'Athènes auprès du Grand Roi, ce qui lui valut d'être ensuite honoré par les Athéniens (voir *infra* n. 81). Clazomènes aurait d'ailleurs pu être choisie en raison de la défection d'Éphèse aux Athéniens.

(77) Inscription honorifique athénienne au profit de Straton roi de Sidon (deuxième quart du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) : IG II<sup>2</sup> 141 ; RHODES, OSBORNE 2003 n° 21 ; CULASSO GASTALDI 2004, p. 103-124. Rhodes et Osborne datent l'inscription de ca. 378/377 sur un critère institutionnel grec (la mention des trésoriers puisant dans les dix talents), mais, d'après l'étude (par J. et A.G. Elayi) des monnaies de Sidon porteuses des années de règne, Abdashtart I<sup>er</sup> (le Straton des Grecs) aurait régné de 365 à 352, tandis que sa révolte contre Artaxerxès III remonterait à 355. Le passage des ambassadeurs s'inscrirait alors dans le créneau 365-355, voire 365-359, avant que Straton ne montre des premiers signes d'engagement antiperse. Ces dates de règne empêcheraient d'identifier l'ambassade athénienne à celle qui se rendit en 367 au « Congrès de Suse » relaté par Xénophon. Cf. ELAYI, ELAYI 2004, p. 650-667 (sur le règne de Straton), part. p. 651-655 (sur le décret honorifique athénien). [Je remercie Josette Elayi d'avoir répondu à mes interrogations.]

Quant au parcours que disait avoir suivi l'ambassadeur athénien Diotimos, il est difficile à comprendre au vu de ce qu'en rapporte Strabon (I, 3, 1). Il repose sur un malentendu ou une distorsion, dont la nature est discutée. De fait, Strabon prétend résumer l'interprétation d'Ératosthène, qui a manifestement déformé le récit de Damastès fondé sur le témoignage de Diotimos (!) : ce dernier serait allé de la Cilicie à Suse par voie exclusivement fluviale en empruntant le Cydnos (διὰ τοῦ Κύδνου ἀναπλευσαί ἐκ τῆς Κιλικίας ἐπὶ τὸν Χοάσπην ποταμὸν, ὃς παρὰ τὰ Σοῦσα ῥεῖ, « il remonta le Cydnos de la Cilicie au Choaspès qui arrose Suse »), alors que le Cydnos est orienté N.-S. et séparé du Choaspès par des chaînes de montagnes. Le Cydnos et le Choaspès n'étaient sans doute cités par Damastès que comme les deux extrémités du parcours fluvial, entrecoupé par un parcours terrestre, mais Ératosthène a interprété l'itinéraire comme exclusivement fluvial pour mieux

que l'itinéraire fût influencé par les contacts noués avec tel satrape au gré des opérations militaires : c'est ainsi qu'en 408 les Athéniens opérant aux abords de la Propontide conclurent une trêve avec le satrape Pharnabaze à la condition qu'il accompagnerait une ambassade de leur cité à la cour<sup>78</sup> ; les envoyés pénétrèrent donc dans l'empire plus au nord qu'à l'habitude, en passant par Cyzique et par la satrapie de Phrygie Hellespontique plutôt que par celle de Sardes, tenue par Tissapherne qui n'avait, quant à lui, pris aucun engagement à l'égard d'Athènes.

L'inscription honorant Straton précise qu'il « a veillé à ce que les ambassadeurs envoyés par le peuple auprès du Roi aient les conditions de voyage les meilleures possible »<sup>79</sup>. De fait, si l'on courait des risques avant même d'être arrivé dans l'empire, on n'était pas au bout de ses peines une fois son territoire atteint : la résidence royale était encore fort éloignée et l'on avait d'abord affaire à un gouverneur local, dont l'appui était nécessaire à la poursuite du voyage. Les voyageurs avaient, en effet, besoin d'une aide sans commune mesure avec celle qu'il leur fallait le plus souvent pour se rendre dans une autre cité : loin de pouvoir effectuer un trajet maritime qu'ils préféraient tant qu'il était possible et sûr, ils avaient besoin de se déplacer par voie terrestre sur de très longues distances (plus de 2 300 km de Sardes à Suse) – et de bénéficier pour cela de moyens de transport appropriés et d'une escorte ; il leur fallait être hébergés et nourris sans pouvoir bénéficier des réseaux de solidarité à caractère personnel, familial ou civique tels qu'en assuraient dans le monde grec la *xénia* et la *proxénia* déjà évoquées, les hôtes privés et proxènes accordant dans les cités l'hospitalité aux étrangers d'un certain niveau social, particulièrement quand ceux-ci étaient en mission officielle – et cela aussi bien dans leur destination finale que lors d'éventuelles étapes<sup>80</sup>. Il se peut qu'à la lisière de l'empire, et plus précisément sur ses côtes occidentales, des ambassadeurs aient parfois bénéficié d'une telle hospitalité dans les cités grecques d'Asie Mineure où ils passaient ou dans des États équivalents comme la cité phénicienne de Sidon<sup>81</sup>, mais ce n'était que le début du voyage, qui devait être, quant à lui, une longue pénétration à l'intérieur des terres.

Pour pénétrer dans le territoire de l'empire en progressant d'ouest en est, on pouvait bénéficier d'un réseau routier très performant pour l'époque, celui des routes royales, élaboré et entretenu

le dénoncer comme farfelu. Voir BIANCHETTI 2011, avec la bibliographie antérieure. Toujours est-il que l'ambassade passa par la Cilicie, supposément rejointe par voie maritime. BRIANT 1991 p. 78-79 (1996, p. 396) envisage le trajet rapporté par Strabon comme réaliste, mais suppose en fait que l'ambassade gagna ensuite Thapsaque par voie terrestre, avant de poursuivre par voie fluviale. Diotimos disait avoir fait le voyage (depuis la Cilicie?) en quarante jours.

(78) Xénophon, *Helléniques*, I, 3, 8-9.

(79) ἐπεμελ[ήθη] ὅπως ὡς κάλλιστα πορευθήσονται οἱ πρέσβεις ὡς βασιλεῖα, οὗς ὁ δῆμος ἐπεμψεν (*IG II<sup>2</sup> 141, l. 1-4*).

(80) On a cité plus haut (p. 17) le cas de Callias, proxène des Lacédémoniens qui héberge chez lui les ambassadeurs de Sparte en 379 av. J.-C. Sur le rôle des proxènes dans l'hospitalité accordée aux ambassadeurs en visite, cf. Pollux 3, 59 (ὑποδοχῆς τῶν ἐκεῖθεν φροντίζειν), KIENAST 1973, col. 548, GSCHNITZER 1973, col. 721-722, MACK 2015, p. 70-71. De même, il arrivait que des ambassadeurs en visite soient logés chez le *xénos* de l'un d'entre eux : ainsi, Alcibiade hébergea-t-il manifestement en 420 l'ambassadeur lacédémonien Endios et ses collègues venus à Athènes pour contrer la mise en place d'une alliance avec Argos (Thucydide, VIII, 6, 3 ; V, 44-45). Sur ce rôle des *xénoi*, cf. KIENAST 1973, col. 548-549. Les hôtes accueillant des étrangers pour la première fois pouvaient aussi initier avec eux une relation de *xénia* ou être en quelque sorte des « candidats » à la proxénie, les cités ayant coutume de récompenser de ce titre ceux qui avaient bien accueilli leurs ambassadeurs (voir, par exemple, la proxénie accordée par Athènes à Coroibos de Sparte : *IG II<sup>2</sup> 106*).

(81) Thémistocle, étranger qui certes ne venait pas en ambassade, passait pour avoir bénéficié après son débarquement en Asie Mineure de l'aide de son hôte Nicogénès d'Aigai en Éolide (Plutarque, *Thémistocle*, 26). Héracléides de Clazomènes (*IG I<sup>3</sup> 227*) reçut d'Athènes le titre de proxène pour avoir « rendu service aux ambassades athéniennes » et d'autres privilèges spéciaux pour avoir « assisté avec zèle les ambassadeurs pour leur accord avec le Roi » : cela peut se référer à l'hospitalité qu'il leur accorda dans sa cité, mais aussi – et l'un n'exclut pas l'autre – à l'assistance qu'il leur apporta à la cour même (voir, sur tout ce dossier, LENFANT 2010). Pour Sidon, on pense naturellement au rôle de Straton cité plus haut. Le fait qu'Athènes ait accordé la proxénie dans ces deux derniers cas suggère qu'elle espérait le renouvellement de tels services.

sur ordre du Roi par le biais de corvées infligées aux peuples sujets<sup>82</sup>. La route qui intéressait tout particulièrement les ambassadeurs partant de la côte égéenne était celle que décrit Hérodote comme étant « la route qui monte chez le Roi » (ἡ ἄνοδος ἢ παρὰ βασιλέα) ou encore « la Route royale » (ἡ ὁδὸς ἢ βασιληίη) et qu'il fait aller de Sardes à Suse<sup>83</sup>. À la génération suivante, Ctésias la faisait même commencer à Éphèse<sup>84</sup>, lieu de débarquement fréquent des ambassadeurs ayant pu emprunter la voie maritime. Quoi qu'il en soit, d'Éphèse, les ambassadeurs rejoignaient nécessairement Sardes, en remontant la vallée du Caystre, fleuve qui prenait sa source sur le mont Tmolos, au sud de Sardes, et se jetait dans la mer Égée au nord d'Éphèse<sup>85</sup>. La Route royale avait pour particularité d'être entretenue, mais ce n'était pas seulement une chaussée: elle avait l'avantage d'être sûre<sup>86</sup> et d'être bordée par des « relais royaux » et des « auberges magnifiques », qui permettaient aux voyageurs d'être hébergés, mais aussi de s'alimenter<sup>87</sup>. En témoignent éloquentement les tablettes de Persépolis recensant les aliments distribués à tel voyageur dans tel relais<sup>88</sup>.

Mais pour pouvoir emprunter la Route royale et bénéficier des services qui lui étaient associés, la sécurité, le ravitaillement et l'hébergement, il fallait recevoir une autorisation officielle – une obligation qui incombait d'ailleurs à tous, y compris aux sujets de l'empire: cette autorisation, nommée *halmi* dans les tablettes de Persépolis, était un « document scellé » qui faisait à la fois office de sauf-conduit et de bon de route. Il devait être produit à chaque étape devant le responsable du relais pour obtenir de lui de la nourriture<sup>89</sup>. En d'autres termes, pénétrer à l'intérieur de l'empire supposait de faire face à des conditions administratives et étatiques, qui étaient, là encore, une singularité de l'ambassade dans l'empire: les grands axes de l'espace impérial étaient étroitement contrôlés.

Les ambassadeurs avaient donc besoin d'un sauf-conduit et devaient absolument s'adresser pour cela au satrape de la région, celui qui y représentait l'autorité du roi de Perse. C'était leur premier interlocuteur officiel. Il s'agissait le plus souvent, selon l'endroit où l'on débarquait, du satrape de Phrygie Hellespontique, résidant à Daskyleion, ou de celui de Lydie, basé à Sardes<sup>90</sup>.

Le rôle des satrapes était une particularité des relations diplomatiques entre Grecs et Perses, et il était déterminant. Il l'était d'abord parce qu'il pouvait permettre aux ambassades de faire face aux

(82) Sur les routes royales, voir BRIANT 1991; BRIANT 1996, p. 369-371; HENKELMAN, JACOBS 2021. Il s'agit en fait de tout un réseau de routes et de relais couvrant l'ensemble de l'espace impérial, comme le montrent les tablettes des Fortifications de Persépolis (série Q) recensant les rations alimentaires délivrées aux voyageurs dans les relais qui le jalonnent (voir aussi Ctésias F 33 [LENFANT 2004, p. 165], qui étend le parcours en le faisant partir d'Éphèse et arriver à l'Indus, cette extension à l'est, ignorée d'Hérodote, étant pleinement confirmée par les tablettes). Sur les corvées qui permettaient sans doute la construction et l'entretien des routes, cf. BRIANT 1996, p. 374.

(83) Hérodote V, 51-53.

(84) Ctésias F 33 [LENFANT 2004, p. 165]. Voir *supra* n. 82.

(85) Les ambassadeurs caricaturés par Aristophane dans *Les Acharniens* disent être passés par les plaines du Caystre (v. 68-69).

(86) Hérodote précise bien qu'elle ne traverse que des terres habitées et sûres (V, 52).

(87) Hérodote V, 52: Σταθμοί τε πανταχῆ εἰσι βασιληῖοι καὶ καταλύσεις κάλλιστα, « Il y a de part en part des relais royaux et des auberges magnifiques. »

(88) Pour quelques exemples de tablettes des archives des Fortifications de Persépolis mentionnant des rations alimentaires reçues par des voyageurs le long de la Route royale, avec leurs destinations, voir KUHRT 2007, p. 733-735.

(89) BRIANT 1991, p. 70, et 1996, p. 377. KUHRT 2007, p. 730 (définition du *halmi*), 739-741 (exemple d'autorisation), 733-735 (références au *halmi* dans les tablettes de Persépolis qui rendent compte de l'octroi de nourriture sur présentation du *halmi*).

(90) Songeons, par exemple, à Pharnakès, satrape de Phrygie Hellespontique, auquel les ambassadeurs péloponnésiens arrêtés en Thrace en 430 avaient initialement l'intention de s'adresser pour obtenir qu'il les « envoie vers l'intérieur (ἀναπέμπειν) auprès du Roi » (Thucydide, II, 67, 1). Le satrape de Sardes était régulièrement sollicité par tous ceux qui débarquaient à Éphèse ou sur la côte égéenne, d'autant que sa résidence coïncidait avec une étape de la Route royale. Dans le cas des ambassadeurs passés chez Straton de Sidon, ce dernier les mit sans doute en contact avec le satrape qui supervisait la région et c'est peut-être aussi pour cela que les Athéniens tinrent à l'honorer en retour.

besoins et obligations spécifiques qui s'imposaient à elles, besoins d'ordre administratif, matériel et logistique. Si les ambassadeurs avaient besoin d'un sauf-conduit, d'un bon de route et d'une escorte pour pouvoir circuler dans l'empire en toute sécurité, ils ne pouvaient les obtenir que du satrape local, quand lui-même avait reçu l'accord du Roi – ce qui était une source potentielle de retard<sup>91</sup>. Or, il arrivait que des émissaires se voient refuser une audience du gouverneur local, comme en 407, quand Cyrus le Jeune, *karanos* ou commandant militaire des satrapies occidentales<sup>92</sup>, refusa de recevoir une ambassade athénienne<sup>93</sup>. Il se pouvait même que non seulement ils n'obtiennent pas l'audience et le sauf-conduit indispensables, mais qu'ils soient retenus au stade des satrapies anatoliennes sans pouvoir se faire entendre à la cour – ni non plus retourner dans leur propre cité. C'est ainsi que, toujours en 407, Cyrus le Jeune ordonna au satrape Pharnabaze de retenir les cinq ambassadeurs athéniens qui souhaitaient gagner la cour, alors que les Lacédémoniens venaient précisément de conclure un accord avec le Roi (traité dit de Boiotios). Le but affiché par Cyrus était d'éviter que les Athéniens n'avertissent leur cité des intentions du Roi et de l'accord qu'il venait de conclure avec Sparte (celui de mener réellement désormais une guerre conjointe contre Athènes). Les envoyés d'Athènes n'en furent pas moins retenus durablement, trois ans selon les manuscrits de Xénophon, durée que certains ramènent à trois mois<sup>94</sup> et qui, dans tous les cas, équivaut à une rétention non négligeable<sup>95</sup>.

C'est dire combien les ambassadeurs dépendaient des satrapes. Or, ceux-ci, tout en étant en principe les exécutants de la politique ordonnée par le Roi, manifestaient parfois leur faveur à telle cité plutôt qu'à telle autre<sup>96</sup>. Il arrivait que, dans cette optique, ils aillent jusqu'à accompagner

(91) MILLER 1997, p. 116, suppose que le satrape envoyait à la cour un messenger à cheval qui ne pouvait guère apporter la réponse du Roi avant un mois.

(92) Le titre de *karanos*, commandant suprême des troupes d'Asie Mineure occidentale, n'est attesté que pour Cyrus le Jeune, fils cadet du roi Darius II, dans des circonstances précises, où il s'agissait de préparer la guerre contre Athènes en collaboration avec Sparte (Xénophon, *Helléniques*, I, 4, 3). Il le plaçait manifestement au-dessus des satrapes d'Asie Mineure en ce qui concerne les relations avec les cités grecques (voir, par exemple, ses ordres à Pharnabaze en I, 4, 5, et son refus de céder aux instances de Tissapherne en I, 5, 9). D'après Xénophon, *Anabase*, I, 9, 7, Cyrus était également satrape de Lydie, de Phrygie et de Grande Cappadoce. Parmi les détenteurs probables du titre de *karanos* figure ensuite Tissapherne, au tout début du IV<sup>e</sup> siècle. Sur le terme et la bibliographie, voir LENFANT 2015, p. 104-106, et HYLAND 2015, p. 318 n. 10.

(93) Xénophon, *Helléniques*, I, 5, 8-9: les Athéniens sont passés par l'intermédiaire de Tissapherne (convaincu qu'il fallait maintenir l'équilibre entre Athènes et Sparte), mais Cyrus ne cède pas aux instances de ce dernier, d'autant qu'il a été missionné par son père pour soutenir désormais Sparte sans plus d'ambiguïté (I, 5, 3).

(94) Xénophon, *Helléniques*, I, 4, 4-7. Si certains ont supposé une erreur de copie et proposé de corriger « trois ans » en « trois mois » (AMIT 1973, p. 452 n. 10), c'est pour deux types de raisons, liées à la vraisemblance et à la prosopographie. L'argument de la vraisemblance n'est pas décisif: s'il est certain que l'accord entre Sparte et le Roi ne put rester longtemps secret, le mobile a pu évoluer et se compliquer du fait qu'il n'était certainement pas le même pour Cyrus et pour Pharnabaze. Ce qui motivait Pharnabaze à retenir les ambassadeurs était tout simplement l'ordre de Cyrus (il attendait sa permission pour les laisser partir) et, dans le même temps, Pharnabaze voyait dans ce sort un moindre mal: il cherchait manifestement à ménager ces ambassadeurs, puisqu'il avait aussi la possibilité de les livrer à Cyrus (I, 4, 5) et qu'il a préféré les retenir, qu'il leur fait valoir qu'il n'encourt aucun reproche de leur part (6) et qu'il invoque auprès de Cyrus le serment qu'il leur a prêté (7). L'autre objection est d'ordre prosopographique, et elle est plus troublante: deux des ambassadeurs athéniens, Euryptolémus et Mantithéos, sont mentionnés de nouveau comme acteurs sur la scène politique ou militaire dès 408 ou 407, soit avant le délai de trois ans. Certains voient en eux de simples homonymes, mais la proximité de tous ces personnages avec Alcibiade plaide plutôt en sens inverse.

(95) Il semble que les Athéniens ne soient pas à proprement parler prisonniers, mais qu'ils n'obtiennent tout simplement pas le droit de partir, que ce soit pour la cour ou au contraire pour regagner leur cité. Pharnabaze ne manque pas cependant de leur donner des illusions, puisqu'il entretient leur espoir de les mener auprès du Roi (I, 4, 6). Quant à Athènes, on ne sait rien de ce qu'elle supposait du sort de ces ambassadeurs, qui n'ont manifestement pas été considérés comme des otages. N'oublions pas qu'un aller-retour d'Athènes à la cour pouvait durer très longtemps.

(96) Le cas le plus explicite se présente en 392, quand Tiribaze se montre plus favorable à Sparte, tandis que Strouthas tient plutôt pour Athènes (Xénophon, *Helléniques*, IV, 8, 14-17).

personnellement une ambassade à la cour, comme le fit Tiribaze avec Antalcidas en 387<sup>97</sup>. Parfois aussi, c'est par suite d'un accord obtenu sous la pression militaire que des ambassadeurs obtenaient de faire le voyage sous la protection directe du satrape, comme dans le cas déjà vu de 408, où les Athéniens acceptèrent de cesser temporairement de faire la guerre aux gens de Chalcédoine si Pharnabaze conduisait leurs ambassadeurs auprès du Roi<sup>98</sup>. La suite prouve néanmoins que les Perses surent rester maîtres du jeu.

Une fois obtenue la protection d'un satrape, le danger prenait fin<sup>99</sup>, pour l'essentiel<sup>100</sup>, si bien que la partie la plus risquée du voyage était, paradoxalement, la première, celle qui s'effectuait dans le monde grec ou à ses abords<sup>101</sup>. Le trajet s'effectuait ensuite le plus souvent en empruntant sous escorte la Route royale qui allait de Sardes à Suse (fig. 1), et qui était ponctuée de relais espacés d'une journée de voyage, où le voyageur muni d'un document officiel pouvait, on l'a dit, être hébergé et

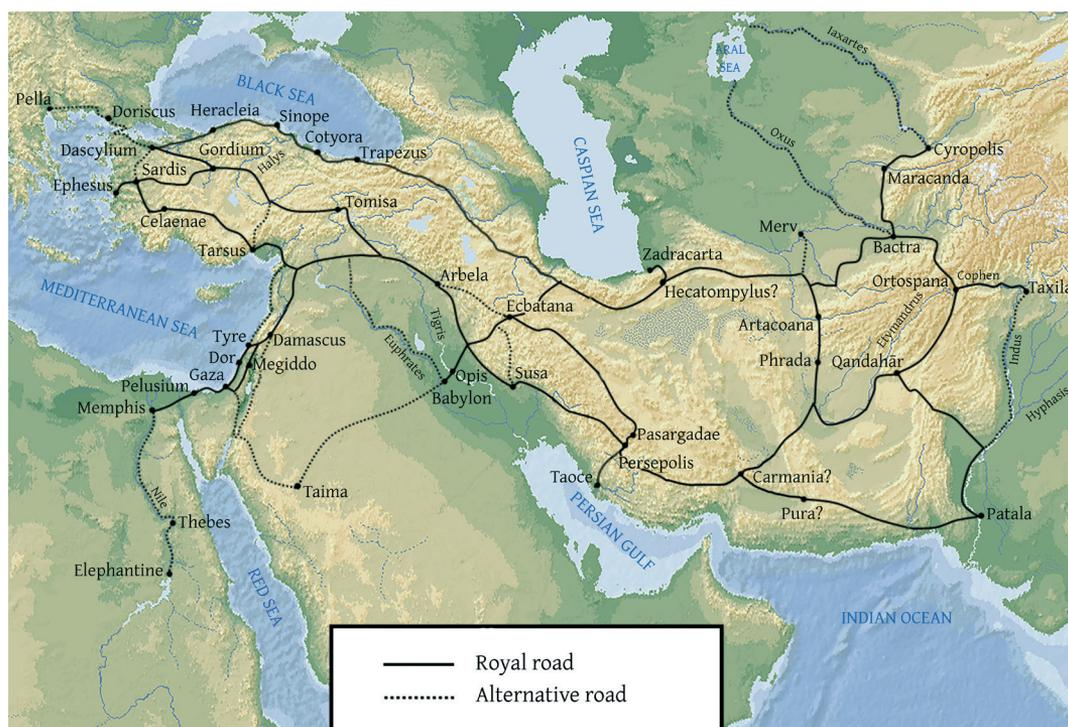


Fig. 1. Les routes de l'empire achéménide. Dessin de Joaquín Velásquez Muñoz, Wouter Henkelman et Bruno Jacobs, reproduit avec l'aimable autorisation de ses auteurs.

(97) Xénophon, *Helléniques*, V, 1, 25 (Antalcidas revient de la cour accompagné de Tiribaze).

(98) Xénophon, *Helléniques*, I, 3, 8. Voir *supra* p. 24.

(99) Cela se vérifie même dans le cas extrême que nous avons vu, puisque Pharnabaze assure la sauvegarde des émissaires athéniens qui sont retenus sur place et qu'il finit par obtenir leur libération et leur escorte jusqu'à la côte (Xénophon, *Helléniques*, I, 4, 7).

(100) On verra que, de manière exceptionnelle, les ambassadeurs couraient aussi le risque d'être séquestrés quelque temps à la cour ou encore d'être condamnés pour trahison à leur retour chez eux. Voir *infra* p. 43-44.

(101) Il faut faire une place à part, en raison des circonstances exceptionnelles, aux ambassadeurs de diverses cités qui furent capturés à deux reprises par les troupes d'Alexandre, en Syrie après la bataille d'Issos en 333, puis en Hyrcanie en 330. Si Alexandre prit à leur égard des décisions distinctes en fonction de leur profil social ou de la position politique de leur cité, il ne fit qu'en retenir certains sans en faire mourir aucun. Sur la capture de 333: Arrien, *Anabase*, II, 15, 2-5; Quinte-Curce, III, 13, 15. Sur celle de 330: Arrien, *Anabase*, III, 24, 4; Quinte-Curce, VI, 5, 10.

nourri. Ce voyage était particulièrement long : le trajet le plus classique consistait à gagner Sardes, à y attendre un laissez-passer, à suivre la Route royale jusqu'à Suse, ce qui, selon Hérodote, se faisait en trois mois – soit six mois de trajet avec le retour –, à quoi il fallait ajouter la durée du séjour à la cour et, en amont comme en aval, le trajet aller-retour entre la Grèce balkanique et le site de Sardes<sup>102</sup>. Il se pouvait aussi que le voyage soit interrompu ici ou là, soit parce que le satrape tardait à recevoir l'ambassade ou à lui délivrer son sauf-conduit, soit parce que la saison hivernale empêchait pour quelque temps de poursuivre la route<sup>103</sup>. Même si l'on est loin d'atteindre les onze ans évoqués dans la scène comique des *Acharniens*<sup>104</sup>, on voit qu'Aristophane ne faisait guère que caricaturer une durée réellement hors du commun, et très certainement ressentie comme telle par les Athéniens<sup>105</sup>. Cette longueur n'était pas sans inconvénient pour le processus diplomatique, la situation militaire pouvant évoluer pendant ce temps, ni sans incidence pour les individus concernés, qui s'absentaient ainsi durablement.

Notons enfin que, pour ces mêmes ambassadeurs, le voyage était l'occasion d'expériences nouvelles avant même l'arrivée à la cour du Grand Roi. Ils pouvaient d'abord voir la demeure du satrape, belle résidence bordée d'un magnifique parc typiquement perse, le « paradis »<sup>106</sup>, un de ces jardins plantés des plus beaux produits et assortis de terrains de chasse<sup>107</sup>. Ils découvraient les cours satrapiques, dont les usages étaient en partie calqués sur ceux de la cour centrale, et qui leur donnaient un avant-goût du protocole royal : on sait que, selon le bon vouloir du satrape, les visiteurs pouvaient avoir à attendre quelque temps avant d'être reçus<sup>108</sup>, et l'iconographie suggère que les audiences étaient partiellement conçues sur le modèle des audiences royales, le satrape siégeant sur un trône surélevé, tandis que son visiteur restait debout<sup>109</sup>. Sans atteindre la splendeur réservée au Roi, le luxe était déjà sensible, aussi bien dans le mobilier et la vaisselle que dans les habits mêmes des satrapes ou dans leur domesticité<sup>110</sup>. Les ambassadeurs pouvaient aussi voir, dès

(102) Hérodote précise d'ailleurs que, pour aller d'Éphèse à Sardes, il fallait compter trois jours supplémentaires (V, 54). Passer par le satrape de Phrygie Hellespontique au nord supposait un trajet différent, au moins au début (en 408, les ambassadeurs athéniens passèrent par Cyzique, puis par Gordion en Phrygie, puis se mirent « en route pour aller chez le Roi ») (Xénophon, *Helléniques*, I, 3, 13 ; I, 4, 1-2), empruntant la Route royale sans être passés par Sardes. Voir fig. 1.

(103) HOFSTETTER 1972, p. 101, notait déjà qu'en hiver les cols du Taurus étaient fermés à la circulation. En 408, Pharnabaze, qui s'est engagé à conduire l'ambassade athénienne à la cour, la fait d'abord hiverner à Gordion, en Phrygie, avant de lui faire reprendre la route au printemps (Xénophon, *Helléniques*, I, 4, 1-2).

(104) C'est le temps qui s'est écoulé au moment de la pièce, en 425, depuis l'archontat d'Euthyménès auquel remonterait le départ de l'ambassade (v. 67).

(105) Jouée en février 425, la scène des *Acharniens* qui caricature une ambassade athénienne de retour de la cour perse suppose qu'un tel événement avait eu lieu dans les mois précédents, peut-être même de manière répétée. Sur cette scène et la bibliographie afférente, voir MARIGGIÓ 2011, p. 33-37.

(106) Sur les demeures et paradis des satrapes d'Asie Mineure, cf. DEBORD 1999, p. 45-48. On ne sait si le satrape faisait systématiquement découvrir son paradis aux ambassadeurs de passage, mais Cyrus fit visiter celui qu'il avait à Sardes au Spartiate Lysandre, venu en mission officielle (Xénophon, *Économique*, IV, 20-21).

(107) Voir, par exemple, ce que Xénophon dit du domaine de Pharnabaze à Daskyleion (*Helléniques*, IV, 1, 15-16).

(108) C'est ce que suggère le cas du Spartiate Callicratidas, navarque qui succéda à Lysandre en 406 et vint à Sardes dans l'espoir d'obtenir de Cyrus de l'argent pour la suite des opérations militaires contre Athènes. Cyrus le fit attendre longuement en différant leur entretien de jour en jour (Xénophon, *Helléniques*, I, 6, 6-7 et 10).

(109) MILLER 1997, p. 124. L'autrice signale aussi la diffusion dans les centres régionaux de motifs iconographiques et de détails architecturaux, voire d'éléments de mobilier typiquement achéménides tels que des trônes (p. 121-124).

(110) À Sardes, quand il reçoit Lysandre et les ambassadeurs lacédémoniens, Cyrus le Jeune est assis sur un trône en argent et en or (Xénophon, *Helléniques*, I, 5, 1-3). La tente du gouverneur (*hyparchos*) d'Arménie occidentale Tiribaze, dont s'emparent les mercenaires grecs naguère employés par Cyrus, contient des lits avec des pieds d'argent et des coupes à boire (ἐκπώματα), mais aussi du personnel spécialisé dans le service de table, boulangers et échantons (Xénophon, *Anabase*, IV, 4, 21). Pharnabaze, au moment de rencontrer le roi de Sparte Agésilas en rase campagne, porte « une robe valant beaucoup d'or » et ses serviteurs commencent par disposer à terre des tapis moelleux typiques des Perses (Xénophon, *Helléniques*, IV, 1, 30).



Fig. 2. Tétradrachme d'argent représentant le satrape Tissapherne coiffé de la tiare perse (397-396 av. J.-C., 14,92 gr., diam. 21 mm, Münzkabinett, Staatliche Museen zu Berlin, 18201162, photographie Reinhard Saczweski).

leur première visite chez un satrape, des éléments typiquement perses, telle la tiare qu'il portait sur la tête et dont témoignent, par exemple, les monnaies de Pharnabaze ou de Tissapherne (fig. 2). Néanmoins, de même que le faste n'atteignait pas celui de la cour royale, le satrape était moins distant que le souverain suprême, il partageait repas et boisson avec les envoyés et discutait avec eux de manière informelle<sup>111</sup>; rien ne porte à croire que ses visiteurs aient eu à effectuer devant lui le geste d'hommage de la *proskynèse*<sup>112</sup>.

Les ambassadeurs expérimentaient aussi l'organisation administrative et logistique propre à l'empire, avec ses satrapies, l'usage des saufs-conduits ou la conception de la Route royale, avec ses magasins et ses contrôles à chaque relais. Ils innovaient encore en faisant un long trajet terrestre, dans des véhicules confortables qu'ils n'avaient

jamais empruntés, tels que des voitures couvertes (*harmamaxai*) qui leur permettaient de se déplacer couchés et surtout à l'abri du soleil ou des intempéries<sup>113</sup>, sur des routes carrossables<sup>114</sup>, des conditions luxueuses pour leurs critères. Ils traversaient aussi des paysages de types nouveaux et divers, loin du monde égéen ou méditerranéen qui leur était familier. C'était pour eux l'expérience d'une pénétration profonde à l'intérieur des terres: les Grecs parlaient d'*anabainin*, littéralement de « monter » auprès du Roi<sup>115</sup>, occasion rare pour eux de s'éloigner à ce point de cette mer dont les sites grecs n'étaient jamais très distants, à telle enseigne que, dans le monde grec, les voyages se faisaient le plus souvent par cabotage le long des côtes. Quelques anecdotes littéraires suggèrent d'ailleurs qu'un tel éloignement de la mer avait de quoi les rebuter<sup>116</sup>. La nouveauté consistait enfin à traverser des contrées où l'on parlait d'autres langues, et pas toujours la même, où l'on pratiquait d'autres mœurs, et pas toujours les mêmes. Sans doute a-t-on peu de témoignages sur cet aspect du voyage, même si l'*Anabase* de Xénophon permet de l'imaginer quelque peu: pour aller jusqu'à Cunaxa, non loin de Babylone, en partant de Sardes, les mercenaires suivirent au sud de l'Anatolie

(111) Hydarnès reçoit Sperthias et Boulis à sa table et s'entretient ce faisant avec eux (Hérodote, VII, 135). Lysandre et les ambassadeurs lacédémoniens qui l'accompagnent auprès de Cyrus partagent avec lui un repas, puis discutent tout en buvant (Xénophon, *Helléniques*, I, 5, 1 et 6-7). Peut-être est-ce à l'hospitalité du satrape que fait allusion l'ambassadeur des *Acharniens* quand il dit avoir été reçu et obligé de boire dans de la vaisselle de luxe un vin fort agréable (v. 73-75).

(112) Sur l'obligation d'accomplir ce geste devant le Roi, voir *infra* p. 36-38.

(113) Aristophane, *Acharniens*, 70.

(114) BRIANT 1996, p. 373, précise qu'il faut entendre par là non pas des voies pavées, mais des routes de terre assez larges et assez bien entretenues pour permettre le passage de chariots.

(115) S'agissant des ambassadeurs, voir, par exemple, Hérodote, VII, 151-152, Xénophon, *Helléniques*, 4, 4; Platon, *Alcibiade majeur*, 123c; Plutarque, *Artaxerxès*, 22, 1 et 8. Cf. Hérodote, VII, 137. Le substantif d'anabase est bien connu des Modernes s'agissant de l'expédition des Dix-Mille qui fit « pénétrer » Cyrus et ses mercenaires jusqu'aux abords de Babylone.

(116) On songe au refus du roi de Sparte Cléomène de s'allier aux Ioniens révoltés, reprochant à leur délégué Aristagoras de « vouloir les entraîner à trois mois de distance de la mer » (Hérodote, V, 50) ou encore au fameux cri de joie des Dix-Mille, Ὁάλαττα θάλαττα, « La mer! La mer! », lorsqu'après avoir pénétré dans l'empire jusqu'aux abords de Babylone, ils furent remontés vers le nord et aperçurent enfin la mer, qu'ils n'avaient pas vue depuis de longs mois, même si c'était en l'occurrence la mer Noire (Xénophon, *Anabase*, IV, 7, 24). Plus tard, quand le roi thrace Seuthès propose d'employer les mercenaires menés par Xénophon, ce dernier demande à quelle distance de la mer il envisage de les conduire (VII, 3, 12).

un trajet qui les conduisit ensuite à longer l'Euphrate<sup>117</sup>. S'ils n'empruntèrent pas la Route royale décrite par Hérodote, mais marchèrent plus au sud, ils purent observer au passage diverses réalités de l'empire telles que fleuves, reliefs, villes ou villages, voire consommer des aliments différents, comme le vin de datte ou le pain de millet qu'ils se procurèrent à Charmandé sur l'Euphrate<sup>118</sup>. Ils furent même renseignés ici et là, puisqu'ils surent à deux reprises qu'ils passaient dans des villages (*kômai*) appartenant à la mère du Roi Parysatis, les uns en Syrie, les autres en Médie, les premiers ayant été donnés à Parysatis « pour sa ceinture »<sup>119</sup>, et de même ils identifièrent le palais du satrape de Syrie Bélélys, avec son beau et grand « paradis »<sup>120</sup>. Il ne fait pas de doute qu'il en allait de même des ambassadeurs voyageant vers la cour. Sans même raisonner par analogie, on dispose, je crois, d'un témoignage positif jusqu'ici négligé : dans l'*Alcibiade majeur* de Platon (123c), Socrate dit tenir d'un témoin « digne de foi », un de « ceux qui se trouvent être montés auprès du Roi »<sup>121</sup>, qu'il a « longé pendant près d'une journée une terre très vaste et riche, que les gens du pays appellent la ceinture de la femme du Roi ». Le voyageur a même appris « qu'il y en a une autre que l'on appelle cette fois sa coiffe, que beaucoup d'autres lieux beaux et riches ont été choisis pour la parure de cette femme et que chacun de ces lieux tire son nom de chaque élément de sa parure. » Comme le montre la suite du texte, la femme du Roi est ici Amestris, qui reçut le domaine en tant qu'épouse de Xerxès et se trouve être la mère du roi Artaxerxès I<sup>er</sup>, au pouvoir à l'époque de ce voyage<sup>122</sup>. Il est très tentant de penser que le témoin « digne de foi » n'est autre que Ppyrilampe, l'oncle de Platon dont ce dernier rappelle lui-même dans le *Charmide* les ambassades auxquelles il participa, notamment auprès du Grand Roi – rappelons qu'il s'était signalé à son retour par les paons qu'il avait rapportés<sup>123</sup>. Cela confirmerait sans surprise que les ambassadeurs purent découvrir des

(117) Pour une mise au point sur le trajet des Dix-Mille, voir BRENNAN 2021, avec les cartes 7 et 8 du même volume.

(118) Xénophon, *Anabase*, I, 5, 10. Je me contente d'évoquer ici l'aller, mais le récit de Xénophon est en fait surtout proluxe en données ethno-géographiques relevées lors de la longue « catabase », la retraite des mercenaires qui suivit la bataille de Cunaxa et qui occupe six des sept livres. Plusieurs analyses confrontant ces données à d'autres sources sur le Proche-Orient ont été rassemblées par BRIANT 1995. Sur les divers aspects de l'empire perse dans l'*Anabase* de Xénophon, cf. TUPLIN 2004.

(119) Xénophon, *Anabase*, I, 4, 9 (sur la route de Babylone) ; II, 4, 27 (lors de la retraite). Cf. Ctésias F 16 § 65 (LENFANT 2004, p. 143-144 et n. 160).

(120) Xénophon, *Anabase*, I, 4, 10.

(121) Le verbe est ἀναβαίνω, expression usuelle, on l'a vu, pour rendre compte du trajet conduisant de la mer Égée vers la cour, notamment celui des ambassadeurs (τῶν ἀναβεβηκότων παρὰ βασιλέα, litt. « ceux qui se trouvent être montés auprès du Roi », soit « ceux qui se trouvent être allés à la cour du Roi »).

(122) Platon, *Alcibiade majeur*, 123b-d : ἐπεὶ ποτ' ἐγὼ ἤκουσα ἀνδρὸς ἀξιόπιστου τῶν ἀναβεβηκότων παρὰ βασιλέα, ὃς ἔφη παρελθεῖν χώραν πάνυ πολλὴν καὶ ἀγαθὴν, ἐγγὺς ἡμερησίαν ὁδόν, ἣν καλεῖν τοὺς ἐπιχωρίους ζώνην τῆς βασιλέως γυναικός· εἶναι δὲ καὶ ἄλλην ἣν αὐτὸν καλεῖσθαι καλύπτραν, καὶ ἄλλους πολλοὺς τόπους καλοὺς καὶ ἀγαθοὺς εἰς τὸν κόσμον ἐξηρημένους τὸν τῆς γυναικός, καὶ ὀνόματα ἔχειν ἐκάστου τῶν τόπων ἀπὸ ἐκάστου τῶν κόσμων. ὥστ' οἶμαι ἐγώ, εἴ τις εἴποι τῇ βασιλέως μητρὶ, Ἐέρξου δὲ γυναικί, Ἀμήστριδι, ὅτι ἐν νῶ ἔχει σοῦ τῶ νεί ἀντιτάττεσθαι ὁ Δεινομάχης υἱός, ἢ ἔστι κόσμος ἴσως ἄξιος μῶν πεντήκοντα εἰ πάνυ πολλοῦ, τῶ δ' ὑεὶ αὐτῆς γῆς πλέθρα Ἐρχίασιν οὐδὲ τριακόσια, θαυμάσια ἂν ὅτω ποτὲ πιστεύω ἐν νῶ ἔχει οὗτος ὁ Ἀλκιβιάδης τῶ Ἄρτοξέρῃ διαγωνίζεσθαι. « J'ai en effet entendu dire à un homme digne de foi parmi ceux qui se trouvent être montés auprès du Roi qu'il avait longé pendant près d'une journée une terre très vaste et riche, que les gens du pays appellent « la ceinture de la femme du Roi », qu'il y en avait encore une autre que l'on appelle cette fois sa « coiffe », que beaucoup d'autres territoires beaux et riches sont réservés à la parure de cette femme et que chacun de ces territoires tire son nom de chaque élément de sa parure. Je crois donc pour ma part que, si l'on disait à Amestris, la mère du Roi et l'épouse de Xerxès : « Le fils de Deinomaché prétend se mesurer à ton fils », Deinomaché dont la parure vaut peut-être cinquante mines tout au plus, quand son fils ne possède pas trois cents plèthres de terre à Erchia, elle se demanderait toute surprise sur quoi cet Alcibiade fonde sa confiance pour prétendre rivaliser avec Artaxerxès. »

(123) Platon, *Charmide*, 158a : Πυριλάμπους γὰρ τοῦ σοῦ θείου οὐδεὶς τῶν ἐν τῇ ἡπείρῳ λέγεται καλλίων καὶ μείζων ἀνὴρ δόξαι εἶναι, ὁσάκις ἐκεῖνος ἢ παρὰ μέγαν βασιλέα ἢ παρὰ ἄλλον τινὰ [τῶν ἐν τῇ ἡπείρῳ] πρεσβεύων ἀφίκετο. « Car, en ce qui concerne ton oncle Ppyrilampe, on dit que personne sur le continent n'a jamais passé pour être un homme plus beau et plus grand que lui, cet homme qui tant de fois se rendit en ambassade, soit auprès du Grand Roi, soit auprès d'un autre. » (Socrate s'adresse à Charmide, cousin de Platon). Sur les paons rapportés par Ppyrilampe et déjà évoqués plus haut, voir *infra*

aspects originaux de l'empire durant leur long trajet, tirant des informations de ce qu'ils virent et des explications qu'on leur donna sur place. En l'occurrence, la pratique d'allouer des domaines à des membres de la famille royale sur les territoires non perses de l'empire est pleinement attestée par les archives de Persépolis<sup>124</sup> et par les tablettes babyloniennes<sup>125</sup>, celle d'affecter les revenus de domaines concédés par le Roi à des postes de dépenses précis est évoquée plusieurs fois par les auteurs grecs<sup>126</sup>. Si nos sources sont avares en précisions de ce genre, c'est que nous n'avons pas conservé de récit d'ambassadeur<sup>127</sup> et la transmission de bribes d'information est seulement due à leur utilité rhétorique dans un propos dépourvu de visée historique<sup>128</sup>. La moisson est plus abondante s'agissant du séjour chez le Roi.

### *La réception à la cour*

La découverte d'un autre univers se poursuivait à la cour, qu'il nous faut d'abord situer dans l'espace.

### *Suse, lieu de réception des ambassades étrangères*

Le Grand Roi disposait de quatre résidences majeures, à Suse, Persépolis, Babylone et Ecbatane, des résidences royales dans lesquelles il séjournait tour à tour avec sa cour. Le principe de ces déplacements est énoncé par Xénophon dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle<sup>129</sup>, mais la pratique en est attestée dès le début du V<sup>e</sup> siècle par les tablettes de Persépolis et de Babylone<sup>130</sup>.

Dans ces conditions, on peut s'étonner d'abord qu'avant l'expédition d'Alexandre Suse ait été pour ainsi dire la seule résidence royale connue des Grecs : Eschyle situe la cour perse à Suse et surtout Hérodote y place expressément le centre du pouvoir, la résidence du Roi et l'abri de ses trésors<sup>131</sup> ; Ctésias connaissait sans nul doute les différentes « capitales », mais son œuvre-fleuve eut

p. 44. Ces paons étant attestés du temps de Périclès (Plutarque, *Périclès*, 13, 15), près de 30 ans avant le discours d'Antiphon de 412/1 (Athénée, IX, 397c), l'ambassade paraît bien dater du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup>.

(124) Les archives des Fortifications de Persépolis montrent que, sous Darius, Irdabama (inconnue des sources grecques, peut-être la mère de Darius ou l'une de ses épouses) et Irtaštuna, autre princesse royale, disposaient de domaines qui relevaient de leur propre responsabilité et entre lesquels elles voyageaient (cf. HENKELMAN 2010, p. 693-697).

(125) Plusieurs exemples sont donnés en traduction anglaise par KUHRT 2007, p. 820-822, dont l'un concerne Parysatis, alors épouse du roi Darius (II), et ses domaines dans la région de Nippur (n° 66(ii)).

(126) Songeons aux villes dont les revenus (fiscaux) furent accordés à Thémistocle selon les cas « pour son pain », « pour son vin », « pour sa viande », « pour sa literie » et « pour ses vêtements » (Thucydide, I, 138 ; Plutarque, *Thémistocle*, 29, 11 ; Athénée, I, 29f-30a). Sur ces concessions (*dôreai* en grec), cf. BRIANT 1985, DEBORD 1999, p. 188-193.

(127) Voir *infra* n. 228.

(128) Socrate cherche à montrer à Alcibiade que sa richesse ou celle de sa mère est ridicule en comparaison de celle de l'épouse ou de la mère du Roi.

(129) Selon Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 6, 22, le roi de Perse passait l'hiver à Babylone, le printemps à Suse et l'été à Ecbatane. Cf. Xénophon, *Anabase*, III, 5, 15, qui rapporte déjà la rumeur concernant l'été à Ecbatane. C'est beaucoup plus tard (I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.) et sur la base probable d'une source postérieure à Alexandre qu'Athénée (XII, 513f) inclut Persépolis dans la « tournée » royale, affirmant que le Roi passait l'hiver à Suse, l'été à Ecbatane, l'automne à Persépolis et le reste de l'année à Babylone. Alors que Xénophon attribue ce déplacement saisonnier à la quête constante du climat le plus agréable, BRIANT 1988 et 1996, p. 199-204, préfère prêter au Roi la motivation politique de réaffirmer régulièrement son pouvoir ici et là. JACOBS 2021 souligne l'incohérence des données sur l'ordre et la durée des séjours et rejette l'idée d'une tournée annuelle systématique des capitales.

(130) TUPLIN 1998 procède à un examen scrupuleux des sources grecques et persépolitaines, dont la nature et les dates respectives empêchent cependant une confrontation concluante.

(131) Eschyle, *Perses*, 761 ; Hérodote, V, 49.

peu de retentissement immédiat<sup>132</sup>; Xénophon même ne connaît pas Persépolis et ses allusions aux autres résidences royales restent très maigres<sup>133</sup>.

Certes, Suse était un centre administratif et politique important<sup>134</sup> – les sources cunéiformes et les vestiges archéologiques en font foi –, mais l'ignorance grecque des autres résidences royales n'en est pas moins une énigme<sup>135</sup>. On peut donc être tenté d'expliquer ce privilège accordé à Suse dans l'imaginaire grec par un fait bien réel: c'était le lieu de réception des ambassades venues des rives de l'Égée<sup>136</sup>. Il ne faut pas négliger le fait qu'Hérodote lui-même, qui n'était pas allé au cœur de l'empire, avait recueilli, directement ou non, le témoignage d'ambassadeurs qui s'étaient rendus à Suse: quand il rapporte que des messagers argiens y demandèrent à Artaxerxès le renouvellement d'un accord, il se fonde apparemment sur le témoignage des messagers athéniens qui, avec Callias, s'étaient trouvés à la cour au même moment<sup>137</sup>. On peut se demander si les voyages d'ambassadeurs n'ont pas influencé sa connaissance partielle de la Route royale, qu'il ne fait aller que de Sardes à Suse, alors que la documentation persépolitaine montre amplement que le réseau routier s'étendait au-delà, notamment jusqu'à Persépolis, mais aussi jusqu'à Bactres et à l'Indus, comme devait le signaler Ctésias, nous l'avons vu<sup>138</sup>.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, Suse fut choisie par le Roi comme lieu de réception privilégié des ambassades grecques, ce qui évitait à ces dernières de faire 800 km supplémentaires

(132) Ctésias fut peut-être le premier à évoquer dans son œuvre ces changements de résidence qu'il avait dû vivre pendant des années en tant que médecin personnel du Roi (LENFANT 2004, p. xvi): les fragments de ses *Persica* font allusion à Babylone, Pasargades, Suse, Béhistoun (Bagistanon, sur la route d'Ecbatane, cf. LENFANT 2004, index) et même au lieu de sépulture des rois de Perse situé, à partir de Darius, à Naqš-e Rostam, à près de 8 km de Persépolis (F 13 § 19 [LENFANT 2004, p. 121]). Les allusions au retour de tel ou tel roi (F 13 § 23, 32 [p. 123 et 127]) et surtout au rapatriement de son corps (F 15 § 47 et 48 [p. 135 et 136]) εἰς Πέρσας, «chez les Perses», soit en Perse proprement dite (le Fars actuel), pourraient à première vue se référer à Persépolis. CAMERON 1973, p. 56, allait jusqu'à proposer de traduire Πέρσαι par Persépolis (*Parsa* en perse): εἰς Πέρσας serait alors un équivalent de εἰς Ἀθήνας ou de εἰς Ἐκβάτανα. TUPLIN 2010, p. 193, signale, quant à lui, le F 36, où la séquence ἐν Ἐκβατάνοις καὶ ἐν Πέρσας, «à Ecbatane et chez les Perses ou à Parsa», peut suggérer que le second élément est une ville. Il arrive néanmoins que le rapatriement d'un corps de roi «chez les Perses» ne puisse se référer à Persépolis, comme dans le cas de Cyrus (F 13, § 9 [p. 117]), qui fut certes inhumé en Perse, mais à Pasargades (LENFANT 2004, p. lxxvii). Notre connaissance indirecte et très partielle du texte des *Persica* empêche toute certitude sur les allusions qu'il put faire à Persépolis et sur la connaissance qu'il put donc en donner à ses lecteurs. Les historiens d'Alexandre sont les premiers à avoir évoqué cette cité royale en toute certitude (la plus ancienne description conservée, due à Diodore XVII, 70, se fonde sur leurs récits).

(133) TUPLIN 2010, p. 191-193.

(134) BRIANT 2010, p. 31-34.

(135) On parle bien sûr des Grecs de l'Égée qui ont laissé une trace littéraire ou qui ont connu le pouvoir perse par ce biais: il va de soi que des Grecs ont connu Persépolis, non seulement ceux qui travaillèrent sur les chantiers de construction, mais tous ceux qui furent employés au service du Roi dans des fonctions diverses.

(136) MILLER 1997, p. 114, indique que c'est la seule destination à être mentionnée. De fait, ce fut le lieu de réception des ambassades argienne et athénienne évoquées par Hérodote (VII, 151-152) dans les années 460, de celle de l'Athénien Diotimos (Strabon I, 3, 1) ou du Congrès de 367 (Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 33-38) – tout comme des Spartiates Sperthias et Boulis (Hérodote, VII, 136). À vrai dire, le lieu d'audience des ambassadeurs n'est pas toujours précisé par les sources, qui parlent d'*anabainein*, de «monter», auprès du Roi en s'éloignant des côtes égéennes. On notera toutefois qu'Aristophane évoque Ecbatane comme lieu de destination ou de passage des ambassadeurs (*Acharniens*, 610, 613) et que c'est à Babylone que Conon vint trouver le Roi en 395 (Diodore, XIV, 81, 4-7): même si ce ne fut pas comme ambassadeur, cela montre que le souverain pouvait y accorder audience. Je ne vois, en revanche, pas de raison de penser comme KIENAST 1973, col. 624, que les ambassadeurs lacédémoniens présents à la cour du Roi vers la fin du séjour de Ctésias en 398 (Ctésias F 30 § 74) séjournèrent à Babylone, surtout si l'on ajoute foi au récit du même Ctésias selon lequel, après l'assassinat de sa femme par sa mère peu auparavant, le Roi avait envoyé cette dernière à Babylone en déclarant que, tant qu'elle serait en vie, il n'y remettrait pas les pieds (F 29b [19,10], LENFANT 2004, p. 163).

(137) Hérodote VII, 151.

(138) Ctésias F 33 («D'Éphèse jusqu'à Bactres et à l'Inde, énumération de relais, de jours de voyage et de parasanges») [les parasanges étaient des unités de distance perses de 5 à 6 km]. Sur le réseau des routes royales, cf. *supra* p. 24-28.

pour gagner Persépolis, même s'il n'est pas exclu qu'à leur arrivée les ambassadeurs aient parfois dû attendre l'arrivée du souverain<sup>139</sup>.

### Décor

Suse était avec Persépolis l'une des deux résidences royales d'importance majeure. Les vestiges de Persépolis sont plus impressionnants, mais, on l'a dit, la ville resta inconnue des Grecs d'Europe avant l'expédition d'Alexandre. Le palais que Darius s'était fait construire à Suse était un grand complexe architectural édifié sur une terrasse artificielle de près de 12 ha, à 18 m au-dessus du niveau de la rivière Chaour<sup>140</sup>.

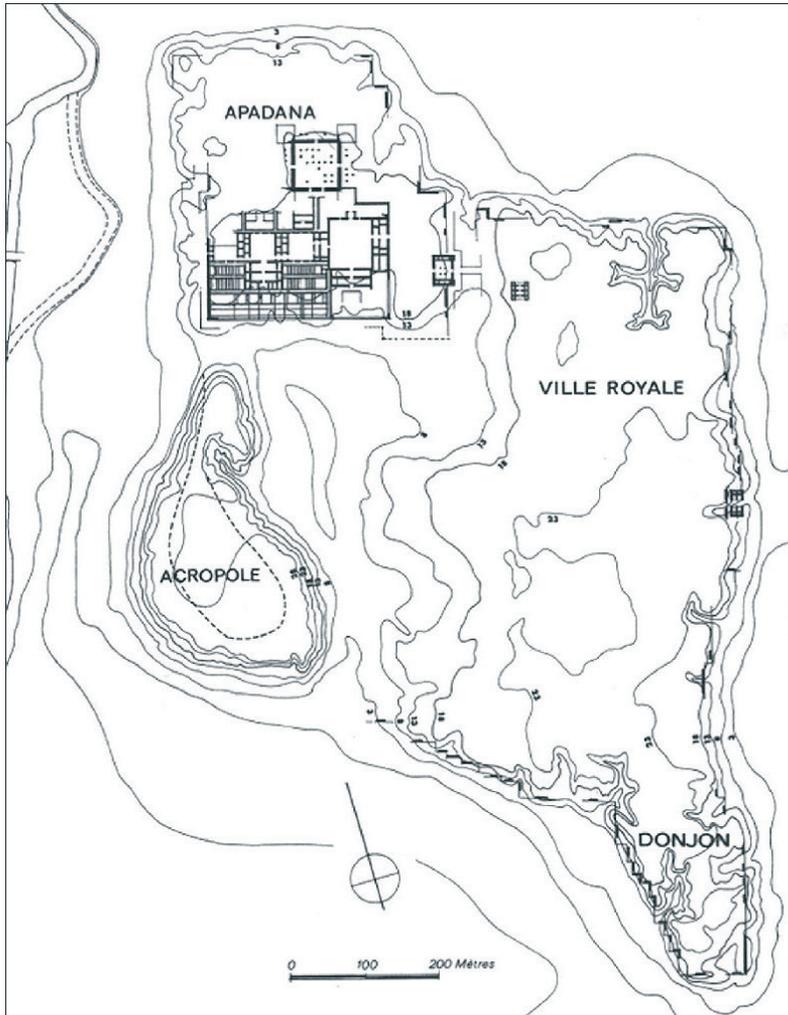


Fig. 3. Plan du site de Suse, avec les trois tells (Perrot 2010b, fig. 20)

(139) MILLER 1997, p. 125.

(140) Sur le site de Suse en général, cf. BOUCHARLAT 2009. Sur le palais de Darius : PERROT 2010a et 2010b. Depuis 2014, un diaporama commenté du site achéménide est proposé par Rémy Boucharlat sur Achemenet.com.

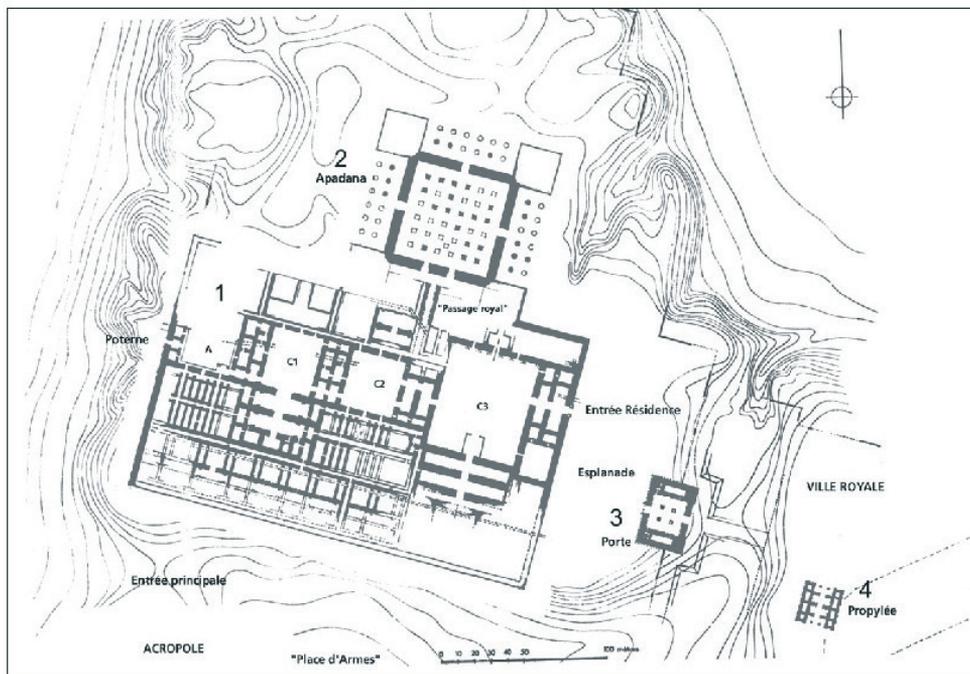


Fig. 4. Plan du complexe palatial de Darius I à Suse: 1. La Résidence, 2. La salle d'assemblée (Apadana), 3. La Porte de Darius, 4. L'avant-porte (Propylée) (Perrot 2010b, fig. 13)

On y accédait en montant d'abord sur un premier tell (dit « Ville royale » par les archéologues [fig. 3])<sup>141</sup>, où se trouvait un Propylée ou avant-porte de 24 m X 24 m, lieu d'accueil où les visiteurs pouvaient s'asseoir sur les banquettes des portiques. On empruntait ensuite une large chaussée construite sur une levée de terre qui menait en 40 m au tell dit « de l'Apadana » et en premier lieu à l'imposante Porte de Darius, édifice indépendant de 40 m X 28 m, haut de 12 à 15 m, dont la salle centrale, à quatre colonnes, fonctionnait, selon les termes de Jean Perrot, « comme une sorte de salon d'honneur » où le visiteur pouvait attendre son introduction auprès du Roi<sup>142</sup> (fig. 4). Le passage menant de là à l'esplanade était flanqué de deux statues colossales de rois, dont l'une, la statue égyptienne de Darius, a été retrouvée encore en place par les archéologues, mais amputée de sa tête: elle devait mesurer près de 3 m<sup>143</sup>. L'esplanade était le large espace séparant ensuite la Porte de Darius de la résidence royale, immense édifice abritant les appartements royaux, les magasins et les bureaux de la chancellerie, où pouvaient séjourner des centaines de personnes, famille royale, serviteurs, garde rapprochée et services de la chancellerie (traducteurs, scribes ou interprètes, par exemple)<sup>144</sup>. Sans pénétrer dans cette résidence, en se tournant vers la droite, en direction du nord,

(141) L'ensemble de la place forte a été édifié sur trois tells, que les archéologues ont appelés respectivement « Ville royale » à l'est, « Apadana » au nord-ouest (on y trouve la Résidence et l'Apadana) et « Acropole » au sud-ouest. Voir le plan dans PERROT 2010b, fig. 20, et la fig. 3 ici même.

(142) Pour la reconstitution du complexe palatial, voir PERROT 2010a, p. 224-254. Plan de l'ensemble (avec Propylée, Porte de Darius, Apadana et Résidence): p. 241 (également PERROT 2010b, p. 406 fig. 13 = fig. 4 ici même). Reconstitution figurée du Propylée: fig. 237 p. 232, de la Porte de Darius: fig. 242 p. 233 (vue axonométrique et plan dans PERROT 2010b, p. 408 fig. 15).

(143) Photographie, description, histoire et interprétation par YOYOTTE 2010. Aperçu synthétique par PERROT 2010b, p. 424-426.

(144) PERROT 2010b, p. 420-421.

le visiteur extérieur embrassait du regard « les hauts portiques de la salle d'audience, les jardins, la plaine et l'horizon lointain que ferment les chaînes enneigées du Zagros ». C'est dans cette direction qu'il s'orientait pour gagner l'Apadana, immense édifice hypostyle de 109 m de côté, composé d'une salle centrale de 58 m de côté – la salle d'audience – à 6 rangées de 6 colonnes, flanquée de portiques sur les trois côtés extérieurs (est, nord et ouest), le sud étant adossé à la résidence royale – une salle pouvant accueillir des centaines de personnes, mais où étaient également reçus les ambassadeurs. Les colonnes en pierre, de près de 20 m de haut, avaient des chapiteaux de 8 m de haut, avec en leur sommet deux avant-corps de taureaux opposés, de 2,32 m de haut, qui soutenaient des poutres en bois<sup>145</sup>. Les visiteurs entraient sans doute dans l'Apadana par la porte nord après être passés par les jardins qui l'entouraient, tandis que le trône était au sud, le Roi accédant, quant à lui, à la salle d'audience depuis sa résidence située au sud. La salle hypostyle, note Jean Perrot, était si essentielle à tout établissement royal achéménide que, quand Artaxerxès II résolut de séjourner plus régulièrement à Suse alors même que l'Apadana de Darius était endommagé, « son premier soin fut de construire une salle d'audience temporaire sur l'autre rive du Chaour », dans le palais qu'il fit bâtir au début du IV<sup>e</sup> siècle à l'ouest de Suse. Il faut en effet noter que le palais de Suse fut construit dans les deux dernières décennies du VI<sup>e</sup> siècle sous Darius, qu'il fut utilisé au V<sup>e</sup> siècle, mais qu'avant la fin de ce siècle l'érosion emporta la bordure occidentale de la terrasse et le mur ouest de la Résidence, ce qui conduisit Artaxerxès II à entreprendre des travaux de réfection et à faire construire une salle de réception provisoire, de conception moins raffinée, dans le palais qu'il fit construire hors les murs dans la plaine du Chaour<sup>146</sup>. On ne sait si des ambassadeurs grecs eurent l'occasion de se rendre alors dans cette salle d'audience plus modeste, mais il est certain qu'Artaxerxès II eut le temps de profiter de l'Apadana de Darius reconstruit<sup>147</sup>.

Sur la base des fouilles menées sur place, Jean Perrot a tenu à souligner la sobriété, voire l'austérité du palais. La Résidence s'inscrivait dans la tradition babylonienne, avec de grandes cours intérieures et des murs en brique crue, matériau qui, selon les termes de l'archéologue, « ne se prête guère aux subtilités d'un décor architectural » : « de l'extérieur, poursuit-il, l'aspect de la Résidence devait être d'une grande sévérité ». L'Apadana, avec ses colonnes en pierre, était, quant à lui, de conception perse. Si ses colonnes en pierre grise furent peintes en jaune, ce fut, selon Jean Perrot, « pour harmoniser la pierre grise des colonnes avec la couleur de la brique crue »<sup>148</sup>. Rappelant que Darius, dans les premières années de son règne, ne disposait pas encore de grandes richesses, il affirme que les données de l'archéologie mettent sérieusement à mal la légende d'un palais magnifique, tout comme la vision grecque de Suse comme « la capitale » de l'empire achéménide<sup>149</sup>. Selon cette optique, les fouilles ne donneraient donc pas à croire que le décor rencontré par les ambassadeurs fût éblouissant : « la beauté de l'ensemble ne pouvait guère venir que des proportions harmonieuses et de la distribution des masses ».

On peut n'être pas convaincu. Tout d'abord, Propylée, porte monumentale, sculptures colossales, résidence de 155 m de large et surtout salle hypostyle gigantesque en étendue comme en hauteur, tout cela ne pouvait qu'impressionner fortement les visiteurs grecs, ne fût-ce que par ses dimensions : quand on faisait en Grèce des monuments de grande ampleur, ils n'atteignaient jamais

(145) Plan de l'Apadana : PERROT 2010a, p. 198 fig. 195 ; PERROT 2010b, fig. 11 p. 404. Description archéologique de l'Apadana : PERROT 2010a, p. 198-207. Dessin d'une colonne de l'Apadana avec les protomes de taureaux : PERROT 2010a, p. 205 fig. 207.

(146) PERROT 2010b, p. 417. La salle hypostyle du palais du Chaour ne faisait que 34,5 m X 34,6 m. Elle présentait des peintures murales de couleurs vives. Sur ce palais, voir BOUCHARLAT, LABROUSSE 1979.

(147) Son inscription retrouvée sur les bases de quatre colonnes de la salle célèbre cette reconstruction : A<sup>2</sup>Sa § 2 (LECOQ 1997, p. 273).

(148) PERROT 2010b, p. 422.

(149) PERROT 2006b, p. 427.

de telles proportions (rappelons que le Parthénon fait 10 m de haut, soit deux fois moins que les colonnes de l'Apadana) et surtout ils n'étaient faits qu'au profit des dieux<sup>150</sup>.

De plus, on ne saurait négliger les fameux panneaux de briques émaillées polychromes que l'on peut voir aujourd'hui dans les salles du Louvre et que l'on s'accorde à juger aussi somptueux que majestueux. On sait qu'ils représentent soit des animaux ou hybrides fantastiques (lions, griffons, sphinx ou taureaux ailés) issus de la tradition mésopotamienne, soit des « archers », personnages vêtus d'une robe d'apparat richement décorée, parés de bijoux, équipés d'une lance, d'un arc et d'un carquois – motif qui était une innovation perse. En plus de protéger la base des murs des rejaillissements de la pluie, ces panneaux avaient une fonction à la fois décorative et symbolique, les êtres représentés assurant la protection du roi et symbolisant sa puissance<sup>151</sup>. Une incertitude pèse assurément sur leur emplacement et donc leur visibilité pour des visiteurs extérieurs : de nombreux morceaux ont été retrouvés sur le site, mais en remploi, si bien que l'on ignore où se trouvait à l'époque telle ou telle frise, notamment celle des archers (on sait seulement que la frise des lions se trouvait dans la cour de l'Est). Jean Perrot suppose néanmoins que ces frises se trouvaient surtout dans les cours à l'intérieur de la Résidence et peut-être aussi de part et d'autre de son entrée – une entrée que les visiteurs pouvaient voir quand ils avaient franchi la Porte de Darius<sup>152</sup>.

Enfin, la richesse des matériaux mis en œuvre était soulignée par Darius lui-même dans la charte de fondation de son palais, où il cite tour à tour, en plus de la brique et de la pierre, le cèdre, le bois yaka, l'ébène, l'or, l'argent et les pierres précieuses, cornaline, turquoise et lapis-lazuli<sup>153</sup>. L'objectif de ce luxe étant d'exalter la majesté royale, il n'y a pas lieu de penser qu'il était dissimulé aux ambassadeurs, à qui il convenait au contraire d'en imposer.

On ne peut guère douter que pour des Grecs le spectacle était grandiose<sup>154</sup> et qu'en dehors de l'architecture, mobilier et décoration étaient aussi d'un luxe inouï, tout comme était frappante la mise en scène du pouvoir royal : si l'on peut imaginer la présence de tentures et de tapis luxueux, on sait que, dans la salle d'audience, le trône du souverain se trouvait surélevé sur une plate-forme et surmonté d'un baldaquin<sup>155</sup>, qu'il était en or, entouré de colonnettes en or incrustées de joyaux<sup>156</sup>, tandis qu'un platane en or, manifestement visible des ambassadeurs en visite, était devenu fameux jusques en Grèce<sup>157</sup>. Nulle part dans le monde grec n'existait un tel faste.

### *Protocole et proskynèse*

Mais avant d'être reçus par le Roi, les ambassadeurs devaient observer un protocole précis : un « introducteur » (ou chiliarque) leur indiquait la nécessité de se prosterner devant le Roi<sup>158</sup>. C'était là une nouveauté, puisque même devant les satrapes les envoyés n'avaient pas eu à s'acquitter de cette

(150) Les colonnades en pierre des palais achéménides sont du reste inspirées de celles des temples grecs. Les modèles que le Grand Roi avait en tête et qu'il entendait surpasser étaient sans doute les temples d'Héra à Samos ou d'Artémis à Éphèse, et l'on sait quelle fut la contribution des travailleurs de la pierre ioniens sur les chantiers royaux dès la construction des monuments de Pasargades. Perrot pense d'ailleurs que le « détournement » du modèle grec était délibéré chez les Perses, qui concurent l'idée même d'*apadana* en s'inspirant des colonnades des temples grecs, mais en substituant au temple une « salle d'assemblée à la gloire de l'Homme perse » (PERROT 2010b, p. 428).

(151) Sur ce décor architectural, voir les contributions dans PERROT 2010a, p. 318-342.

(152) PERROT 2010b, p. 423.

(153) *DSf* § 8-12 et sa variante *DSz* § 7-12 (trad. F. Vallat dans PERROT 2010a, p. 304-309).

(154) Voir, dans le même sens, MILLER 1997, p. 120.

(155) Le relief du Trésor de Persépolis en donne une image parlante. Cf. LENFANT 2009, p. 276 fig. 18.

(156) Le trône en or du Roi était décrit par Héraclide de Kymè *FGrHist* 689 F 1. Voir texte, traduction et commentaire dans LENFANT 2009, p. 267-269 et 275-276.

(157) Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 38. Cf. Hérodote, VII, 27. Sur cet élément de décor somptueux, cf. BRIANT 1996, p. 248.

(158) Sur les indications protocolaires données par le chiliarque, cf. Népos, IX (*Conon*), 3, 2-4; Plutarque, *Thémistocle*, 27, 2-7; Élien, *Histoire variée*, I, 21.

obligation. Ils en avaient très certainement entendu parler. C'était le fameux geste de déférence de la proskynèse<sup>159</sup> – que les Grecs ne pratiquaient chez eux qu'à l'intention des dieux : ils le rejetaient en principe quand il s'adressait au Roi, en tant qu'hommage usurpé aux dieux, en même temps que symbole de son pouvoir démesuré et de la servitude de ses sujets<sup>160</sup>. Du moins est-ce un stéréotype largement attesté dans la littérature grecque. Plus précisément, un certain nombre d'anecdotes rapportent les réactions diverses des visiteurs grecs, ambassadeurs ou particuliers, face à une telle obligation : certains auraient refusé, d'autres auraient rusé et fait semblant, d'autres enfin s'y seraient pliés sans rechigner<sup>161</sup>. Des anecdotes littéraires font état de compromis proposés par un chiliarque compréhensif, conscient des scrupules grecs à effectuer un tel geste d'hommage : il aurait proposé à tel ou tel visiteur de se faire son intermédiaire auprès du Roi<sup>162</sup>. Ces historiettes peuvent être légitimement suspectées d'avoir été plus ou moins inventées soit par les visiteurs concernés<sup>163</sup> soit – plus probablement – par les auteurs qui les relatent, tous pratiquants d'une histoire moraliste dans laquelle le comportement des personnages est un « exemple » bon ou mauvais<sup>164</sup>, quand il ne s'agit pas d'exalter par opposition aux Perses les Grecs épris de liberté, d'égalité et de respect pour le divin<sup>165</sup>.

(159) La nature du geste est controversée. Elle était si claire aux yeux des Grecs qu'aucun auteur ne l'explique et que l'on ignore même ce qu'il était face à leurs dieux. On a longtemps compris que *proskunein* signifiait « se prosterner », et cela reste la traduction usuelle. Mais, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'étymologie du terme (« adresser un baiser à ») et les reliefs d'audience de Persépolis représentant face au Roi un personnage légèrement incliné, la main devant la bouche, ont conduit certains à penser que la proskynèse était un baiser envoyé de la main (ALTHEIM 1947, p. 198), une position largement reprise par les historiens de l'empire achéménide, séduits à l'idée de privilégier les sources primaires (malgré des objections, toujours d'actualité, de la part de HOFSTETTER 1972, p. 106-107). Les anecdotes grecques associent cependant le geste à un tout autre mouvement, une inclinaison du corps jusqu'au sol, une prosternation. Certains ont essayé de combiner les deux en supposant qu'il fallait toujours envoyer un baiser de la main, mais que les dignitaires (comme ceux des reliefs), étant de haut rang, n'avaient qu'à incliner le corps, tandis que les gens de rang inférieur (dont feraient partie les ambassadeurs grecs) devaient aussi se prosterner (WIESEHÖFER 2003). Plus récemment, RUNG 2020 voit dans la *proskunêsis* un geste de révérence qui pouvait avoir différentes formes selon les acteurs. Plusieurs objections peuvent être formulées : aucune source grecque ne distingue plusieurs sortes de proskynèses ; la distinction proposée par Wiesehöfer n'est pas compatible avec le système hiérarchisé de salutations perses tel que le présente Hérodote (I, 134, où la proskynèse n'est associée qu'à une forte différence sociale et combinée à un mouvement vers le sol) ; elle ne l'est pas non plus avec l'anecdote relative à la ruse d'Isménias (Élien, *Histoire variée*, I, 21), une des rares à donner des indices concrets sur le geste effectué (pour donner l'illusion de la proskynèse, Isménias doit toucher le sol). Le latin de Quinte-Curce (VIII, 5, 6) quand il évoque le geste qu'Alexandre voulut imposer aux Macédoniens est sans ambiguïté (*prosternentes humi corpora*). Au total, il se pourrait que le rapprochement entre les reliefs d'audience et les textes grecs sur la proskynèse ait semé plus de confusion que de clarté. Seuls les seconds parlent en toute certitude de *proskunêsis* (qu'on me pardonne cette tautologie !) et ils sont compatibles avec l'idée de prosternation, manifestement ce qui était demandé des ambassadeurs.

(160) Hérodote, VII, 136 ; Xénophon, *Anabase*, III, 2, 13 ; Arrien, *Anabase*, IV, 11, 2-4.

(161) Sperthias et Boulis auraient refusé (Hérodote, VII, 136), Thémistocle aurait accepté (Plutarque, *Thémistocle*, 27, 2-7), Isménias aurait fait semblant (Plutarque, *Artaxerxès*, 22, 8 ; Élien, *Histoire variée*, I, 21).

(162) La proposition de communiquer par l'intermédiaire d'un tiers chargé de transmettre son message oral ou écrit aurait été faite à Thémistocle (Plutarque, *Thémistocle*, 27, 5), à Conon (Népos, *Conon*, 3, 2-3. Cf. Justin, VI, 2, 13-14) et à Isménias (Élien, *Histoire variée*, I, 21).

(163) Comme on verra, les récits remontent souvent aux ambassadeurs eux-mêmes, qui devaient éviter de s'exposer inutilement à la critique de leurs concitoyens (*infra* p. 45-47).

(164) Il en va ainsi de Népos, Justin, Plutarque, Élien et Athénée, qui ont pu aussi reprendre des *exempla* déjà répandus. Isménias et Conon font figure de personnages positifs, fidèles aux usages grecs, Timagoras et Thémistocle apparaissent plutôt comme des opportunistes et des traîtres à l'hellénisme. Cette dernière thématique a des relents d'époque romaine. L'idée que Timagoras ait été condamné à son retour à Athènes pour avoir fait la proskynèse devant le Roi est une invention tardive (LENFANT 2017, p. 62-63). Et le cas de Conon est suggestif : alors que, chez Népos et Justin, son refus de la proskynèse l'empêche de communiquer directement avec le Roi, Diodore rapporte qu'il s'est entretenu avec le Roi (XIV, 81, 5). Est-ce par l'effet d'un raccourci ou parce que le refus de la proskynèse est une invention de moraliste ?

(165) La scène du *Thémistocle* de Plutarque (27, 2-7) est de ce point de vue caricaturale : le cliché opposant l'amour des Grecs pour la liberté et l'égalité à la vénération des Perses pour leur roi y est même placé dans la bouche d'un Persé.

Au total, on ne connaît pas d'ambassadeur qui se soit dispensé de se prosterner en présence du Roi<sup>166</sup>. N'oublions pas que les Grecs qui venaient à la cour y étaient chaque fois en situation de demandeurs, qu'ils n'étaient pas en position de remettre en cause le protocole et qu'ils avaient pour devoir de mettre toutes les chances de leur côté pour mener à bien leur mission. Renoncer à rencontrer personnellement le Roi aurait compromis ces chances au terme d'un parcours de plus de trois mois qui supposait une motivation puissante à convaincre le souverain. On ne saurait donc douter que les ambassadeurs commencèrent tous par se prosterner devant le Roi, y compris Pélolidas, sur lequel les sources sont unanimement élogieuses, mais se gardent de préciser qu'il avait fait le fameux geste de déférence avant de dialoguer comme il le fit avec le Roi<sup>167</sup>.

### *Échanges verbaux et résultat des pourparlers*

Le dialogue devait naturellement différer de ce qu'il était quand des ambassadeurs se présentaient devant l'Assemblée ou le Conseil d'une autre cité. Il n'avait pas le même caractère public et supposait le recours à un interprète, aussi bien dans les échanges avec le Roi qu'avec le chiliarque<sup>168</sup>. On ne connaît pas de difficulté de communication ou de malentendu qui serait imputable à la différence linguistique<sup>169</sup>. On peut juste supposer que les envoyés grecs pouvaient moins facilement user d'artifices rhétoriques qu'à l'adresse de partenaires parlant le grec.

Ils devaient néanmoins tout aussi bien communiquer à leur interlocuteur, le Grand Roi, les propositions ou demandes de leur cité. Le souverain ne répondait pas immédiatement à leurs ouvertures, et les délais pouvaient laisser place à des conciliabules officieux, voire secrets : c'est ce qui paraît s'être produit avec l'Athénien Timagoras, qui, d'après Xénophon, communiquait avec Pélolidas, délégué de la cité rivale de Thèbes, plutôt qu'avec son collègue athénien Léon, dont il refusa de partager la tente<sup>170</sup>, et qui, selon Plutarque, aurait envoyé au Roi un petit message secret en passant par l'intermédiaire du secrétaire Bélouris, sans doute bilingue<sup>171</sup>.

À l'issue de ces échanges, il pouvait y avoir accord ou non, mais, dans tous les cas, il y avait une réaction royale aux demandes des envoyés. Il arrivait au Roi d'adresser une lettre à la cité qui l'avait démarché, pour obtenir plus d'éclaircissements sur le contenu de ses demandes : ce fut le cas en 425, quand il envoya à Sparte le Perse Artaphernès avec une lettre en araméen dans laquelle il disait sa

(166) Notons que les Lacédémoniens Sperthias et Boulis, qui seuls auraient tenu bon (Hérodote, VII, 136), ne sont pas des ambassadeurs venus négocier, mais des envoyés venus s'offrir en sacrifice pour compenser le meurtre des hérauts perses par leur cité. Ils n'ont donc rien à perdre en prétendant fièrement se soustraire au cérémonial. Du reste, le refus de proskynèse n'était sans doute rien d'autre que leur propre version des faits, recueillie à Sparte par Hérodote : ils avaient intérêt à expliquer pourquoi ils revenaient vivants et, s'il est vrai que Xerxès leur fit la leçon quant au respect que l'on devait aux envoyés officiels, ils voulurent peut-être figurer à leur tour comme des donneurs de leçons, mais en matière d'égalité politique.

(167) Plutarque, *Pélolidas*, 30, 5.

(168) L'intervention d'un interprète est explicite dans l'échange entre Isménias et le chiliarque (Élien, *Histoire variée*, I, 21), comme entre Thémistocle et le Roi (Plutarque, *Thémistocle*, 28, 1).

(169) La seule mention explicite de difficulté à se comprendre figure dans le récit de Thucydide, quand l'émissaire perse Artaphernès est intercepté en Thrace par les Athéniens en 425 alors qu'il se rend à Sparte avec un message dans lequel «le Roi déclarait ne rien comprendre à ce que [les Lacédémoniens] voulaient; il avait reçu d'eux quantité d'émissaires, qui lui avaient tenu chacun un langage différent; si donc ils avaient une communication précise à lui faire, ils n'avaient qu'à lui envoyer des représentants qui accompagneraient Artaphernès» (Thucydide, IV, 50, 2). Mais la confusion n'est apparemment pas liée à la langue. FOSTER 2022, p. 134, rappelle opportunément qu'à ce stade de la guerre, où les Spartiates cumulaient les échecs, ils avaient encore besoin de se présenter comme les libérateurs des Grecs – et ne pouvaient donc céder aux Perses les cités d'Asie, ce qui pouvait les conduire à des tergiversations et ouvertures contradictoires. Elle pense néanmoins que ce message n'était pour le Roi qu'un moyen de différer son soutien tout en maintenant le contact avec Sparte.

(170) Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 38.

(171) Plutarque, *Artaxerxès*, 22, 9.

perplexité face aux messages contradictoires que lui avaient apportés les ambassades successives de la cité<sup>172</sup>. De même, en 398 av. J.-C., alors qu'une ambassade lacédémonienne venait de séjourner à sa cour, le Roi aurait confié à son médecin grec Ctésias, qui séjournait de longue date auprès de lui, une lettre destinée à Sparte<sup>173</sup>.

On ne connaît qu'exceptionnellement et partiellement les modalités de conclusion des accords entre le Roi et telle cité. Les décisions royales faisaient l'objet d'un texte, dont un secrétaire donnait lecture<sup>174</sup>. On en déduit souvent que, même quand ces décisions étaient le fruit de négociations, elles étaient annoncées comme étant l'expression de la volonté royale souveraine, et l'on considère usuellement qu'il s'agissait d'un « rescrit », et non d'un traité entre égaux comme en concluaient formellement les cités grecques entre elles. On souligne même parfois que les modalités de ratification de l'accord différaient de la pratique grecque de l'échange de serments consistant pour une cité à jurer devant l'ambassade étrangère avant d'envoyer sa propre ambassade recueillir les serments de l'autre cité: le Grand Roi, dit-on, ne prêtait pas serment<sup>175</sup>. Ces affirmations mériteraient un examen approfondi que l'on ne peut mener ici<sup>176</sup>. Contentons-nous de signaler, tout d'abord, que des inscriptions officielles grecques, y compris les plus respectueuses envers le Roi, font verbalement allusion aux accords *jurés* aussi bien par le Roi que par les cités, en particulier à propos de la Paix de 387/386<sup>177</sup>; ensuite, l'émission d'un texte en réaction à la venue d'une ambassade n'avait rien de très éloigné des pratiques grecques: les cités ne votaient-elles pas un décret formalisant leur décision diplomatique? Quant à la ratification, si le Roi envoyait des émissaires recevoir les serments des cités grecques, il ne faisait rien d'autre que ce que faisait n'importe quelle cité dans les mêmes circonstances<sup>178</sup>. De ce triple point de vue, le dépaysement n'était pas total.

### *L'hospitalité matérielle: les repas à la cour*

L'expérience du séjour à la cour ne se bornait cependant pas à l'audience royale et c'était encore une particularité de l'ambassade en Perse que de faire découvrir aux envoyés grecs un luxe hors du commun, qui leur était jusqu'alors inconnu. Ce luxe ne se limitait pas au spectacle du décor et de l'apparat déjà évoqués à propos du palais, mais faisait aussi l'objet d'une jouissance personnelle, notamment à l'occasion des repas. Il y avait là un fort contraste avec les missions diplomatiques dans les cités grecques, où l'hospitalité publique accordée aux émissaires était réduite au minimum: tout au plus un repas d'hospitalité officiel (*xénia*) était-il alors offert aux ambassadeurs après la

(172) Thucydide IV, 50, 2. Voir *supra* n. 169.

(173) Ctésias F 30 § 74 (LENFANT 2004, p. 164): Ὡς ἐτηρήθησαν οἱ παρὰ Λακεδαιμονίων ἄγγελοι πεμφθέντες πρὸς βασιλέα. Βασιλέως ἐπιστολὴ πρὸς Κόνωνα καὶ πρὸς Λακεδαιμονίους ἄς Κτησίας αὐτὸς ἐκόμισεν. « Comment les messagers que les Lacédémoniens avaient envoyés au roi furent placés sous surveillance. Lettres du roi à Conon et aux Lacédémoniens, portées par Ctésias lui-même. » Le résumé de Photius est ici extrêmement elliptique et l'auteur passait pour se donner de l'importance, ce qui impose la prudence.

(174) Au Congrès de Suse de 367 tel que relaté par Xénophon, le secrétaire du Roi lut aux ambassadeurs présents la décision du souverain (*Helléniques*, VII, 1, 36-37), puis un envoyé perse vint à Thèbes en appelant les cités à y envoyer des ambassadeurs pour prêter serment (VII, 1, 39-40). En 387/6 déjà, le Roi avait « envoyé » par l'intermédiaire de Tiribaze les conditions de la Paix aux cités grecques en leur demandant de prêter serment, le texte porteur de son sceau étant lu (sans doute à Sardes) aux représentants des cités (Xénophon, *Helléniques*, V, 1, 30-35).

(175) Position exposée par MARTIN 1944, p. 19 n. 6; 21 n. 12; 24, et régulièrement reprise depuis lors.

(176) Je me permets de renvoyer sur ce point à une publication à venir.

(177) Le cas le plus clair est celui de l'alliance conclue entre Athènes et Chios en 384/383: le décret fait allusion à « la paix, l'amitié, les serments et l'accord existant qu'ont juré le Roi (ὤμοσεν βασιλ[εύς]), les Athéniens, les Lacédémoniens et les autres Grecs » (*JG II*<sup>2</sup> 34 = RHODES, OSBORNE 2003 n° 20, l. 10-12).

(178) On songe à la Paix de 387/386 (Xénophon, *Helléniques*, V, 1, 30-35) et au résultat du Congrès de Suse de 367 (VII, 1, 39-40), deux cas de « Paix communes », notons-le.

conclusion d'un accord, les autres repas étant assurés par l'hospitalité privée<sup>179</sup>. Au contraire, les ambassadeurs reçus à la cour y étaient régalez par le roi de Perse durant tout leur séjour. Ce n'était assurément pas un cas unique et se produisait aussi chez d'autres monarques – on songe, par exemple, aux repas d'ambassadeurs thébains ou athéniens à la cour de Macédoine<sup>180</sup>. Il n'en demeure pas moins qu'à la cour du Grand Roi les envoyés grecs ne pouvaient d'abord qu'être frappés par l'abondance et la variété des mets<sup>181</sup>, la foule de domestiques spécialisés (cuisiniers, boulangers et échansons)<sup>182</sup> et le luxe somptueux de la vaisselle, sans équivalent aucun dans leur propre univers<sup>183</sup>. Les sarcasmes de l'Arcadien venu à Suse en 367 montrent bien l'étonnement des ambassadeurs face à la multitude du personnel de table<sup>184</sup> et le luxe de la vaisselle était tel que certains seraient même allés jusqu'à en voler quelques pièces<sup>185</sup>.

Ce déploiement de faste était assurément pour le Roi une façon de faire étalage de sa puissance, mais d'autres moyens y courraient aussi dans le cadre du banquet: la place respective des convives servait à mettre en scène de manière on ne peut plus claire la hiérarchie des statuts et l'infinie supériorité du Roi sur tous les autres. Le repas affichait ostensiblement le fossé qui séparait ce dernier de tout un chacun. Il le faisait pour tous, sujets de l'empire et visiteurs extérieurs.

Tout d'abord, en règle générale, le Roi dînait seul, ou du moins dans un espace distinct, quoique proche. D'après Héraclide de Kymè<sup>186</sup>, Grec qui décrit l'institution du « dîner du Roi », la séparation était marquée par une tenture qui lui permettait de voir les autres sans être vu par eux, ce qui le mettait bien évidemment dans une position supérieure. Il y avait ensuite un cercle

(179) À Athènes, le repas officiel était offert au Prytanée, où se trouvait le foyer de la cité, comme en témoignent notamment de nombreuses inscriptions de décrets pris par l'Assemblée qui, après le contenu de l'accord diplomatique, mentionnent l'invitation des ambassadeurs à un repas d'hospitalité (*xénia*) pour le lendemain, suivant un usage largement répandu dans l'ensemble du monde grec (KIENAST 1973, col. 566. Voir aussi Pollux 9, 40). Les autres repas éventuels étaient offerts par les particuliers qui hébergeaient ces étrangers de passage, éventuellement en leur qualité de *xénoi* ou de *proxénoi* (par ex. LYSIAS, *Sur les biens d'Aristophanès* (19), 27; ESCHINE, *Ambassade* (2), 111).

(180) DÉMOSTHÈNE, *Ambassade* (19), 139-140; ESCHINE, *Ambassade* (2), 162.

(181) Sur les viandes, laitages, céréales, fruits, miel, pâtisseries, eaux et vins servis à la table du Roi, voir les tablettes de Persépolis (par ex. KUHR 2007, p. 607-609; HENKELMAN 2010, p. 679-686), Héraclide de Kymè F 2 (avec LENFANT 2009, p. 289-295) et surtout Polyen IV, 3, 32 (trad. et comm. AMIGUES 2003). Cf. BRIANT 1996, p. 297-304. L'approvisionnement de la table du Roi par des prélèvements alimentaires effectués dans l'empire est notamment documenté par des textes cunéiformes babyloniens (TOLINI 2013).

(182) Voir l'inventaire du personnel de cuisine dans la *Lettre de Parménion* (citée par Athénée XIII, 608a), avec BRIANT 1996, p. 304-306.

(183) Les inventaires littéraires des richesses dont s'emparèrent les Macédoniens donnent idée de l'abondance, de la richesse et de la variété de la vaisselle royale. Cf. BRIANT 1996, p. 307-309. On peut aussi se faire une idée de cette vaisselle royale en se fondant sur des objets retrouvés, des imitations attiques et des représentations sur les reliefs de Persépolis. Cf. SIMPSON 2005.

(184) XÉNOPHON, *Helléniques*, VII, 1, 38.

(185) C'est du moins une allégation qui figurait dans la comédie de Platon *Les ambassadeurs*, où il était question des « puisettes » (κῶαθοι) et des « petites pièces de vaisselle » (σκευάρια) qu'Épicratès et Phormisios avaient volées lors de leur ambassade à la cour et dont ils avaient revendu certaines à la criée, non contents d'avoir reçu du Roi, en manière de « pots-de-vin », « des saucières en or et des petites assiettes en argent » (ὀξύβαφα χρυσᾶ καὶ πινακίσκους ἀργυροῦς) (fr. 127-129 Kassel-Austin).

(186) Pour la description du « dîner du Roi » par Héraclide de Kymè F 2, voir LENFANT 2009, p. 277-298 (texte et commentaire), ainsi que LION 2013, qui établit d'intéressants parallèles avec des pratiques mésopotamiennes antérieures, notamment p. 115-117: le roi est parfois représenté mangeant isolé de ses invités et la hiérarchie entre convives est quelquefois symbolisée par la position respective de deux catégories (ceux qui sont assis et ceux qui sont debout, ou ceux qui sont assis et ceux qui sont accroupis). Dans les archives de Persépolis datant du règne de Darius, il est souvent question d'aliments « consommés devant le roi », et qui sont en quantité considérable, ce qui pourrait correspondre à l'usage décrit par Héraclide d'une table nourrissant quantité de dépendants dînant dans un endroit différent du Roi, mais à proximité, en sa présence (HENKELMAN 2010, p. 674-682).

de convives qui étaient dans une salle intérieure, puis un autre ensemble d'invités qui dînaient à l'extérieur, les premiers étant évidemment ceux qui jouissaient d'une plus grande faveur.

De plus, le Roi jouissait d'un luxe et d'un confort supérieurs: toujours d'après Héraclide, quand, après le repas, le souverain conviait quelques privilégiés à venir boire en sa compagnie, il consommait un vin différent qui lui était réservé, et il était seul à être couché – qui plus est, sur un lit aux pieds d'or dont il avait l'exclusivité –, tandis que ses hôtes devaient s'asseoir par terre. On sait que cette pratique du banquet couché est attestée au Proche-Orient dès avant l'existence de l'empire perse, dans l'empire assyrien, la première représentation d'un banquet couché étant le bas-relief du «banquet à la treille» représentant le roi Assurbanipal accoudé, les jambes allongées sur une banquette, en train de porter une coupe à ses lèvres, devant sa femme assise et au milieu de serviteurs debout<sup>187</sup>. En tant que privilège symbolique, le lit joue ainsi le rôle d'un trône et cela vaut aussi pour le roi de Perse au milieu de ses compagnons de boisson. On sait aussi que la pratique du banquet couché s'était diffusée du Proche-Orient à la Grèce, où elle devint pour des siècles un des traits caractéristiques de l'élite, en tout cas dans le cadre du *symposion*, réunion de boisson<sup>188</sup>. Mais, dès les premières représentations conservées, le banquet couché grec se démarque clairement de son équivalent du Proche-Orient, puisque, loin de figurer comme le privilège du seul souverain, il associe plusieurs convives en position égalitaire<sup>189</sup>.

Rien ne donne à croire qu'un ambassadeur ait jamais fait partie de ces buveurs hautement privilégiés, mais, même sans cela, tout Grec faisait nécessairement la comparaison avec sa propre culture. Cette pratique était aux antipodes des banquets qui lui étaient familiers, ceux qui se pratiquaient dans les cités: qu'il s'agisse des banquets publics ou des *symposia* privés, il y régnait l'égalité entre convives<sup>190</sup>, et ce devait être également le cas des repas offerts aux ambassadeurs au Prytanée (ou dans tout autre édifice abritant le foyer de la cité ailleurs qu'à Athènes): les convives étrangers et citoyens y partageaient un même repas sacrificiel<sup>191</sup> et dînaient couchés sur des banquettes identiques<sup>192</sup>. Le vin que l'on buvait ensemble dans le monde grec, puisé au même cratère, était identique pour tous les buveurs. Ces valeurs de partage avaient peu de place à la cour perse, elles n'en avaient pas en tout cas entre le Roi et les autres.

Les ambassadeurs non plus n'étaient pas à égalité avec le Roi: s'ils dînaient à la cour, ce n'était pas à la table du souverain<sup>193</sup>. Tout juste est-il question de gratifications que ce dernier envoie de sa table à tel ou tel, à qui il entend ainsi manifester sa faveur: ainsi l'Athénien Timagoras passait-il pour avoir reçu de lui des mets particulièrement choisis<sup>194</sup>, tandis que le Lacédémonien Antalcidas eut le privilège de se voir adresser une couronne de fleurs que le Roi avait pris soin de

(187) Relief du palais de Ninive (ca. 640 av. J.-C.), conservé au British Museum (124920: [https://www.britishmuseum.org/collection/object/W\\_1856-0909-53](https://www.britishmuseum.org/collection/object/W_1856-0909-53)). Sur le motif du banquet couché et cette première attestation: DENTZER 1982, p. 58-60.

(188) DENTZER 1982, p. 143.

(189) Voir, par exemple, le cratère à colonnettes corinthien du peintre de Memnon (1<sup>er</sup> quart du VI<sup>e</sup> s. av. J.-C., Musée du Louvre, E634: <https://www.photo.rmn.fr/archive/13-533731-2C6NU0DF9QLZ.html>).

(190) VÖSSING 2004, p. 30-63.

(191) SCHMITT PANTEL 1992, p. 163-168, part. 165.

(192) Sur les prytanées à Athènes et ailleurs, cf. MILLER S.G. 1978 (sur la salle à manger et ses lits: p. 31-33, 57-62 et surtout 219-224).

(193) D'après Athénée II, 48d-f, le Grec qui aurait été le plus honoré à la cour du Roi était Entimos de Gortyne, dont on ignore ce qui l'avait amené sur place. Or, même lui ne venait pas à la table du Roi, mais recevait de ce dernier des présents et se trouvait aussi régulièrement invité au déjeuner des parents du Roi.

(194) Plutarque, *Artaxerxès*, 22, 11: δειπνον ἐπέμπετο λαμπρότατον, «il lui envoyait un dîner somptueux»; Athénée II, 48e: τῶν δὲ παρατιθεμένων βασιλεῖ τοῦτω τινὰ ἀπὸ τῆς τραπέζης ἀπέστελλε, «le Roi lui envoyait certains des mets qu'on lui servait à sa table».

tremper dans le parfum le plus précieux<sup>195</sup>. Il s'agissait certes d'honneurs appréciables du point de vue perse, des honneurs dont le Roi pouvait aussi gratifier ses propres subordonnés<sup>196</sup>, mais cela n'avait rien à voir, même dans ce cas, avec un repas égalitaire qui aurait mis sur le même plan les partenaires diplomatiques. Cela se distinguait même doublement des repas d'ambassadeurs à la cour de Macédoine, qui, malgré leur opulence, ne pouvaient rivaliser en matière de luxe et où il y avait surtout une forme de convivialité avec le roi, Philippe partageant la table des ambassadeurs et tâchant de se les concilier en cette occasion où tous prenaient part aux mêmes sacrifices, mangeaient, buvaient et parlaient ensemble<sup>197</sup>. Le Grand Roi affichait, au contraire, par tous les moyens sa position de domination, aussi bien à l'égard de ses sujets que des représentants d'autres États.

### *Les cadeaux*

Il faut évoquer pour finir une dernière originalité liée aux pratiques de la cour perse : l'usage des cadeaux diplomatiques. Le Roi offrait aux ambassadeurs des présents – qu'ils recevaient à titre personnel et pouvaient difficilement refuser, sauf à vouloir signifier leur déception à l'issue des pourparlers<sup>198</sup>. Quoi qu'il en soit, c'était un contraste de plus avec les pratiques grecques de l'époque, surtout avec celles d'Athènes : les cités grecques n'offraient guère aux ambassadeurs qu'elles voulaient honorer que des gratifications symboliques telles que titres et honneurs<sup>199</sup>. Et le contraste était d'autant plus saisissant que les dons du Roi étaient généralement des biens matériels rares et de valeur, et pas simplement symboliques : les sources évoquent surtout des objets en métal précieux<sup>200</sup>, mais aussi parfois des dons rares et exotiques, pour les Perses comme pour les Grecs, tels les paons offerts à Pyrilampe, ou des cadeaux plus démesurés et personnalisés : c'est ainsi qu'à l'issue de la conférence de Suse de 367 l'Athénien Timagoras aurait reçu, s'il faut en croire Plutarque, non seulement de l'or et de l'argent, mais encore un lit magnifique et des serviteurs pour le dresser, « 80 vaches et des bouviers, sous prétexte qu'il lui fallait du lait de vache pour sa santé » – une liste dont on peut, il est vrai, soupçonner le caractère fantaisiste<sup>201</sup>.

De fait, tous les ambassadeurs n'étaient pas toujours traités de la même façon : le roi aimait à manifester sa préférence soit à un représentant de la cité qui avait sa faveur soit à un ambassadeur qui s'était montré complaisant – à moins, bien sûr, que le cadeau n'ait précédé la bonne entente (on reviendra sur la question de la corruption). Néanmoins, à part le cas des ambassadeurs lacédémoniens qui furent, semble-t-il, retenus ou placés quelque temps sous surveillance à la

(195) Plutarque, *Artaxerxès*, 22, 2 : καὶ ποτε λαβὼν ἓνα τῶν ἀνθινῶν στεφάνων καὶ βάψας εἰς μύρον τὸ πολυτελέστατον, ἀπὸ δείπνου ἐπεμψε τῷ Ἀνταλκίδᾳ · καὶ πάντες ἐθαύμασαν τὴν φιλοφροσύνην, « il prit une des couronnes de fleurs, la trempa dans le parfum le plus précieux et de son dîner l'envoya à Antalcidas – faveur dont tous furent surpris ». Cf. *Pélopidas*, 30, 6 (« il lui envoya la couronne qu'il portait alors qu'il buvait, après l'avoir trempée dans du parfum. »), Élien, *Histoire variée*, XIV, 39.

(196) D'après Plutarque, *Propos de table*, 7, 4, 5 (703e), les rois de Perse envoyaient des portions de nourriture à leurs amis, chefs d'armée et gardes du corps.

(197) Démosthène, *Ambassade* (19), 139-140; Eschine, *Ambassade* (2), 162. Cf. Démosthène, *Ambassade* (19), 235 (Démosthène se justifie d'avoir magnifiquement reçu les ambassadeurs de Philippe en arguant de l'opulence des banquets macédoniens).

(198) Sur les présents faits par le Roi aux ambassadeurs et leur interprétation dans l'Antiquité et de nos jours, je me permets de renvoyer à l'étude détaillée de LENFANT 2017.

(199) KIENAST 1973, col. 566-568.

(200) D'après Élien, *Histoire variée*, I, 22, les ambassadeurs (grecs ou autres) recevaient du Roi des présents, dont il dresse une liste précise : un talent babylonien d'argent frappé, deux coupes d'argent d'un talent, des bracelets, un glaive (*akinakès*), un torque, un habit (*stolè*) mède.

(201) Plutarque, *Pélopidas* 30, 10. Cf. LENFANT 2017, p. 62-64.

cour au tournant du v<sup>e</sup> siècle<sup>202</sup>, à part celui des envoyés contrariés par l'échec de leur mission, tel Léon d'Athènes qui afficha sa déception quand au Congrès de Suse de 367 la faveur royale échet à Thèbes<sup>203</sup>, les émissaires grecs n'eurent pas à se plaindre de leur séjour auprès du Roi.

### III. LE RETOUR D'AMBASSADE

Que rapportaient donc tous ces ambassadeurs de leur séjour en Perse ? Parfois un accord<sup>204</sup>, parfois un constat d'échec<sup>205</sup>, parfois aussi de vagues promesses<sup>206</sup>, parfois peut-être de l'argent<sup>207</sup>, mais au-delà de l'aspect diplomatique, les ambassadeurs partis à la cour rapportaient avec eux deux éléments originaux, qui témoignaient de l'univers exotique qu'ils avaient parcouru : des présents et des récits.

#### *Les cadeaux rapportés*

Il y avait tout d'abord les cadeaux que nous venons d'évoquer et qui constituaient des témoignages matériels. Dans certains cas, de tels présents pouvaient être interprétés comme des pots-de-vin et donner lieu à une accusation de corruption, ou plus largement suggérer la trahison de leur bénéficiaire. C'est le sort qui frappa Timagoras quand, à son retour dans sa cité, il fut accusé en justice par son collègue d'ambassade Léon – peut-être parce que ses cadeaux dépassaient la norme habituelle<sup>208</sup>, mais surtout, semble-t-il, parce que les Athéniens n'étaient pas satisfaits du résultat des négociations, qui donnait le beau rôle à Thèbes : Timagoras passait pour avoir soutenu la cause de cette dernière<sup>209</sup>. Toujours est-il qu'il fut bel et bien condamné à mort dans sa cité. D'autres allégations de corruption frappèrent des ambassadeurs athéniens à la cour, avant comme après. Ainsi, dans les premières années du iv<sup>e</sup> siècle, Épicratès et Phormisios, qui avaient rapporté à Athènes des pièces de vaisselle que la comédie de Platon interprète comme des pots-de-vin, n'eurent

(202) Ctésias F 30 § 74 (LENFANT 2004, p. 164 et n. 742 : le résumé de Photius est trop concis pour être clair).

(203) Du moins est-ce le rôle qu'il se prêta dans le récit qu'il fit à son retour (Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 37-38) et qui visait peut-être à le dédouaner de cet échec pour mieux en rendre Timagoras responsable.

(204) Songeons aux renouvellements de *philia* obtenus par les Argiens vers 460 (Hérodote, VII, 151) ou par l'Athénien Épilycos vers 424 (Andocide, *Sur la paix*, 28-29), et à l'ambassade lacédémonienne menée par Boiotios et de retour en 407 (Xénophon, *Helléniques*, I, 4, 2 : « ils virent arriver à leur rencontre, en train de revenir, les ambassadeurs des Lacédémoniens, Boiotios, ceux qui l'accompagnaient et les autres messagers, qui dirent que les Lacédémoniens avaient obtenu du Roi tout ce qu'ils demandaient »).

(205) Ce fut le cas des Athéniens, Lacédémoniens et Arcadiens à l'issue du Congrès de Suse (Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 36-38).

(206) Peut-être fut-ce le cas des ambassades péloponnésiennes et athéniennes dans les premières années de la guerre du Péloponnèse.

(207) Vers 340, l'Athénien Éphialtès alla en ambassade à la cour et en serait « revenu en rapportant secrètement de l'argent, qu'il devait distribuer aux hommes politiques (*dèmagôgoi*) pour allumer la guerre contre Philippe ». Il aurait notamment donné de l'or à Démosthène et à Hypéride ([Plutarque], *Vies des dix orateurs*, *Démosthène*, 847f; *Hypéride*, 848e). Telles furent en tout cas les accusations portées dans Athènes contre ces antimacédoniens.

(208) Une phiale en or restait un cadeau comparable à ceux que les Grecs se faisaient dès l'époque archaïque quand ils avaient des liens d'hospitalité ; l'étalage de luxe entourant Timagoras était d'une autre échelle et faisait de lui un homme gagné par des mœurs étrangères.

(209) Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 35-38 : Timagoras fut mis à mort sur l'accusation de son collègue d'ambassade Léon, d'après qui il n'avait pas voulu faire tente commune avec lui, préférant soutenir Pélolidas, ambassadeur de la cité rivale de Thèbes (Léon pourrait bien être la source du récit de Xénophon. Cf. BEARZOT 2011). Dans la tradition ultérieure, les griefs à l'encontre de Timagoras ont fait l'objet d'amplifications et de fluctuations, la corruption se greffant à l'accusation initiale de trahison. Cf. LENFANT 2017, p. 59-67 (sur les accusations de corruption contre les ambassadeurs grecs ayant reçu des présents à la cour perse), p. 62-64 (sur le cas de Timagoras), avec bibliographie antérieure.

pas à en subir de conséquences<sup>210</sup>. On ignore quels avaient été l'objet et le résultat de leur mission et par conséquent si les Athéniens avaient lieu d'en être satisfaits. Près d'un quart de siècle après Timagoras, l'Athénien Éphialtès passait pour avoir reçu à la cour non seulement de l'argent destiné à motiver les orateurs anti-macédoniens à lancer Athènes dans une guerre contre Philippe, mais aussi 3 000 dariques que lui avait versés le Roi en guise de pots-de-vin<sup>211</sup>. Il ne semble pas qu'il ait eu à subir de procès pour cela<sup>212</sup>. En d'autres termes, le cas de Timagoras permet certes de souligner un risque supplémentaire de l'ambassade en Perse, mais il demeure tout à fait exceptionnel.

Les cadeaux diplomatiques n'étaient manifestement pas cachés par les intéressés : c'est ce que suggère plus que tout autre le cas des paons de Pyrilampe<sup>213</sup>, qui illustrent en outre une autre dimension des cadeaux diplomatiques, que l'on peut qualifier de culturelle. L'Athénien Pyrilampe avait pris part à au moins une ambassade en Perse au milieu du v<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Les paons qu'il rapporta firent apparemment sensation<sup>214</sup> : cet animal d'origine indienne avait été importé dans l'empire et devait notamment se trouver dans les parcs typiquement perses du Roi, ces « paradis » que les ambassadeurs avaient peut-être l'occasion de voir tant dans les satrapies qu'aux abords du palais royal. Avec Pyrilampe, les paons firent leur première apparition dans le monde grec et, pendant plus de trente ans, à la nouvelle lune, l'Athénien et son fils Démos donnèrent leurs volatiles en spectacle... non sans faire payer les visiteurs. Ces derniers venaient parfois d'assez loin pour les voir (de Sparte ou de Thessalie, nous dit-on)<sup>215</sup> – ce qui suggère une certaine fascination pour cet élément exotique. Il est vrai que cet enthousiasme n'était sans doute pas unanime, si l'on songe à ce personnage d'Aristophane qui dit en avoir assez des « ambassadeurs et de leurs paons »<sup>216</sup>.

### *Comptes rendus et récits*

Mais en dehors des cadeaux, les ambassadeurs rapportaient des récits, car non seulement ils devaient, en tant qu'ambassadeurs, rendre compte de leur mission aux instances de leur cité, Conseil et Assemblée à Athènes, mais ils ne manquaient pas de raconter et de décrire à leur entourage les aspects frappants de leur voyage dans l'empire.

Devant le Conseil, puis l'Assemblée, les ambassadeurs devaient rendre compte non seulement des tractations et de leur issue – et rapporter la lettre du Roi –, mais aussi de tout le déroulement

(210) Sur cette allégation, voir *supra* n. 185. Sur l'absence de procès consécutif, cf. Hégésandre de Delphes *ap.* Athénée, VI, 251a-b. Épicratès fut, du reste, de nouveau choisi comme ambassadeur, puisqu'il participa à l'ambassade athénienne à Sparte en 392, avec Andocide, et fut alors condamné à l'exil par contumace avec tous ses collègues pour avoir enfreint les instructions de sa cité (Démosthène, *Ambassade* (19), 277-80; Philochore *FGrHist* 328 F 149a = Didyme, *Commentaire de Démosthène*, 4<sup>e</sup> *Phil.*; Aristide I, 283 Dind. et scholie).

(211) [Plutarque], *Vies des dix orateurs, Démosthène*, 847f.

(212) Il partit quelques années plus tard se mettre, non sans cohérence, au service des Perses dans la résistance à l'invasion macédonienne, car on le retrouve en 334 aux côtés des Perses qui défendent Halicarnasse contre les assiégeants macédoniens (Diodore, XVII, 25, 6-26).

(213) On peut aussi songer à « l'équipement » (σχήμα) qui suscite l'exclamation du citoyen Dicéopolis dans la comédie d'Aristophane, quand il voit arriver les ambassadeurs et l'Œil du Roi en provenance de la cour (Aristophane, *Acharniens*, v. 64), peut-être une allusion à l'habit somptueux qui était usuellement offert aux ambassadeurs par le Roi, s'il faut en croire Élien (*supra* n. 200).

(214) Aristophane, *Acharniens*, 62-63; Platon, *Charmide*, 158a; Plutarque, *Périclès*, 13, 15; Athénée IX, 397c-d (Antiphon F 57 Blass); Élien, *Nature des animaux*, V, 21; Lysias, *Sur les biens d'Aristophanès* (19), 25-26. Sur les paons de Pyrilampe et de Démos, cf. CARTLEDGE 1990; MILLER 1997, p. 189-192 (avec une analyse de leur réception culturelle en Grèce); LENFANT 2017, *passim*.

(215) Voir les fragments du discours d'Antiphon chez Athénée et Élien (n. préc.).

(216) Aristophane, *Acharniens*, 62-63. On peut se demander s'il ne faut pas compter parmi ces importations à l'occasion d'une ambassade l'eunuque qui, s'il faut en croire Platon, servait de portier à Callias à l'époque de la visite de Protagoras à Athènes (Platon, *Protagoras*, 311a et 314c) – même si cela ne peut rester qu'une hypothèse fragile.

de la mission, voyage compris<sup>217</sup>. Quand, dans la représentation satirique des *Acharniens* d'Aristophane, les ambassadeurs athéniens rendent leurs comptes à l'Assemblée, ils rappellent la date de départ de l'ambassade, les conditions de transport et d'hospitalité, la durée du trajet et de l'attente à la cour, les repas dont on les a régalez – non sans donner divers détails concrets sur tous ces aspects<sup>218</sup>. Les ambassadeurs signalaient aussi l'aide qu'ils avaient éventuellement reçue en route de tel ou tel personnage, que la cité pouvait décider d'honorer en retour: ce fut le cas d'Héracléides de Clazomènes et de Straton de Sidon, bénéficiaires de décrets honorifiques que nous avons retrouvés gravés sur pierre<sup>219</sup>.

Quant aux récits qu'ils pouvaient faire dans un cadre informel, ils portaient sur un éventail d'informations plus large, indépendant des règles du compte rendu officiel<sup>220</sup>. N'oublions pas que ces ambassadeurs comptaient parmi les rares Grecs du continent européen à s'être rendus au cœur de l'empire et à en être revenus. Ils pouvaient à juste titre passer pour des témoins importants. De fait, il est indéniable que leur expérience avait été dépaysante et même marquante: les ambassadeurs avaient fait, on l'a dit, un voyage extraordinairement long, par une route bien organisée, dans un pays immensément grand; ils avaient eu le privilège de pénétrer dans un palais royal perse; ils avaient pu y contempler le spectacle d'un apparat somptueux; ils avaient vu le Roi sur un piédestal, entouré d'un cérémonial et d'un personnel sans pareil. Au-delà de ces «visions de splendeur»<sup>221</sup>, ils avaient eux-mêmes eu la jouissance d'un luxe nouveau, découvrant d'autres mets<sup>222</sup>, d'autres pratiques – comme de se déplacer en voiture couverte (*harmamaxa*) ou de boire le vin non dilué<sup>223</sup> –, d'autres types de lits<sup>224</sup>, buvant dans de la vaisselle en métal précieux<sup>225</sup>, dans de véritables pièces d'orfèvrerie<sup>226</sup>, respirant même des parfums inconnus<sup>227</sup>.

(217) Sur cette obligation, cf. Eschine, *Ambassade* (2), 45-53; KIENAST 1973, col. 573-574.

(218) Le compte rendu que fit, d'après Eschine, l'ambassade athénienne revenue de Macédoine évoquait de même des détails tels que la beauté de Philippe et son tact dans les parties de boisson, la mémoire et le talent qu'il avait manifestés dans sa réponse (Eschine, *Ambassade* (2), 47-48).

(219) Sur Héracléides, voir *supra* n. 81; sur Straton, *supra* p. 23.

(220) Ces récits effectués dans un cadre informel pouvaient d'ailleurs émaner non seulement des émissaires officiels, mais aussi de leurs accompagnateurs (ἀκόλουθοι), dont MILLER 1997, p. 112, rappelle opportunément la présence à leurs côtés (cf. Thucydide, IV, 118, 6; Eschine, *Ambassade* (2), 99). Comme l'indique KIENAST 1973, col. 539-541, les ambassadeurs étaient assistés d'esclaves personnels, et parfois accompagnés d'étrangers de condition libre qui se joignaient à l'ambassade à titre privé, sans être mandatés ni jouer de rôle officiel (ainsi, lors de l'ambassade péloponnésienne se rendant en Perse qui fut capturée en Thrace en 430, un Argien accompagnait «à titre personnel» les ambassadeurs de Corinthe, Sparte et Tégée [Thucydide, II, 67]. Il ne représentait pas sa cité, qui était encore neutre dans le conflit entre Athènes et Sparte). Il est aussi possible que des interprètes aient été présents, même si les sources n'en parlent pas, soit parce que leur présence allait de soi soit parce que l'on comptait sur les interprètes dont disposaient les Perses (*supra* p. 38-39). Ces subalternes et comparses ont laissé peu de traces dans les sources, mais il ne fait guère de doute qu'à leur retour ils purent eux aussi témoigner auprès de leurs fréquentations, même si leur expérience ne recouvrait pas en tous points celle des ambassadeurs (ils n'avaient notamment pas été reçus en audience par le Roi ni n'avaient joui du même luxe que les émissaires proprement dits).

(221) C'est l'expression dont Margaret Miller fait le sous-titre de son chapitre sur les échanges diplomatiques (MILLER 1997, p. 109).

(222) Songeons aux «bœufs entiers sortis du four» mentionnés par l'ambassadeur des *Acharniens* (v. 85-86), mais aussi et surtout à la richesse de la table du Roi telle que déjà évoquée.

(223) *Harmamaxa*: Aristophane, *Acharniens*, v. 70; boire le vin pur, et non pas coupé d'eau comme chez les Grecs: v. 75.

(224) Cf. Plutarque, *Artaxerxès*, 22, 10, d'après qui Timagoras aurait reçu du Roi un lit avec des couvertures et des gens ayant pour les étendre un savoir-faire inconnu des Grecs. Voir LENFANT 2009, p. 306-308.

(225) Les ambassadeurs de la scène des *Acharniens* disent avoir bu dans des coupes en verre et en or (v. 74).

(226) Voir *supra* p. 40.

(227) On songe au parfum dans lequel avait été trempée la couronne offerte à Antalcidas, mais ce n'est probablement qu'un exemple: le personnel du Roi ne comptait-il pas toute une équipe de parfumeurs (*Lettre de Parménion*, citée par Athénée XIII, 608a)?

Certes, les ambassadeurs grecs ne connaissaient pas les langues locales. Ils étaient escortés et accompagnés tout au long de leur route. Ils n'avaient ni le temps ni peut-être l'envie de comprendre les mœurs des Perses ou des peuples sujets qu'ils ne faisaient que côtoyer brièvement. Ils n'avaient ni les moyens ni les mobiles d'un ethnographe<sup>228</sup>. Ce qui paraît les avoir le plus frappés dans le spectacle de la cour, c'est le contraste qu'il formait avec leur culture d'origine, un contraste économique (le luxe, qui était en fait celui de l'élite), mais aussi politique (l'étendue du pouvoir royal, que chaque détail rendait sensible).

Nul doute qu'ils contribuèrent à répandre bien des clichés sur ces sujets (celui de la *tryphè*, goût des plaisirs et luxe excessif censés amollir le Roi; celui de la *proskynèse*, symbole par excellence de l'inégalité politique et sociale). Ils purent les répandre ou même les conforter, sans que ce fût nécessairement le reflet précis de leurs impressions personnelles. En effet, il ne faut pas négliger l'importance des filtres de vision préétablis dont ils pouvaient être porteurs avant même d'arriver à la cour: mis à part les premiers d'entre eux, ils n'arrivaient pas l'esprit vierge, mais, par l'effet des récits littéraires ou du simple ouï-dire, ils avaient déjà une image mentale de ce qui les attendait<sup>229</sup>.

Au-delà même de ces questions de perception individuelle et de relative limitation culturelle, il ne faut pas négliger les intentions qui pouvaient animer les ambassadeurs à leur retour. Parmi leurs préoccupations devait figurer bien souvent le souci de se protéger en évitant de s'exposer au soupçon de corruption ou de trahison. Ils avaient donc tout intérêt à afficher du mépris pour les Perses ou pour leur luxe, à parler d'eux sur le mode du dénigrement, comme le montre l'exemple de l'Arcadien Antiochos à l'issue du Congrès de Suse de 367: au moment de rendre compte de sa mission devant les Dix-Mille, l'Assemblée des Arcadiens qui l'avait mandaté, il jugea bon d'ironiser sur la nombreuse domesticité dont le Roi disposait pour assurer l'accueil, la cuisine et le service, en fort contraste, selon lui, avec l'absence de tout homme capable de se battre<sup>230</sup>. La remarque était d'une mauvaise foi évidente, la réception d'ambassadeurs dans le cadre de la cour se prêtant peu à la rencontre de soldats, naturellement bien plus nombreux, dans les faits, que les serviteurs du palais. De même, Antiochos se montra sarcastique sur les prétendues richesses du Roi, qu'il chercha à minimiser en prétendant que le platane d'or bien connu était d'une taille ridicule, incapable, selon ses termes, «de donner de l'ombre à une cigale» – une affirmation évidemment peu crédible<sup>231</sup>. Les ambassadeurs tenaient aussi à montrer qu'ils n'avaient pas été gagnés par les mœurs de luxe perses, comme certains d'entre eux, Antalcidas de Sparte ou Timagoras d'Athènes, en furent de fait accusés<sup>232</sup>. Dès 425 av. J.-C., la caricature d'ambassadeurs dans les *Acharniens* d'Aristophane est à cet égard éloquente: le compte rendu parodique qu'ils font devant l'Assemblée athénienne est entièrement construit sur l'alternance d'un discours du cœur et d'un discours de l'affichage: d'un côté, ils ont un souvenir attendri et nostalgique des douceurs dont ils ont joui durant leur voyage: ils pensent tout haut; de l'autre, ils se rendent compte de leurs lapsus et tentent de persuader leurs concitoyens qu'ils ont enduré bien des épreuves. Une autre préoccupation, moins vitale, mais pas

(228) Nous sommes toutefois tributaires de sources qui s'y sont peu intéressées, voire des hasards de la transmission des textes: il est probable que Diotimos en avait dit plus que ce que Strabon rapporte en se fondant sur Damastès, chez qui il a d'ailleurs sélectionné ce qui lui paraissait contestable (*supra* n.77). De même, l'allusion de l'*Alcibiade majeur* à la «ceinture de la femme du Roi» (*supra* p. 30) montre les informations précises que pouvaient recueillir au passage les voyageurs accompagnés dans l'empire.

(229) L'Arcadien avait entendu parler, comme tout le monde, du platane en or censé illustrer l'immense richesse du Grand Roi (Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 38).

(230) «Il rapporta aux Dix-Mille que le Roi avait certes quantité de boulangers, de cuisiniers, d'échansons et de portiers, mais des hommes capables de se battre contre des Grecs, en dépit de toutes ses recherches, disait-il, il n'avait pu en voir.» (Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 38).

(231) Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 38.

(232) Cf. Plutarque, *Artaxerxès*, 22.

nécessairement facile à réprimer, pouvait être d'épater la galerie par des récits sensationnels. Il est, du reste, probable que les ambassadeurs devaient ainsi répondre à une attente de leur auditoire. Éviter la platitude supposait alors de monter en épingle ou d'exagérer certains détails. On sait qu'en 367, Antiochos accusa précisément ses prédécesseurs d'avoir fanfaronné, tout comme le faisait déjà le personnage d'Aristophane en 425<sup>233</sup>. Il se pourrait d'ailleurs que la scène des *Acharniens* caricature de manière loufoque des tendances réelles, quand elle fait évoquer par les ambassadeurs la défécation extraordinaire du roi sur une montagne d'or (v. 81-82)<sup>234</sup>. L'auditoire, tout en étant sans doute friand de ces récits, ne manquait pas de se montrer parfois sceptique, tel le personnage d'Aristophane qui entend réagir comme un homme à qui l'on n'en conte pas. Cela peut aussi expliquer qu'au moment d'invoquer le témoignage du voyageur qui longea l'immense domaine de la mère du Roi, le Socrate de l'*Alcibiade majeur* éprouve le besoin de préciser qu'il cite un homme «digne de foi»<sup>235</sup>.

#### CONCLUSION

On peut conclure en répondant par la négative à la question liminaire : non, les ambassades grecques à la cour perse n'étaient pas des ambassades comme les autres. Mais, si les différences sont réelles, ce ne sont pas toujours celles qu'on aurait attendues : par exemple, la différence linguistique ne paraît pas avoir posé problème ; ou encore le danger de mort était plus réel dans l'espace grec que sur le territoire de l'empire perse – soit parce qu'on était exécuté en chemin par une cité rivale, soit parce qu'on était condamné à mort pour trahison à son retour dans sa cité ; sur le territoire de l'empire, il arrivait tout au plus que des ambassadeurs soient retenus quelque temps pour des raisons tactiques, que ce fût en route ou à la cour, mais ils étaient toujours relâchés vivants et escortés jusqu'à la mer Égée.

La mission en Perse était une des expériences d'ambassade les plus longues, une des plus risquées, mais aussi une des plus exotiques, que ce dépaysement vint de la géographie physique ou humaine, de l'univers matériel ou du régime politique. C'était l'occasion de découvrir une forme de pouvoir très différente, des richesses naturelles et artistiques inouïes et des modalités diplomatiques distinctes. À ce titre, c'était aussi une expérience culturelle qui, par le biais des cadeaux diplomatiques et des comptes rendus et récits de mission, ne manqua pas de rejaillir sur les sociétés d'origine et contribua à l'imagerie grecque du pouvoir et de la culture perses, marquée par le contraste économique et politique. L'écho s'en fit même sentir bien au-delà des cités les plus fréquemment concernées : en dehors des récits de voyageurs, qui pouvaient circuler, les paons de Ppyrilampe n'attirèrent-ils pas en Attique des visiteurs venus de Sparte ou de la Thessalie<sup>236</sup> ?

Néanmoins, et les récits grecs y insistent beaucoup moins, les ambassadeurs grecs durent et surent s'adapter à d'autres mœurs : les cités les avaient sélectionnés en fonction des liens personnels ou familiaux qu'ils avaient avec le Roi, de la notoriété ou du prestige dont ils pouvaient se prévaloir, des attentes supposées du Roi en ces matières ; les émissaires durent se concilier les satrapes pour

(233) « Il ajouta que ces grandes richesses n'étaient, à son avis, que fanfaronnade (ἀλαζονείαν), vu que le platane d'or tant vanté n'était pas capable, disait-il, de donner de l'ombre à une cigale » (Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 38). Le personnage d'Aristophane qui s'agace de voir arriver à la tribune les « ambassadeurs de retour de chez le Roi » disait déjà en avoir assez « de leurs fanfaronnades » (ἀλαζονεύμασιν, Aristophane, *Acharniens*, v. 63) – le terme est identique.

(234) L'histoire des exploits de Poulydamas, athlète thessalien censé être allé à Suse et y avoir affronté et tué à lui seul trois « Immortels » sous les yeux mêmes du Grand Roi, que ce fût ou non lors d'une visite officielle, pourrait être au moins en partie une fanfaronnade de plus (LENFANT 2011, p. 344-345 ; cf. HYLAND 2015).

(235) *Supra* p. 30.

(236) Athénée, IX, 397c.

obtenir d'eux un laissez-passer, voire un appui à leur démarche; ils entreprirent un long voyage terrestre, dans des conditions sans doute éprouvantes, ils durent attendre d'être reçus, admettre de n'être pas traités en égaux, se plier au protocole et se prosterner devant le Roi; ils purent aussi faire l'expérience d'un luxe inouï et reçurent des cadeaux hors du commun. S'adapter aux mœurs des autres et surtout les adopter n'était habituellement pas une qualité aux yeux des Grecs, particulièrement quand il s'agissait des mœurs perses, réputées aux antipodes des leurs<sup>237</sup>. C'est en tout cas le discours qui leur est régulièrement prêté par les textes littéraires. La pratique pouvait être tout autre et elle n'excluait ni adaptations ni compromis, tout particulièrement quand l'intérêt le commandait. Thucydide affirme que, pendant la guerre du Péloponnèse, sachant qu'en Thrace « on ne pouvait rien faire sans offrir de cadeaux », les Athéniens chargèrent leurs ambassadeurs de présents pour se concilier le roi des Odryses<sup>238</sup>, n'hésitant pas à déroger à leurs propres coutumes pour se plier à d'autres usages. Les relations des Grecs avec les Perses montrent à une tout autre échelle jusqu'où allait leur sens de la diplomatie.

Dominique LENFANT  
Université de Strasbourg  
UMR 7044 ARCHIMÈDE

### Bibliographie

- ADCOCK, F., MOSLEY, D.J., 1975, *Diplomacy in Ancient Greece*, Londres.
- ALTHEIM, F., 1947, *Weltgeschichte Asiens im griechischen Zeitalter*, I, Halle (Saale).
- AMIGUES, S., 2003 (janvier-juin), « Pour la Table du Grand Roi », *Journal des Savants*, p. 3-59.
- AMIT, M., 1973, « Le traité de Chalcédoine entre Pharnabaze et les stratèges athéniens (Xén., *Hell.*, I, 3, 9 – *Staatsverträge*, 266) », *L'Antiquité classique* 42/2, p. 436-457.
- BEARZOT, C., 2011, « Xenophon on the Athenian Embassy to Susa (367 BC) », *Historika. Studi di storia greca e romana* 1, p. 21-37.
- BIANCHETTI, S., 2011, « Aspetti di storiografia frammentaria: il viaggio di Diotimo a Susa nella testimonianza di Strabone », in R. Scuderi, C. Zizza (éd.), *In ricordo di Dino Ambaglio*, Pavie, p. 79-90.
- BIANCO, E., 2018, *Sparta e i suoi navarchi*, Alessandria.
- BIANCO, E., 2022, « Lo spartano Antalcida, *xenos e philos* di Artaserse? », *Erga-Logoi* 10/1, p. 123-146.
- BOUCHARLAT, R., 2009, « Susa iii. The Achaemenid Period », *Encyclopaedia Iranica* (<https://iranicaonline.org/articles/susa-iii-the-achaemenid-period>).
- BOUCHARLAT, R., LABROUSSE, A., 1979, « Le palais d'Artaxerxès II sur la rive droite du Chaour à Suse », *Cahiers de la Délégation archéologique française en Iran* 10, p. 21-136.
- BRENNAN, S., 2021, « The Route of the Ten Thousand », in S. Brennan, D. Thomas (éd.), *The Landmark Xenophon's Anabasis*, New York.

(237) Cf. LENFANT 2001. Il est éloquent que, d'après Elien, *Histoire variée*, I, 21, Isménias réagisse « en (bon) Grec » en ne se pliant pas réellement à l'usage de la proskynèse. Sur l'opposition supposée entre mœurs grecques et mœurs de l'empire perse, cf. Hérodote VIII, 144, où l'Athénien invoque les mœurs communes (ἡθεά ὁμότροπα) aux Grecs comme motivation à poursuivre la résistance commune aux envahisseurs perses. Sur le caractère forcé et fonctionnel de cette opposition, importante dans la construction d'une identité grecque, HALL 1989.

(238) C'est au cours de l'hiver 429/428 que les Athéniens envoyèrent à Sitalcès, roi des Thraces Odryses, « des présents et des ambassadeurs (δῶρα καὶ πρέσβεις) », pour se conformer à un usage local (Thucydide, II, 101, 1; II, 97, 4).

- BRIANT, P., 1985, « Dons de terres et de villes : l'Asie Mineure dans le contexte achéménide », *Revue des études anciennes* 87/1-2, p. 53-71.
- BRIANT, P., 1988, « Le nomadisme du Grand Roi », *Iranica Antiqua* 23, p. 253-73.
- BRIANT, P., 1991, « De Sardes à Suse », *Achaemenid History* VI, Leyde, p. 67-82.
- BRIANT, P., 1995, éd., *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec*, Toulouse.
- BRIANT, P., 1996, *Histoire de l'Empire perse*, Paris.
- BRIANT, P., 2010, « Suse et l'Élam dans l'empire achéménide », in J. Perrot (éd.), *Le palais de Darius à Suse. Une résidence royale sur la route de Persépolis à Babylone*, Paris, p. 22-48.
- CAMERON, G. G., 1973, « The Persian Satrapies and Related Matters », *Journal of Near Eastern Studies* 32, p. 47-56.
- CARTLEDGE, P., 1990, « Fowl play: a curious lawsuit in classical Athens (Antiphon XVI, fr. 57-9 Thalheim) », in P. Cartledge, P. Millett, S. Todd (éd.), *Nomos. Essays in Athenian Law, Politics and Society*, Cambridge, p. 41-61.
- CULASSO GASTALDI, E., 2004, *Le prossenie ateniesi del IV secolo a.C.: gli onorati asiatici*, Alessandria.
- DAVIES, J. K., 1971, *Athenian Propertied Families*, Oxford.
- DEBORD, P., 1999, *L'Asie Mineure au IV<sup>e</sup> siècle (412-323 A.C.): pouvoirs et jeux politiques*, Bordeaux.
- DENTZER, J.M., 1982, *Le motif du banquet couché dans le Proche-Orient et le monde grec du VII<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.*, Paris.
- ELAYI, J., ELAYI, A.G., 2004, *Le monnayage de la cité phénicienne de Sidon à l'époque perse (V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.)*, Transeuphratène Suppl. 11, Paris.
- FOSTER, E., 2022, « Artaxerxes' letter to the Spartans in Book 4 of Thucydides », in F. Mari, C. Wendt (éd.), *Shaping Good Faith. Modes of Communication in Ancient Diplomacy*, Stuttgart, p. 125-136.
- GAZZANO, F., 2020, *Fra polemos ed eirene. Studi su diplomazia e relazioni interstatali nel mondo greco*, Alessandria.
- GIOVANNINI, A., 2007, *Les relations entre États dans la Grèce antique du temps d'Homère à l'intervention romaine (ca. 700-200 av. J.-C.)*, Historia Einzelschriften, 193, Stuttgart.
- GSCHNITZER, F., 1973, s.v. Proxenos, *RE* Suppl. XIII, col. 629-730.
- HALL, E., 1989, *Inventing the Barbarian: Greek Self-Definition through Tragedy*, Oxford.
- HENKELMAN, W.F.M., 2010, « 'Consumed before the King'. The Table of Darius, that of Irdabama and Irtaštuna, and that of his Satrap, Karkiš », in B. Jacobs, R. Rollinger (éd.), *Der Achämenidenhof. The Achaemenid Court*, Wiesbaden, p. 667-775.
- HENKELMAN, W.F.M., JACOBS, B., 2021, « Roads and Communication », in B. Jacobs, R. Rollinger (éd.), *A Companion to the Achaemenid Persian Empire*, Hoboken, p. 719-735.
- HERMAN, G., 1987, *Ritualised Friendship and the Greek City*, Cambridge.
- HOFSTETTER, J., 1972, « Zu den griechischen Gesandtschaften nach Persien », in G. Walser (éd.), *Beiträge zur Achämenidengeschichte*, Historia Einzelschriften 18, p. 94-107.
- HOFSTETTER, J., 1978, *Die Griechen in Persien. Prosopographie der Griechen im persischen Reich vor Alexander*, Berlin.
- HYLAND, J., 2015, « The Prince and the Pancratiast: Persian-Thessalian Relations in the Late Fifth Century B.C. », *Greek, Roman, and Byzantine Studies* 55, p. 315-328.
- JACOBS, B., 2021, « The Residences », in B. Jacobs, R. Rollinger (éd.), *A Companion to the Achaemenid Persian Empire*, Hoboken, p. 1007-1034.
- KIENAST, D., 1973, s.v. Presbeia, *RE* Suppl. XIII, col. 499-628.
- KLEIN, A., 2015, *Pharnabaze et les Pharnacides: une dynastie de satrapes sur les rives de la Propontide (V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.)*, thèse soutenue à l'Université de Strasbourg (<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01673804/document>).
- KUHRT, A., 2007, *The Persian Empire. A Corpus of Sources from the Achaemenid Period*, New York – Londres.

- LECOQ, P., 1997, *Les inscriptions de la Perse achéménide*, Paris.
- LENFANT, D., 2001, «Mélange ethnique et emprunts culturels: leur perception et leur valeur dans l'Athènes classique», in V. Fromentin, S. Gotteland (éd.), *Origines gentium*, Bordeaux, p. 59-78.
- LENFANT, D., 2004, *Ctésias de Cnide. La Perse. L'Inde. Autres fragments*, texte édité, traduit et commenté, Paris.
- LENFANT, D., 2009, *Les Histoires perses de Dinon et d'Héraclide*, fragments édités, traduits et commentés, Paris.
- LENFANT, D., 2010, «Ambassadeurs d'Athènes ou ambassadeurs du Roi? Note sur le décret honorant Héracléides de Clazomènes (IG I<sup>3</sup> 227)», *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 173, 2010, p. 91-96.
- LENFANT, D., éd., 2011a, *Les Perses vus par les Grecs. Lire les sources classiques sur l'empire achéménide*, Paris.
- LENFANT, D., 2011b, «Isménias et les ambassadeurs de Thèbes à la cour perse», *Ktèma* 36, p. 331-347.
- LENFANT, D., 2013, «Les malentendus culturels entre Grecs et Perses (VI<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.)», *Revue des Sciences Sociales* 50, p. 36-41.
- LENFANT, D., 2014, «Crime honteux ou titre de gloire? L'exécution des hérauts du roi de Perse face aux jugements de la postérité», in A. Gonzales, M. T. Schettino (éd.), *L'idéalisation de l'autre. Faire un modèle d'un anti-modèle*, Besançon, p. 23-40.
- LENFANT, D., 2015, «Le satrape et l'Œil du Roi. Les hommes du pouvoir perse passés au filtre grec», in F. Colin, O. Huck, S. Vanséveren (éd.), *Interpretatio. Traduire l'altérité culturelle dans les civilisations de l'Antiquité*, Paris, p. 95-122.
- LENFANT, D., 2016, «Le rôle de la proxénie dans les relations diplomatiques entre Grecs et Perses», *Ktèma* 41, p. 275-287.
- LENFANT, D., 2017, «Liens personnels, pots-de-vin ou protocole? Les dons du roi de Perse aux ambassadeurs grecs», in G. Cuniberti (éd.), *Dono, controdono e corruzione. Ricerche storiche e dialogo interdisciplinare*, Alessandria, p. 41-69.
- LENFANT, D., 2022, «The Role of *Xenia* in Diplomatic Relations between Greek Cities and the Persian Empire», in F. Mari, C. Wendt (éd.), *Shaping Good Faith. Modes of Communication in Ancient Diplomacy*, Stuttgart, p. 81-93.
- LION, B., 2013, «Les banquets perses d'après le livre IV d'Athénée: points de vue grecs, points de vue orientaux», in C. Grandjean, A. Heller, J. Peigney (éd.), *À la table des rois. Luxe et pouvoir dans l'œuvre d'Athénée*, Rennes-Tours, p. 107-125.
- MACK, W., 2015, *Proxeny and Polis: Institutional Networks in the Ancient Greek World*, Oxford.
- MARIGGIÓ, V. A., 2011, «Aristophane d'Athènes», in D. Lenfant (éd.), *Les Perses vus par les Grecs. Lire les sources classiques sur l'empire achéménide*, Paris, p. 31-38.
- MARIGGIÓ, V. A., 2013, *Greci e Persiani. Storia delle relazioni diplomatiche (550-386 a.C.)*, Monteroni di Lecce.
- MARTIN, V., 1944, «Le traitement de l'histoire diplomatique dans la tradition littéraire du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.», *Museum Helveticum*, 1, p. 13-30.
- MILLER, S.G., 1978, *The Prytaneion. Its Function and Architectural Form*, Berkeley-Los Angeles.
- MILLER, M., 1997, *Athens and Persia in the Fifth Century B. C.: A Study in Cultural Receptivity*, Cambridge.
- MITCHELL, M., 1997, *Greeks Bearing Gifts. The Public Use of Private Relationships in the Greek World, 435-323 BC*, Cambridge.
- MOSLEY, D.J., 1973, *Envoys and Diplomacy in Ancient Greece*, Historia Einzelschriften 22, Wiesbaden.
- PERROT, J., 2010a, «Les données archéologiques», in J. Perrot (éd.), *Le palais de Darius à Suse. Une résidence royale sur la route de Persépolis à Babylone*, Paris, p. 160-207.
- PERROT, J., 2010b, «Le palais de Darius. Nouvelles données archéologiques», *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 391-432.
- PICCIRILLI, L., 2002, *L'invenzione della diplomazia nella Grecia antica*, Rome.
- PORALLA P., BRADFORD A.S., 1985, *A Prosopography of Lacedaemians from Earliest Times to the Death of Alexander the Great*, Chicago.

- RHODES, P.J., OSBORNE, R., 2003, *Greek Historical Inscriptions 404-323 BC*, Oxford.
- RUNG, E., 2008, «War, Peace and Diplomacy in Graeco-Persian Relations from the Sixth to the Fourth Century BC», in P. De Souza, J. France (éd.), *War and Peace in Ancient and Medieval World*, Cambridge, p. 28-50.
- RUNG, E., 2020, «The Gestures of *proskynēsis* in the Achaemenid Empire», *Klio* 102/2, p. 405-444.
- SCHMITT PANTEL, P., 1992, *La cité au banquet, Histoire des repas publics dans les cités grecques*, Paris.
- SIMPSON, St J., 2005, «The Royal Table», in J. Curtis, N. Tallis (éd.), *Forgotten Empire. The World of Ancient Persia*, Londres, p. 104-131.
- TOLINI, G., 2013, «Les ressources de la Babylonie et la table de Darius le Grand (522-486)» in C. Grandjean, C. Hugoniot, B. Lion (éd.), *Le banquet du monarque dans le monde antique*, Rennes-Tours, p. 145-162.
- TUPLIN, C., 1998, «The seasonal migration of Achaemenid kings», in M. Brosius, A. Kuhrt (éd.), *Achaemenid History XI. Studies in Persian History: Essays in Memory of David M. Lewis*, Leyde, p. 63-114.
- TUPLIN, C., 2004, «The Persian Empire», in R. Lane Fox (éd.), *The Long March. Xenophon and the Ten Thousand*, New Haven-Londres, p. 154-183.
- TUPLIN, C., 2010, «Xenophon and Achaemenid Courts: a Survey of Evidence», in B. Jacobs, R. Rollinger (éd.), *Der Achämenidenhof. The Achaemenid Court*, Wiesbaden, p. 189-230.
- VÖSSING, K., 2004, *Mensa Regia. Das Bankett beim hellenistischen König und beim römischen Kaiser*, Munich.
- WIESEHÖFER, J., 2003, «„Denn ihr huldigt nicht einem Menschen als eurem Herrscher, sondern nur den Göttern“. Bemerkungen zur Proskynese in Iran», in C. Cereti, M. Maggi, E. Provasi (éd.), *Religious Themes and Texts of Pre-Islamic Iran and Central Asia. Studies in Honour of Professor Gherardo Gnoli*, Wiesbaden, p. 447-452.
- YOYOTTE, J., 2010, «La statue égyptienne de Darius», in J. Perrot (éd.), *Le palais de Darius à Suse. Une résidence royale sur la route de Persépolis à Babylone*, Paris, p. 256-299.